

4 Janvier
1960.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE



Je soussigné Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans les règlements numéros 163 à 177 inclusivement du conseil de la Ville de Fabreville, passé le 28 décembre 1959 et intitulés:

Règlement pourvoyant à la construction d'égouts sanitaires, d'aqueduc et des travaux préliminaires de rues sur une partie des lots 226 et 228 de la Ville de Fabreville, et à un emprunt de \$69,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'égouts sanitaires, d'aqueduc et des travaux préliminaires de rues sur une partie des lots 119 et 120 de la Ville de Fabreville, et à un emprunt de \$29,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'aqueduc, d'entrées d'eau et d'égouts sur une partie des rues lots No. 122-1-2 et 122-1-5 dans la Ville de Fabreville, et à un emprunt de \$3,400.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à l'exécution des travaux préliminaires de rues et de pavage sur les rues No. 122-1-2, 122-1-3, 122-1-5 et 122-66 et à un emprunt de \$30,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à l'exécution de travaux de pavage sur les rues situés sur les lots No. 120-2 et 119 au sud de la route No. 38 et à un emprunt de \$8,500.00 pour ces fins.

Règlement à la construction d'un pavage permanent sur la 191ème Avenue, et à un emprunt de \$9,700.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'égouts, d'aqueduc et de rues préliminaires sur les rues situées sur les lots No. 120-1 et 120-2 au sud de la route No. 38 et à un emprunt de \$45,800.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction de travaux d'aqueduc sur les rues 122-1-2 et 122-1-3 de la Ville de Fabreville et à un emprunt de \$8,200.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage permanent sur les rues situées sur une partie des lots No. 228 et 230 au sud de la Petite Côte et à un emprunt de \$23,000.00 pour ces fins.



Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage permanent et diverses améliorations locales sur les rues du développement Log Village sur une partie des lots 94, 95, et 96 et à un emprunt de \$61,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires des entrées d'égouts, d'aqueduc et de garage sur une partie des lots No. 120-1 et 120-2 au sud de la route No. 38 le long du sous-collecteur et à un emprunt de \$7,900.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage permanent et la pose des entrées de garage sur les rues situées sur une partie des lots No. 226 et 228 au sud de la Petite Côte et à un emprunt de \$38,500.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur une partie du lot No. 118 et à un emprunt de \$38,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur la rue Spring Beach (150-29), au nord de la route No. 38 et à un emprunt de \$15,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur la rue Noël (121034) au nord de la route No. 38, et à un emprunt de \$14,000.00 pour ces fins.

La dite assemblée tenue le 4 janvier 1960 suivant les dispositions de la loi pour soumettre les dits règlements à l'approbation desdits électeurs municipaux intéressés qui n'ont pas demandé le vote sur lesdits règlements qui ont été là et déclarés adoptés à l'unanimité par lesdits électeurs après lecture de la loi et desdits règlements.

Donne sous mon seing à Ville de Fabreville ce 4ième jour de janvier 1960.

signé:

Lucien Dagenas

Maire de la Ville et président de l'assemblée des électeurs de la Ville de Fabreville.

Province de Québec

Ville de Fabreville

Au conseil de la Ville de Fabreville

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une



assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville, convoquée par avis public et tenue à l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville le 4 janvier à 7 heures de l'après-midi sous la présidence du soussigné Lucien Dagenais maire de la Ville de Fabreville agissant comme tel président aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs les règlements numéros 163 à 177 inclusivement du Conseil de la Ville de Fabreville adoptés et passés le 28 décembre 1959 intitulés:

Règlement pourvoyant à la construction d'égouts sanitaires, d'aqueduc et des travaux préliminaires de rues sur une partie des lots 226 et 228 de la Ville de Fabreville, et à un emprunt de \$69,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'égout sanitaires, d'aqueduc et des travaux préliminaires de rues sur une partie des lots 119 et 120 de la Ville de Fabreville, et à un emprunt de \$29,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'aqueduc, d'entrées d'eau et d'égouts sur une partie des rues lots No. 122-1-2, et 122-1-5 dans la Ville de Fabreville, et à un emprunt de \$3,400.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à l'exécution des travaux préliminaires de rues et de pavage sur les rues No. 122-1-2, 122-1-3, 122-1-5 et 122-66 et à un emprunt de \$30,000.00 pour ces fins.

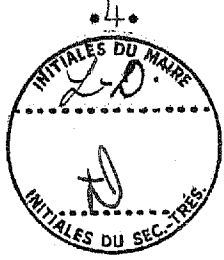
Règlement pourvoyant à l'exécution de travaux de pavage sur les rues situées sur les lots No. 120-2 et 119 au sud de la route No 38 et à un emprunt de \$8,500.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage permanent sur la 19ième Avenue, et à un emprunt de \$9,700.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'égouts, d'aqueduc et de rues préliminaires sur les rues situées sur les lots No. 120-1 et 120-2 au sud de la route No. 38 et à un emprunt de \$45,800.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction de travaux d'aqueduc sur les rues 122-1-3 et 122-1-2 de la Ville de Fabreville et à un emprunt de \$8,200.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage permanent sur les rues situées sur une partie des lots No. 228 et 230 au sud de



la Petite Côte et à un emprunt de \$23,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage permanent et diverses améliorations locales sur les rues du développement Log Village sur une partie des lots 94, 95 et 96 et à un emprunt de \$61,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires des entrées d'égouts, d'aqueduc et de garage sur une partie des lots No. 120-1- et 120-2 au sud de la route No. 38 le long du sous-collecteur et à un emprunt de \$7,900.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage permanent et la pose des entrées de garage sur les rues situées sur une partie des lots No. 226 et 228 au sud de la Petite Côte et à un emprunt de \$38,500.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur une partie du lot No. 118 et à un emprunt de \$38,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur la rue Spring Beach (150-29), au nord de la route No. 38 et à un emprunt de \$15,500.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur la rue No 81 (121-34) au nord de la route No. 38, et à un emprunt de \$14,000.00 pour ces fins.

Le président ouvrit l'assemblée à 7 heures de l'après-midi et fit donner par l'assistant secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville, agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture desdits règlements numéros 163 à 177 inclusivement et de l'article 593 de loi des cités et villes et ses amendements.

Que cette lecture étant terminée, lesdits règlements ^{furent} fussent soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur lesdits règlements n'ayant demandé la votation le président de l'assemblée a déclaré lesdits règlements adoptés à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.



En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville ce 4ième jour de janvier 1960.

signé: *Lucien Dagenais*

Maire de la Ville de Fabreville et président de l'assemblée des électeurs municipaux intéressés dans les règlements 163 à 177 inclusivement du conseil de la Ville de Fabreville.

signé: *Fernand Denis*

Secrétaire de l'assemblée des électeurs.

4 janvier 1960.

Province de Québec
Ville de Fabreville

A une assemblée spéciale du conseil de Ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles lundi le 4 janvier 1960 dûment convoquée par M. le maire Lucien Dagenais M.M. les échevins Henri Fleurant, Henri O Vanier, Marcel Lacroix, Rolland Desjardins et Georges Nadon formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1o. Démission du secrétaire-trésorier ^{me} Gaston Vaillancourt.
- 2o. Nomination de M. Fernand Denis au poste de secrétaire-trésorier.
- 3o. Assermentation du nouveau secrétaire-trésorier.
- 4o. Résolution autorisant le secrétaire-trésorier à signer les chèques et autres effets bancaires avec le maire.
- 5o. Résolution re: lignes téléphoniques de la Cie. Bell.
- 6o. Adoption du règlement No. 178 re: collecteur No 2.
- 7o. Résolution re: garantie du salaire des employés en cas de maladie.

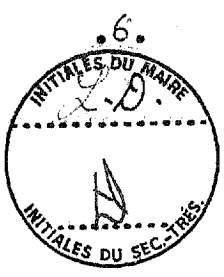
Proposé par M. l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par M. l'échevin Henri O Vanier

Que conformément aux dispositions de la Loi des Chemins de fer du Canada (S.R. du Canada 1952, chap. 234, art. 378 Part 2), Le Conseil approuve l'emplacement des lignes de téléphone, tant aériennes que souterraines, de la Cie. de Téléphone Bell du Canada, déjà construites dans les limites de la Ville, et consent à ce:

NO. 14-5M

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTREAL



que la dite Cie. construise toutes lignes aériennes ou souterraines dont elle pourra avoir besoin, pour ou que le choix de l'emplacement et les travaux de construction de ces dernières soient faites sous la surveillance du maire et du secrétaire-trésorier de la Ville, dont l'approbation liera de la Ville.

Que le Conseil autorise la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand'routes, squares et lieux publics de cette Ville de façon à ce qu'ils n'obstruent en rien les dites lignes de téléphone; cet émondage devra être fait sans dommages intérêts et aux frais et risques de la dite Cie.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Georges Nadon

Appuyé par M. l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville consent une augmentation de salaire de \$5.00 par semaine à M. Jacques Paquin à compter de la semaine de terminant le 9 janvier 1960.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par M. l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville consent à verser le plein salaire aux employés de la Ville qui s'absente de leur ouvrage par cause de maladie pourvu que le nombre de jours d'absence n'excède pas une semaine par année.

Adopté.

A ce moment-ci, M. le maire fait part au Conseil qu'il a reçu un grand nombre de plaintes des contribuables en rapport avec le déneigement des rues. M. le maire fait remarquer à M. Lecompte, contracteur, que les rues devront être déblayées avec plus de célérité à l'avenir sinon M. Lamarche, surintendant de la Ville, devra engager de l'aide aux frais du contracteur M. Lecompte.

Ste-Rose le 4 janvier 1960.

M. le Maire,

Messieurs les échevins,

Comme vous le savez déjà, je vous remets ma démission comme secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville.



C'est avec regret que je me vois dans l'obligation d'abandonner ce poste, je vous remercie de toute la coopération que vous m'avez accordée et je m'empresserai s'il y a lieu à l'avenir de vous rendre encore service.

Veillez me croire,

signé: Gaston Vaillancourt, notaire.

A la suite de cette lettre il a été:

Proposé par M. l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par M. l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville, accepte, avec regrets, la démission de ^me Gaston Vaillancourt, notaire du poste de secrétaire-trésorier de la Ville.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par M. l'échevin Henri O Vanier

Qu'un vote de remerciements pour les six dernières années de dévouement au service de la Municipalité de la Paroisse de Ste-Rose Ouest et de la Ville de Fabreville soit enregistré. à Me Gaston Vaillancourt. Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par M. l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de la Ville de Fabreville nomme l'assistant secrétaire-trésorier, Fernand Denis, au poste de Secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville et que terme de l'engagement soit d'une année à compter du 4 janvier 1960.

Adopté.

Province de Québec

Ville de Fabreville, Co. Laval.

Je soussigné, Fernand Denis, de Montréal, ayant été dûment nommé ce jour secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville par résolution du Conseil, jure solennellement que je remplirai fidèlement et honnêtement les devoirs de ma charge au meilleur de mes connaissances et croyances,

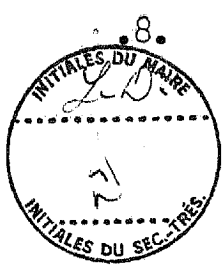
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Fabreville

ce quatrième jour de janvier

mil neuf cent soixante.

signé: Fernand Denis, sec.-trés.



Gaston Vaillancourt, notaire.

Proposé par M. l'échevin Henri O Vanier

Appuyé par M. l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville autorise le secrétaire-trésorier, Fernand Denis, à signer les chèques et autres effets bancaires pour la Ville de Fabreville avec le maire, Lucien Dagenais et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à retirer seul les chèques et autres pièces justificatives de la banque.

Adopté.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

R E G L E M E N T No. 178

REGLEMENT POURVOYANT A LA CONSTRUCTION D'EGOUTS COLLECTEURS SANITAIRES No. 2, BASSINS 4, 5 & 5-1, DU COLLECTEUR EXISTANT LOT 123 JUSQU'AU LOT 72, ET A UN EMPRUNT DE \$416,000. POUR CES FINS.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN HENRI FLEURANT

APPUYE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN ROLLAND DESJARDINS

ET RESOLU:

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de construire des égouts collecteurs sanitaires no. 2, bassins 4, 5 & 5-1, du collecteur existant lot 123 jusqu'au lot 72, tel que décrit à la Cédule "A" annexée au présent règlement;

ATTENDU que le coût de construction desdits travaux, y compris les frais techniques, d'administration, les frais légaux, l'émission et la négociation de l'emprunt temporaire et autres dépenses accessoires représente une somme de QUATRE CENT SEIZE MILLE DOLLARS (\$416,000.00), d'après l'estimé préparé par l'ingénieur de la Ville tel qu'établi à la Cédule "A" annexée au présent règlement;

ATTENDU que la Ville n'a pas en mains les fonds estimés nécessaires pour faire ces travaux et qu'il y a lieu pour elle de faire un emprunt pour se les procurer;

QU'IL SOIT STATUE ET ORDONNE par règlement du Conseil de la Ville et il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la



loi, comme suit:

ARTICLE 1. Le Conseil de la Ville, sous l'autorité du présent règlement construira ou fera construire des égouts collecteurs sanitaires no. 2, bassins 4, 5 & 5-1, du collecteur existant lot 123 jusqu'au lot 72, en matériaux et de la manière indiquées à la Cédule "A" annexée au présent règlement.

ARTICLE 2. Pour se procurer les fonds estimés nécessaires pour faire ces travaux mentionnés à l'article 1 du présent règlement, la Ville est autorisée à emprunter et empruntera la somme de \$416,000.00.

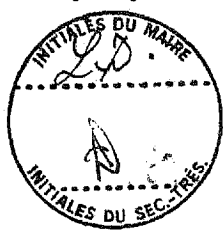
ARTICLE 3. Pour effectuer l'emprunt ci-dessus mentionné, la Ville émettra ses obligations pour un montant total de \$416,000.00, valeur apparente, et le Conseil pourra en disposer en tout ou en partie, de temps à autre et au meilleur prix qu'il lui sera possible d'obtenir.

ARTICLE 4. Ces obligations pourront être émises en une ou plusieurs séries, pourvu qu'elles le soient en séries de la valeur nominale de CENT DOLLARS (\$100.00) (ou tout multiple de cette somme), chacune ou équivalant dans la monnaie du pays où ces obligations seront payables, selon que le Conseil en décidera lors de leur émission, et les obligations de chaque série numérotées consécutivement en commençant par le numéro un.

ARTICLE 5. Ces obligations seront faites payables au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et, dans ce cas, elles seront payables au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables à la Banque Canadienne Nationale à Fabreville, Montréal ou à Québec, ou à tout autre en droit qui pourra être déterminé par résolution du Conseil, lors de l'émission des obligations.

ARTICLE 6. Les obligations seront émises en séries et seront remboursées en vingt (20) ans de leur date, une partie du principal échéant chaque année, suivant le tableau ci-après:

<u>NOMBRE D'ANNEES</u>	<u>AMORTISSEMENT</u>	<u>SOLDE DU</u>
		\$ 416,000.00
1	17,400	398,600.00
2	17,400	381,200.00
3	17,400	363,800.00
4	17,400	346,400.00

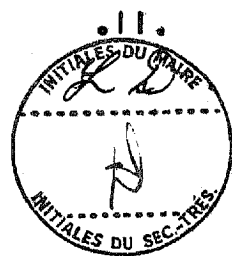


5	18,000	328,400.00
6	18,000	310,400.00
7	18,000	292,400.00
8	18,000	274,400.00
9	19,000	255,400.00
10	20,000	236,400.00
11	20,000	216,400.00
12	21,000	196,400.00
13	22,000	175,400.00
14	22,000	153,400.00
15	22,900	131,400.00
16	22,000	109,400.00
17	23,000	86,400.00
18	23,000	63,400.00
19	30,000	33,400.00
20	33,400	-----

ARTICLE 7. Lesdites obligations porteront intérêts jusqu'à paiement à un taux d'intérêt n'excédant pas six pour cent (6%) par an, payable semi-annuellement à compter de la date de l'émission des obligations et des coupons d'intérêt représentant les versements semi-annuels, seront attachés à chaque obligation.

ARTICLE 8. Les obligations seront signées par le Maire et contresignées par le Secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville, et porteront le sceau de ladite ville; un fac-similé seulement des signatures du Maire et du Secrétaire-trésorier pourra être imprimé, lithographié ou gravé sur les coupons d'intérêt.

ARTICLE 9. Afin de pourvoir aux amortissements de la somme empruntée et au paiement des intérêts à accroître sur ladite somme, il est par le présent règlement, imposé une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans les limites des bassins no, 4, 5 & 5-1, suivant le plan des bassins en date du 9 décembre 1959, répartie à raison de leur valeur, telle qu'établie au rôle d'évaluation en vigueur, et les propriétaires de ces immeubles sont, par le présent règlement, chargés du paiement de cette taxe.



ARTICLE 10. Ces taxes seront prélevées durant

le terme de l'emprunt, en montants suffisants chaque année, pour payer les échéances de l'année en principal et intérêts, et seront prélevées à compter de la date de l'émission des obligations de la même manière et à la même époque que la taxe foncière ordinaire que la Ville prélève chaque année.

ARTICLE 11. Dans le cas où le coût réel des travaux mentionnés, à l'article 1 du présent règlement serait moindre que le coût estimé dans le présent règlement tout solde non requis dans un cas sera utilisé pour payer ce qui restera dû dans l'autre cas.

ARTICLE 12.. Le principal et les intérêts des obligations seront encore garantis par le fonds général de la Ville.

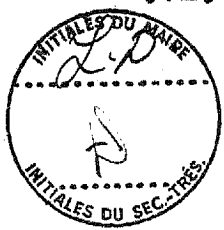
ARTICLE 13. Le Conseil de la Ville est autorisé à emprunter des banques à un taux d'intérêt n'excédant pas six pour cent (6%) par an, les deniers nécessaires à l'exécution des travaux décrétés par le présent règlement; pour un terme n'excédant pas deux (2) ans de la date de l'entrée en vigueur du présent règlement; les deniers ainsi empruntés seront remboursés à même le produit de la vente des obligations ou de partie des obligations dont l'émission est autorisée par le présent règlement. Les intérêts sur ces emprunts aux banques seront inclus dans le coût des dits travaux.

ARTICLE 14. Tous les autres détails et matières relatifs au présent règlement, à l'émission et à la négociation des obligations et au taux de l'intérêt seront réglés et déterminés par résolution du Conseil, au besoin, le tout suivant la loi.

ARTICLE 15. Lesdites obligations pourront, sous l'autorité du chapitre 212 des Statuts Refondus de Québec, 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.

ARTICLE 16. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Lucien Dagnan
MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE



Fernand Denis

SECRETAIRES-TRESORIER DE LA VILLE DE
FABREVILLE.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

C E D U L E " A "

COLLECTEUR D'ÉGOUTS SANITAIRE No.2

BASSINS 4, 5 et 5-1

DU COLLECTEUR EXISTANT LOT 123 JUSQU'AU LOT 72

1. DESCRIPTION

Parite No. 1: Le collecteur est situé au sud du boulevard Ste-Rose, partant d'une rue proposée sur le lot 72 à 900 pieds environ à l'est de l'autoroute des Laurentides, et de rendant jusqu'au lot 114 où il traverse le Boulevard Ste-Rose.

Partie No. 2: Le collecteur est situé au nord du Boulevard Ste-Rose, à partir du lot 114 jusqu'au collecteur existant sur le lot 123.

2. DETAIL DES TRAVAUX

Longueur totale du collecteur	14,200 pieds
Tuyau en béton armé C.76-57T, classe IV Joints "Tylox":	
21" diamètre	1,200 pieds
24" diamètre	10,800 pieds
Tuyau "hypescon non-cylinder" 24" dia.	2.200 pieds
Regards d'égouts	56 unités

3. COUT DES TRAVAUX

Collecteur	\$ 302,640.00
Expropriations	25,000.00
Frais d'arpentage	<u>5,000.00</u>
	\$ 332,640.00
Charge d'emprunt 10%	33,264.00
Administration, frais légaux, frais techniques 10%	33,264.00
Imprévus et frais d'emprunt temporaire	<u>16,832.00</u>
	<u>\$ 416,000.00</u>

4. MODE DE REPARTITION

Le coût de ces travaux sera réparti proportionnellement à l'évaluation municipale de tous les lots et immeubles imposables situés dans les limites des bassins no 4, no 5 et no 5-1, suivant le plan des bassins en date du 9 dé-



cembre 1959, préparé par les ingénieurs de la Ville Desjardins & Sauriol et annexé à la présente cédule.

signé: DESJARDINS & SAURIOL
Ingénieurs conseils

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par M. l'échevin Georges Nadon

Qu'une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeu-
bles imposables dans la Ville de Fabreville pour être tenue dans
l'école St-Léopold-des-Îles de la Ville de Fabreville, le 14
janvier 1960, à 7 heures de l'après-midi, pour soumettre le rè-
glement No 178 qui vient d'être lu et passé par le Conseil à
leur approbation.

Et la séance est levée:

maire, *Lucien Dagenais*
sec.-trés,

14 janvier
1960.

Province de Québec
Ville de Fabreville

Je soussigné Charles Brossard, pro-maire de la Ville de
Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux
propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville
intéressés dans le règlement numéro 178 du conseil de la Ville
de Fabreville, passé le 4 janvier 1960 et intitulé:

Règlement pourvoyant à la construction d'égouts collecteurs sa-
nitaires No. 2, bassins 4, 5 & 5-1, du collecteur existant lot
123 jusqu'au lot 72, et à un emprunt de \$416,000. pour ces fins.
La dite assemblée tenue le 14 janvier 1960 suivant les disposi-
tions de la loi pour soumettre le dit règlement à l'approbation
desdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le vo-
te sur ledit règlement qui a été lu et déclaré adopté à l'unani-
mité par lesdits électeurs après lecture de la loi et dudit rè-
glement.

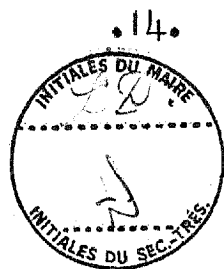
Donne sous mon seing à Ville de Fabreville ce 14ième jour de jan-
vier 1960.

Signé: *Charles Brossard*
Pro-maire de la Ville et président de
l'assemblée des électeurs de la Ville
de Fabreville.

Province de Québec

ND.14-5M

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



Ville de Fabreville

Au conseil de la Ville de Fabreville

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville, convoquée par avis public et tenue à l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville le 14 janvier 1960 à 7 heures de l'après-midi sous la présidence du soussigné Charles Brossard pro-maire de la Ville de Fabreville agissant comme tel président aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs le règlement numéro 178 du conseil de la Ville de Fabreville adopté et passé le 4 janvier 1960 intitulé:

Règlement pourvoyant à la construction d'égout collecteurs sanitaires No. 2, bassins 4, 5 & 5-1, du collecteur existant lot 123 jusqu'au lot 72, et à un emprunt de \$416,000. pour ces fins.

Le président ouvrit l'assemblée à 7 heures de l'après-midi et fit donner par le secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville, agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture dudit règlement numéro 178 et de l'article 593 de loi des cités et villes et ses amendements. Que cette lecture étant terminée, ledit règlement fut soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur ledit règlement n'ayant demandé la votation le président de l'assemblée a déclaré ledit règlement adopté à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

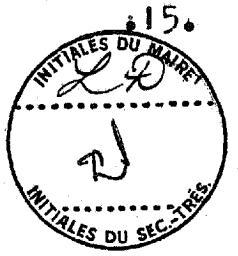
En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville ce 14^{ème} jour de janvier 1960.

Signé: *Charles Brossard*

Pro-maire de la Ville de Fabreville et président de l'assemblée des électeurs municipaux intéressés dans le règlement 178 du conseil de la Ville de Fabreville.

Signé: *Jeanneuil Denis*

Secrétaire de l'assemblée des électeurs.



14 janvier 1960 Province de Québec

Ville de Fabreville

A une assemblée spéciale du conseil de Ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles jeudi le 14 janvier 1960 dûment convoquée par M. le pro-maire Charles Brossard et M. l'échevin Henri Fleurant et à laquelle étaient présent M. le pro-maire Charles Brossard M.M. les échevins Henri Fleuran Henri O Vanier, Marcell Lacroix, Rolland Desjardins et Georges Nadon formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le pro-maire Charles Brossard.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le pro-maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1o. Lecture des minutes des assemblées régulières et spéciales des 2,9,16 et 28 décembre 1959 et 4 janvier 1960.
- 2o. Lecture des rapports des assemblées des électeurs des 28 décembre 1959 et du 4 janvier 1960 re: règlements 161 162 163 à 177 inclus
- 3o. Résolution re; renouvellement de l'engagement des ingénieurs de la Ville.
- 4o. Nomination d'un nouveau pro-maire.
- 5o. Correspondance et résolutions à passer s'il y a lieu.
- 6o. Approbation des comptes.
- 7o. Questions des contribuables et résolutions à passer s'il y a lieu.
- 8o. Récinder résolutions du 7 octobre 1959 re: vente lot 461 à M. Maurice Ouimet et lot 462 à M. Séraphin Ethier.
- 9o. Résolution re: vente lot 464 à M. Maurice Ouimet.
- 10o. Résolution re: vente lot 462 à M. Séraphin Ethier.

Proposé par M. l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par M. l'échevin Georges Nadon

Que les minutes des assemblées régulière et spéciales des 2,9, 16 et 28 décembre 1959 et 4 janvier 1960 soient acceptées telles quelles et qu'elles soient signées par M. le maire Lucien Dagenais et contresignées par le secrétaire-trésorier d'alors Me Gaston Vaillancourt.

Adopté.



Le secrétaire-trésorier donne lecture des rapports de M. le maire Lucien Dagenais président des assemblées des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernés dans les règlements 161 et 162 et 163 à 177 incl. de la Ville de Fabreville.

Le conseil après avoir pris connaissance desdits rapports il est:

Proposé par M. l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par M. l'échevin Henri O. Vanier

Que les rapports tels que lus soient acceptés et déposés aux archives.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par M. l'échevin Henri Fleurant

Que les ingénieurs de la Ville Desjardins & Sauriol soient engagés pour une autre année aux mêmes conditions que l'année précédente.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Rolland Desjardins

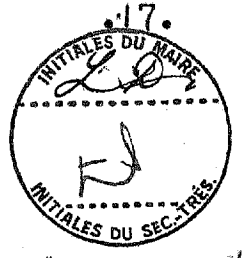
Appuyé par M. l'échevin Henri Fleurant

Que M. l'échevin Georges Nadon soit nommé pro-maire pour les trois prochains mois.

Adopté.

Et les comptes suivants sont soumis à l'approbation du conseil par M. l'échevin Georges Nadon:

Ville Ste-Rose., re: loyer salle municipale.....	\$ 225.00	—
Roger Lacroix., re: pose des clôtures.....	\$ 166.00	—
La Cie. de publication l'Elan., re: souhait de Noel	\$ 40.00	—
Shawinigan Water and Power., re: électricité.....	\$ 44.84	—
Fournisseur Municipal du Québec., re: enseignes..	\$ 50.30	—
Agence de publicité Gamelin Enrg., re: annonces..	\$ 15.00	—
Docteur M.J.Lambert., re: soin de médecin.....	\$ 5.00	—
Royal Typewriter Co.Ltd., re: dactylo.....	\$ 295.80	—
Canada Dactylographe Inc., re: machine additionner	\$ 594.05	—
Petite Caisse, Fernand Denis., re: petite caisse..	\$ 171.36	—
Formules Légales Provinciales., re: fr.papeterie..	\$ 108.80	—
Ville Ste-Rose., re: incendie M.H. Nadon.....	\$ 250.00	—
Snowdon Florists., re: fleurs.....	\$ 40.80	—



Le comité des pauvres St-Edouard de Fabreville.,

re:.....	\$.	150.00
Hubert Locas., re: salle du conseil.....	\$	18.00
Bell Telephone Co. Of Canada., Na-5-3775, 1028.....	\$	73.12
Réal Dagenais., re: chauffage.....	\$	33.93
Collège Canadien des Armoiries., re: imprimerie.....	\$	5.00
Maurice Desroches., re: règlement No. 178.....	\$	846.70
Landry Automobile Ltée., re: gaz auto police.....	\$	10.53
British American O'l., re: gaz auto police.....	\$	24.65
Jean-Guy Desroches., re: imprimerie.....	\$	17.85
Canit Construction Québec., intérêt sur contrat.....	\$	110.43
Roméo Cousineau., re: vidange décembre.....	\$	600.00
Rainbow Realities Inc., re: loyer janvier.....	\$	100.00
Me Gaston Vaillancourt., re: salaire et autres.....	\$	209.00
Total.....	\$	

Proposé par M. l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par M. l'échevin Marcel Lacroix

Que les comptes ci-avant énumérés soient acceptés tels quels et qu'ils soient payés par la Ville selon les procédures ordinaires.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par M. l'échevin Henri O Vanier

Que le conseil de Ville de la Ville de Fabreville autorise un don de \$150.00 au comité des pauvres de la Paroisse de St-Edouard de Fabreville.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Georges Nadon

Appuyé par M. l'échevin Marcel Lacroix

Que les résolutions du 7 octobre 1959 consentant la vente à M. Maurice Ouimet du lot Numéro 461 de la Paroisse de Sainte-Rose Ville de Fabreville pour le prix de \$1.00 et à M. SÉraphin Ethier du lot numéro 462 de la Paroisse de Sainte-Rose Ville de Fabreville pour le prix de \$1.00 et autorisant M. le maire Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier Me Gaston Vaillancourt à signer les actes de vente devant Me Rodrigue Chartrand notaire soient annulés et considérés comme n'ayant jamais existés.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Henri Fleurant

NO. 14-5M

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



Appuyé par M. l'échevin Henri O. Vanier

1o. Que le conseil de Ville de la Ville de Fabreville consent à vendre à M. Maurice Ouimet le lot numéro 464 de la paroisse de Ste-Rose Ville de Fabreville pour le prix de \$1.00.

2o. Que M. le pro-maire Charles Brossard et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par M. l'échevin Marcel Lacroix

1o. Que le conseil de Ville de la Ville de Fabreville consent à vendre à M. ^x Ethier Sésaphin le lot numéro 462 de la paroisse de Ste-Rose Ville de Fabreville pour le prix de \$1.00.

x
Ethier

LD

2o. Que M. le pro-maire Charles Brossard et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt notaire aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adopté.

Et la séance est levée:

maire, *Lucien Dagenais*
sec.-trés. *Fernand Denis*

22 janvier 1960. Province de Québec,

Ville de Fabreville,

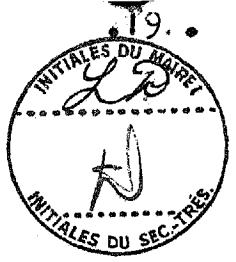
A une assemblée spéciale du conseil de Ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles vendredi le 22 janvier 1960 dûment convoquée par M. le maire Lucien Dagenais et à laquelle étaient présents; M. le maire Lucien Dagenais M.M. les échevins Henri Fleurant, ^x Marcell Lacroix et Rolland Desjardins formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

x
Charles
Brossard.

LD

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire Lucien Dagenais récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.



Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

10. Question relative au collecteur No. 2 et résolutions à passer s'il y a lieu.
20. Travaux riverains des lots 216, 217, 218 sur le projet Alain et résolutions à passer s'il y a lieu.
30. Discuter des règlements à propos des questions 1 et 2 et résolution à passer s'il y a lieu.
40. Autorisation pour une délégation à Québec, re: vente des obligations, travaux d'hiver, re: aide de l'aviseur légal et résolutions à passer s'il y a lieu.
50. Possibilité des développements actuels dans Fabreville et résolution à passer s'il y a lieu.
60. Récinder résolution du 4 novembre 1959 re: autorisation Desjardins & Sauriol pour estimé re: lots 216 217 218.
70. Résolution à passer pour autoriser Desjardins & Sauriol à préparer un estimé re: égoût aqueduc et rues sur les lots 216 217 et 218.

Proposé par M. l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par M. l'échevin Marcel Lacroix

Que la résolution du 4 novembre 1959, autorisant Desjardins & Sauriol à préparer l'estimé en vue des travaux d'aqueduc et d'égoûts et des travaux préliminaires de rues dans le développement Alain sur les lots 216, 217 et 218 de la Paroisse de Ste-Rose Ville de Fabreville, soit annulé et considérée comme n'ayant jamais existée.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Charles Brossard

Appuyé par M. l'échevin Rolland Desjardins

Que le conseil de Ville de la Ville de Fabreville autorise Desjardins & Sauriol à préparer l'estimé en vue des travaux d'aqueduc, d'égoûts et des travaux préliminaires de rues sur les lots 216, 217 et 218 de la paroisse de Ste-Rose Ville de Fabreville.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par M. l'échevin Henri Fleurant

Que M. le maire Lucien Dagenais, trois échevins et le secrétaire-trésorier soient autorisés à aller à Québec pour discuter avec les autorités provinciales de certaines questions administratives



Adopté.

Monsieur le maire Lucien Dagenais, demande l'opinion du conseil de ville vis-à-vis du Bill de la Corporation Interrurbaine de l'Île Jésus. Les échevins présents sont unanimes à savoir que:

- 1o. Le conseil de ville est en faveur du Bill.
- 2o. Le conseil de ville préfère que le dit Bill soit retardé d'une année et d'attendre à l'an prochain pour le présenter au Comité des Bills privés.
- 3o. Le conseil avise Monsieur le maire qui c'est là l'opinion du conseil.

Et la séance est levée:

maire, *Lucien Dagenais*
sec.-trés. *René Allis*

1er février
1960.

Province de Québec,
Ville de Fabreville,

A une assemblée spéciale du conseil de Ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles lundi le 1er février 1960 dûment convoquée par M. le maire Lucien Dagenais et à laquelle étaient présents; M. le maire Lucien Dagenais M.M. les échevins Charles Brossard, Henri Fleurant, Henri O Vanier, Rolland Desjardins, Marcel Lacroix formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire Lucien Dagenais récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit;

1o. Adoption de l'offre ferme de M.M. Descarries, Vinet & Cie. Ltée et Mills Spence & Co. Ltée re: obligations de la Ville.

2o. Résolution autorisant Desjardins & Sauriol à faire creuser un puits et à faire installer une station de pompage sur les lots 216-217-218 projet Alain.

Proposé par M. l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par M. l'échevin Rolland Desjardins



Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville accepte de vendre les obligations de la Ville de Fabreville au montant apparent de \$803,000.00 par l'entremise de Messieurs Descarries, Vinet & Cie. Ltée. et Mills Spence & Co. Limited au prix et conditions énumérés dans la soumission datée du 1er février 1960 et signée par M. Michel Descarries dont l'original fait parti est annexé à la présente résolution.

DESCARRIES, VINET & CO. LTD. CIE LTEE
INVESTMENT SECURITIES VALEURS DE PLACEMENTS

TRANSPORTATION BUILDING
132 ST. JAMES ST. WEST
MONTREAL 1

VICTOR 2-1834

MONTREAL, le 1er février 1960.

Monsieur Fernand Denis,
Secrétaire-Trésorier,
Ville de Fabreville,
Fabreville,
P.Q.

Cher Monsieur Denis,

Pour faire suite aux conversations par lesquelles vous nous indiquiez que vous seriez consentant à vendre par l'entremise d'un syndicat composé de MILLS SPENCE & CO. LTD et nous-mêmes:

\$ 803,000.-

VILLE DE FABREVILLE, P.Q.
Obligations non-rachetables en séries, portant intérêt au taux de 6% datées du 1er mars 1960 échéant du 1er mars 1961 au 1er mars 1980 inclusivement,

nous vous informons que nous avons des commandes fermes de nos clients s'établissant comme suit:

a) \$ 143,500.-

Echéant comme suit:

- 1er mars 1961 - 27,000.
- 62 - 28,000.
- 63 - 29,000.
- 64 - 29,500.
- 65 - 30,000.

payables en argent canadien seulement dans toutes les succursales des banquiers de Fabreville à Montréal.
Prix: 96.45 moins \$2.00 de commission par \$100. valeur au pair d'obligation.

b) \$ 659,000.-

Echéant comme suit:

- 1er mars 1966 - 32,000.
- 67 - 33,000.
- 68 - 36,500.
- 69 - 36,500.
- 70 - 39,000.

Handwritten initials and notes: L.D., 5, W

NO. 14-5M
FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



....2

1971 - 41,000.	1976 - 48,000.
72 - 41,500.	77 - 50,000.
73 - 45,000.	78 - 52,000.
74 - 45,000.	79 - 55,000.
75 - 48,000.	80 - 57,000.

Payables en argent américain seulement dans une banque de la Cité de New-York.

Prix: 90.72 en argent américain plus l'intérêt couru à la date de livraison moins \$2.00 de commission par \$100. valeur au pair d'obligation.

Notre soumission, décrite plus complètement dans le prospectus ci-inclus, est sujette aux conditions suivantes:

- 1- Nous désirons que cette soumission soit définitivement acceptée ou rejetée lors de l'assemblée qui sera tenue lundi, le 1er février à 8 p.m., et nous vous prions de nous en informer dès lors. Si elle est acceptée nous aimerions recevoir dès lors, en duplicata, la résolution du Conseil de Fabreville acceptant notre offre.
- 2- Ces obligations devront engager directement et en premier lieu le crédit de la Ville de Fabreville.
- 3- La forme et les coupures de ces obligations devront être sujettes à notre approbation et à celle de nos avocats.
- 4- La Ville de Fabreville devra nous fournir, sans frais, tous les renseignements et les documents nécessaires pour attester de la validité de ces obligations et l'autorité sous laquelle elles sont émises.
- 5- Nous devons recevoir une opinion légale des avocats de notre choix et les frais de ces conseillers juridiques seront à votre charge; ces frais ne s'élèveront pas au-dessus de \$1,000.
- 6- Les dépenses encourues pour l'impression de ces obligations devront être payées par la Ville de Fabreville.
- 7- La livraison de ces obligations, sous forme définitive, à nous-mêmes à Montréal ou à nos agents dans la Cité de New-York ou dans toute autre ville des Etats-Unis, comme nous en conviendrons, le 1er mars 1960 ou à toute autre date qui agréera aux deux parties, devra être payée par la Ville de Fabreville.
- 8- Chaque obligation devra porter le certificat de validité du Ministre des Affaires Municipales.



....3

9- Notre offre est pour la totalité et non pour une partie de l'émission.

Nous sommes persuadés que cette proposition est très avantageuse pour vous et espérons qu'elle saura rencontrer votre approbation.

Si vous acceptez notre soumission, veuillez signer la formule d'acceptation au bas de la copie de cette lettre.

Agréez, Monsieur Denis, l'expression de nos sentiments dévoués.

DESCARRIES, VINET & CIE LTEE
MILLS, SPENCE & CO. LIMITED

par: DESCARRIES, VINET & CIE LTEE

par:

Michel Descarries

Nous acceptons cette offre aux prix et conditions décrits ci-haut.

LA VILLE DE FABREVILLE

par:

Maire

par:

Secrétaire-Trésorier



Et que ces obligations sont autorisées et garanties par les règlements suivants;

Règlement No; 123-Construction d'un collecteur

d'égout sanitaires.	\$355,000.00
125-Pavage et drainage 18e avenue.	11,006.04
126-Pavage et drainage Montée Sauriol.	25,644.15
128-Pavage et drainage 6e avenue,	8,255.76
129-Pavage et drainage 8e et 9e avenues.	9,725.85
132-Usine de traitement des eaux usées.	181,000.00
133-Emissaire d'égouts sanitaires.	66,000.00
134-Terrain pour centre d'usine de traitement des eaux usées.	17,300.00
135-Creusage de deux puits et construction de station de pompage.	24,000.00
136-Sous-collecteur d'égouts sanitaires et conduite d'eau sur le lot 120-2.	34,000.00
142-Egouts sanitaires, aqueduc et travaux préliminaires de rues sur les lots P.226 et P.228.	71,000.00
	<u>\$802,931.80</u>
	SOIT \$ 803,000.00

Adopté.

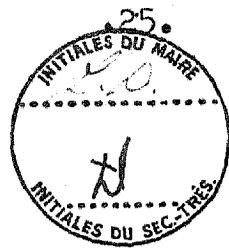
Et la séance est levée.

maire, *Lucien Dagenais*
sec.-trés. *Renard Belles*

3 février 1960.

Province de Québec,
Ville de Fabreville,

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de Ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, mercredi le 3 février 1960. Etaient présents M. le maire Lucien Dagenais M.M. les échevins Charles Brossard, Henri Fleurant, Henri O Vanier Marcel Lacroix et Rolland Desjardins formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.



Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.
Et Lecture est faite par le secrétaire-trésorier des assemblées spéciales des 4, 14, 22 Janvier et du 1er février 1960.

Proposé par M. l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par M. l'échevin Henri O Vanier

Que les minutes des assemblées spéciales des 4, 14, 22 janvier et du 1er février 1960 soient acceptés telles quelles et qu'elles soient signées par M. le maire et contresignées par le secrétaire-trésorier.

Adopté.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du rapport de M. le premier maire Charles Brossard président de L'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concerné dans le règlement 178 de la Ville de Fabreville.

Le conseil après avoir pris connaissance dudit rapport il est:

Proposé par M. l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par M. l'échevin Rolland Desjardins

Que le rapport tel que lu soit accepté et déposé aux archives.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par M. l'échevin Marcel Lacroix

Que les ingénieurs de la Ville Desjardins & Sauriol soient autorisés à préparer les plans et estimés pour le pavage et le drainage de la rue 120-3-⁸⁸⁻⁸⁹ de la paroisse Ste-Rose Ville de Fabreville.

Adopté.

Avis de motion est par les présentes donné par M. l'échevin Rolland Desjardins que le conseil de cette Ville adoptera à une séance subséquente un règlement amendant les sous-paragraphes (a) et (b) du paragraphe (2) de l'article 14 du règlement No 112 intitulé:

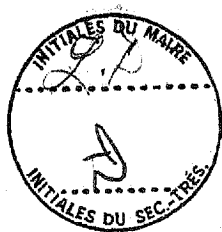
Règlement imposant une taxe pour l'enlèvement des vidanges.

Avis de motion est par les présentes donné par M. l'échevin Henri O Vanier que le conseil de cette Ville adoptera à une séance subséquente un règlement amendant l'article 9 du chapitre cinq du

Règlement No 137 intitulé:

Règlement concernant la construction dans la Ville de Fabreville.

Proposé par M. l'échevin Henri O Vanier



Appuyé par M. l'échevin Charles Brossard
 Que l'estimé et la cédule A et B préparés par Desjardins & Sauriol au montant de \$15,500.00 en date du 18 janvier 1960 en vue de la pose des tuyaux d'égouts sanitaires et d'aqueduc à partir du côté ouest du Boulevard Curé Labelle jusqu'à la propriété de M. Henri O Vanier inclusivement soient approuvés tels quels et que copie de cette résolution soit envoyée au bureau de Desjardins & Sauriol ingénieurs-conseils.

Adopté.

Avis de motion est par les présentes donné par M. l'échevin Henri Fleurant que le conseil de cette Ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue de la pose des tuyaux d'égouts sanitaires et d'aqueduc à partir du côté ouest du Boulevard Curé Labelle jusqu'à la propriété de M. Henri O Vanier inclusivement.

Proposé par M. l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par M. l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan et l'estimé préparés par Desjardins & Sauriol au montant de \$162,000.00 en date du 25 janvier 1960 en vue d'un sous-collecteur d'égouts sanitaires pour desservir le bassin numéro 4 tel que montré au dossier 7-59 soit approuvé tel quel et que copie de cette résolution soit envoyée au ministère de la santé pour approbation et au bureau Desjardins & Sauriol ingénieurs-conseils.

Adopté.

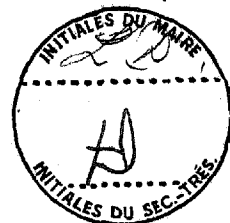
Avis de motion est par les présentes donné par M. l'échevin Marcel Lacroix que le conseil de cette ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue d'un sous-collecteur d'égouts sanitaires pour desservir le bassin numéro 4 à partir du collecteur tel que montré au dossier 7-59.

Proposé par M. l'échevin Charles Brossard

Appuyé par M. l'échevin Marcel Lacroix

Que Desjardins & Sauriol soient autorisés à préparer l'estimé des plans pour le creusage d'un puits et la construction d'une usine de pompage pour desservir les lots 216, 217 218 de la paroisse Sainte-Rose Ville de Fabreville.

Adopté.



Proposé par M. l'échevin Charles Brossard

Appuyé par M. l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de cette Ville approuve le plan de subdivision des lots 67-6 et 67-7 de la paroisse Sainte-Rose en la Ville de Fabreville propriété de M. Hervé Blais tel que préparé par M. J.P.Martin arpenteur-géomètre en date du 23 octobre 1959 et que copie de cette résolution soit envoyée à l'arpenteur-géomètre et au ministère des terres et forêts.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par M. l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan de subdivision des lots 95-93 et 94-36 de la paroisse de Sainte-Rose Ville de Fabreville et propriété de M. Rodolphe Lefebvre tel que préparé par M. J.P.Martin arpenteur-géomètre en date du 30 janvier 1960 soit accepté tel quel et:

Considérant que le tracé de la rue projetée 94-35 apparaissant au dit plan;

Considérant que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue

Considérant que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds mesure anglaise;

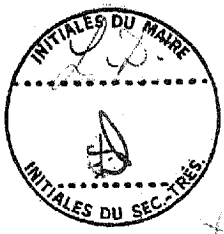
Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée par ce que cette rue est à l'intérieur du projet.

Pour ces motifs qu'il soit résolu, qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M.J.P.Martin, arpenteur-géomètre, en date du 30 janvier 1960 et décrite comme suit au dit plan:

Lot No. 94-35 (rue.)

Adopté.

CONSIDERANT que le tracé de rues projetées apparait au plan préparé par Monsieur Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 1er jour de septembre 1959, sous la description suivante;



Lots Nos. 231-265 à 231-275 inclusivement
(rues et pties de rues)

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que la largeur des dites rues rues apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues sont à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS il est:

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de Monsieur Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 1er septembre 1959 et décrites comme suit au dit plan:

Lots Nos. 231-265 à 231-275 inclusivement (rues et pties de rues).

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Charles Brossard

Appuyé par M. l'échevin Henri Fleurant

Que les mutations suivantes pour les mois de juillet à décembre inclusivement soient acceptées et que le rôle d'évaluation soit amendé en ce sens:

Anciens Propriétaires

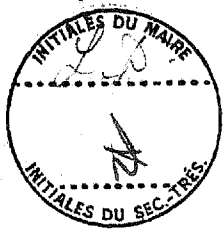
<u>Noms</u>	<u>Adresses</u>	<u>Lots</u>
Gilbert Lalonde,	156 rue Chénier V. Ste-Rose,	230-94
Modern North Land Develo	997 Boul. Décarie Mtl.	116-69
Jann Harkai	119 Du Crockett L. des R.	116-69
Eugène Lajeunesse		140-37
Roger Richer	323 Boul. Labelle Fabreville	61-1-22



<u>Noms</u>	<u>Adresses</u>	<u>Lots</u>
Lauréat Ouimet	574 Boul. Ste-Rose Fab.	118-96-97
Louis Bolduc	1335 " " " "	172-624
J. Charles Lebeau	4538 St-Denis Mtl.	95-44
Maurice Destongchamps	17 Spring Beach Fab.	1150-9
Fanny Budyk Tunis		228-30-1
Sport Togs	7130 St-Urbain Mtl.	228-43-44, 45, 46, 47, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 105 126, 127, 128, 129 130, 131, 133, 134 135, 137, 148, 226-47, 48, 49, 50, 51, 228-86.
Ernest Gravel	712 Boul. Ste-Rose Fab.	139-132
Modern North Land Dev.	997 Boul. Décarie	115-4 et 116- 129
Aimé Martel	603 Boul. Ste-Rose Fab.	121-11-P.10
Vianney Corbell	6802 Papineau Mtl.	172-24
Rainbow Realities Inc.	409 Notre-Dame O. Mtl.	122-1-10
" " "	409 " " "	122-1-8
Aldéric Fancelli	2737 Holicoeur Mtl.	150-75
René Mercier	9537 Boul. Lasalle V. Lasalle	137-118
Roger Cloutier	1846 Boul. Gouin Est Mtlé	141-5
J.R. Beauparlant	1059 Boul. Ste-Rose Fab.	163-58
Fanny Budyk Tunis		228-36
Adrien Lagaçé	1212 Pie X St-Martin	230-29, 30, 35, 36
Gilbert Lalonde	156 Chénier V. Ste-Rose	230-96
Adrien Lagaçé	1212 Pie X St-Martin	230-33
E. et G. Lagaçé	10 Lagaçé Strathmore	230-30
Gilbert Lalonde	156 Chénier V. Ste-Rose	230-93
Germaine Prud'homme	90-1e avenue Fabreville	172-198 à 201 incl
Modern Devel.	997 Boul. Décarie	122-2-P.17
J.A. Lacasse	512 Boul. des Laurentides	230-61
Modern Devel.	997 Boul. Décarie	122-2-P.16
Sport Togs	7130 St-Urbain	228-102
Eugène Dubreuil	7624 Shaughnessy V.S.M.	139-165
Georges Brulé	222-3e ave. Fabreville	172-317-318
Pierre Lavoie	603 Boul. Ste-Rose Fab.	121-52-53
Rocco D'Abbramo	6669 De Normanville Mtl.	150-100

NO.14-5M

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL, MONTRÉAL



<u>Noms</u>	<u>Adresses</u>	<u>Lots</u>
Yvonne Vallières	5449-Iberville-Mtl.	170-112-113
H.G. Battington	363-Eugène Fab.	230-60
J.L. Bais	8853 Tolhurst Mtl.	170-112-113
J.A. Lacassé	512 Boul. des Laurentides	230-60
J.A. Lacasse	512 " " "	230-58-59
Lauréat Ouimet	574 Boul. Ste-Rose Bab.	118-100-101
Fanny Budyk Tunis		228-22
Sport Togs	7130 St-Urbain Mtl.	226-52 à 57 incl
Québec Construction	10 Lagaçé Strathmore	230-62 à 66
Iréné Bastien	147 Boul. Ste-Rose	230-42
Modern Development	997 Boul. Décarie	119-39
Julie Lean	980 Everett apt. 5 Mtl.	167-62-63
Sport Togs	7130 St-Urbain Mtl.	226-4
J.A. Lacasse	512 Boul. Des Laurentides	230-81
Rainbow Realities Inc.	409 rue Notre-Dame O.	121-74-75-76
Louis Plourde	43 Ballarman Mtlé	172-561-562
Gordon Nelson	426 Wilbrood Mtl.	167-138-139
Fanny Budyk Tunis		228-35
Gaétan Rochefort	28-19e ave. Fabreville	163-18
Mme. Thomas Morin	4044 New March Mtl.	139-98-46
Jean Ouimet	3570 Bedford apt 1 Mtl.	116-4-5
A. Beaumier	3020 Albert Mtl.	172-337-338-339
Léo Nadon	1088 Boul. Ste-Rose Fab.	163-1195
Iréné Bastien	147 Bou. Ste-Rose	230-10-11
Joseph Skrapits	38-19e ave, Fabreville	163-28-29
A. Bélanger	6358 De Gaspé Mtl.	172-612
R. Beauparlant	1059 Boul. Ste-Rose Fab.	163-59
A. Lagaçé	1212 Pie X St-Martin	230-32
Modern Development	997 Boul. Décarie	119-38 et 119-2-12
Rainbow Realities Inc.	409 Notre-Dame O.	122-1-14
Rainbow Realities Inc.	" " " "	122-1-9
Roland Leclerc	6583-11e ave. Rosemont	139-169
Gilbert Lalonde	156 rue Chénier	230-95
Philippe St-Germain	6666 Drolet Mtlé	139-82-63
Gilbert Lalonde	156 rue Chénier	230-63
Claude Bélair		172-482-484-483
Carmelo Guinta	28711 rue Dabdurand Mtl.	136-56-57 135-55-56



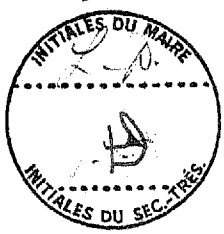
<u>Noms</u>	<u>Adresses</u>	<u>Lot</u>
Emile Nadon	Ste-Dorothée	P.164
Hector Durand	5847 McIynn Ave Mtlé	120-66-1
Pinegrove Development	8251 Boul.St-Laurent	228-41
Noël Vaillancourt	Boul.Ste-Rose	P.65
Alfio Scariatti et autres	2030 Belgrave Mtl.	P.209
Herman Arbour	7135 rue Boyer Mtl.	120-3-65 et 66
Gilbert Lalonde	156 rue Chénier	230-1101
Inter City Entreprises Ltd	2510 St-Louis Mtl.	P.211-212-213
Grovehill Dev. Corp.		P.210
René Lamoureux	rue St-Jude Fab.	83-61
Michel Bernier		P.147
Maurice Hébert		120-P.1

Nouveau Propriétaires

Shields Thomas W.	588-69e ave Abord a Plouffe	230-94
Joh Harkai	119 Du Crochet Laval des Rapides	116-69
Eugen Katz	7812 de l'Epee Mtl	116-69
Rock Lefebvre	7749 Lajeunesse Mtl.	140-37
Dame Gisèle Giguère	323 Boul.Labelle Fab.	61-1-22
Mlle Jeanne Guimont	860 Napoléon Mtl.	118-96-97
Fernand Bolduc	1340 Boul.Ste-Rose Fab.	172-624
Mlle Germaine Aumais	5686 Durocher Outremont	95-44
Anne Marie Coulombe	5048-4e ave.Rosemont	150-9
Robert J. Coulter	6298 Delorimier Mtl.	228-30-1
Albani Investment Corp.		228-43, 44, 45, 46, 47, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 87, 88, 89, 90 à 100 incl. 101, 103, 104, 105 106, 127 à 137 inc 148. 226-47 à 51 incl. 228-86
Jacques Bertrand	3117 Verdun, Verdun	139-132
Evangelos Logothetis	4472 Sherbrooke ouest.	115-4 et 116-129
Mariette Lavoie	5815 De Mesy Mtl.	121-11 et P.10
Amanda Girouard	1116 Ste-Elizabeth Mtl.	172-24
William Craig	878 rue Normand Fab.	122-1-10
Roger Bourque	3928 Nina Fabreville	122-1-8
Mlle Florence Paré	8135 Des Belges Mtl.	150-75
Raoul Bouchard	669 Cadillac Mtl.	137-118
Edmond Verreault	3691 Laval Mtl.	141-5

ND.14-5M

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL, MONTRÉAL



<u>Noms</u>	<u>Adresses</u>	<u>Lots</u>
Y. Guerrier	60-19e ave. Fabreville	163-58
Carnelis Smith	361 Evelyn Fabreville	228-36
E et G Lagaçé	11 rue Lagaçé Strathmore	230-29,30,35,36
Yves Giard	12055 Valmont Mtl.	230-96
Adelphus Roy	466 Emile Fabreville	230-33
Gilbert Lalonde X38	156 rue Chénier V.Ste-Rose	230-30
John Patrick Mackenzie	5775 Darlington Mtl.	230-93
Armand et Lucien Prud'homme	90-1e ave. Fabreville	172-198 à 200 incl.
Edouard Hénault	7053 rue Boyer mtl.	122-2-P.17
Carefoot Stanley	355 Eugène Fabreville	230-61
Pauli Doyle	849 Madeleine Fabreville	122-2-16
Fernand Alain	3 Monette Dorval	228-102
Julien Vermette	4260 Laval Mtl.	119-165
Eucher Duplessis	629 Boul.Laval Abord a Plouffe	172-317-318
Donatien Chapdelaine	2195 Wolfe Mtl.	121-52-53
Teddy Kwiatkoski	6721 Marquette Mtl.	150-100
Yvonne Vallières	5949 Iberville Mtl.	170-112-113
H.C.Ballington.	363 Eugène Fabreville	230-60
Iréné Bastien	147 Boul.Ste-Rose	230-58-59
Olier Bourdon	519 Cherrier Mtlé	118-100-101
Maurice Vadnais	453 Evelyn Fabreville	228-22
Gérard Mercier	65 Boul.Dussault Laval des Rapides	226-52 à 57
Gilbert Construction	156 Chénier V.Ste-Rose	230-62 à 66
Mitas Jésinas	2300 Patricia VilleSt-Laurent	230-42
Frank Maller	3819 Michel Fabreville	119-39
Victor Chartier	8-6e avenue Pl.des Iles	167-62-63
Bruno Chartier	4-6e " "	167-62-63
Victor Chartier & Fils	61-3e " "	" " "
Jules Mont Redan	473 Fred Fabreville	226-4
K.H.Willaimson	368 Eugène "	230-81
Herman Frankl	3580 Levesque Boul.Abord à Plouffe	121-74-75-76
Joseph Swenny	9108 Foucher Mtl.	172-561-562
James D Nelson	5627 Verdun Verdun	167-138-139
W.D.Thompson	371 Eveline Fabreville	228-35
A. Duplantis	19-19e avenue "	163-18
Mme.Julien Beaudry	6019-2e ave.Rosemont	139-98-46
Marcel Lacroix	516 Boul.Ste-Rose Fab.	116-4-5
Guy St-Pierre	1847 Jeanne D'Arc Mtl.	172-337-338-339



<u>Noms</u>	<u>Adresses</u>	
Roger Nadon	522 Haut Petite Cote Fab.	163-195
Denis Jacques	478 Eugène Fabreville	230-10
M. & Mme. Charles Brossa rd	1330 Boul. Ste-Rose Fab.	163-28-29
A. Breton	7731 Notre-Dame Est. Mtl.	172-612
Chs. A. Bélanger	56-19e ave. Fabreville	163-59
Jacques Trottier	472 Eveline Fabreville	230-32
Richard Gallagher	3825 Michel "	119-38 et 119-2-12
Joseph Riwash	5775 Darlington apt. 6 Mtl.	122-1-14
Adja Anshell	5670 Decelles Mtlé	122-1-9
Hubert Hezko	98-41e avenue Fabreville	139-169
William Toke	2229 O'Brien V. St-Laurent	230-95
Mme Jean Chêne	1851 Boul. St-Joseph Mtl. m	139-82-63
Almé Baulet	5275 Orléans Mtlé	230-63
André Caplette	2110 rue Davidson Mtl.	172-482- 483, 484
Jacques Dupras	6537 rue Alma Mtl.	136-56, 57 135-55-56
Robin Hood Holding Ltd. a/s Me Léo Taillefer, St-Martin		P. 164
Mrs Clara Farrell Durand	5466 Clanranald Ave. Mtl.	120-66-1
Fanny Budyk Tunis	2510 St-Louis V, St-Laurent	228-41
Capital Development Corp	8385 Bou. St-Laurent Mtl	P. 65
Digna Devel. Corp.	636 rue St-Paul Mtl.	P. 209
Irene McGeorgor Arbour	7135 rue Boyer Mtl.	120-3-65 66
Tan Wood	4265 Ste-Catherine ouest	230-101
Muller Devel. Co. Ltd.	3804 Boul. St-Laurent Mtl.	P. 211-212 213
Breslin Holding Ltd.		P. 210
Krzan, Karl	61 rue St-Jude Fabreville	83-61
Mariette Chaumont	Laro-24-1e ave. Plage Lavoie Fab. se	P. 147
René Fortin	Ville de Ste-Rose	120-P. 1

Adopté.

Le rapport du surintendant de la Ville a été lu et déposé aux archives.

Proposé par M. l'échevin Charles Brossard

Que le conseil de cette Ville accorde un subside de \$100.00 au loisir de St-Edouard de Fabreville en réponse à la demande faite le 14 janvier 1960 par l'entremise de M. Martin Anderson.

La proposition n'étant pas appuyé tombe automatiquement.

Considérant que l'incendie a détruit une des propriété de M. Hormidas Nadon sur les lots P. 202 et P. 203



Proposé par M. l'échevin Charles Brossard

Appuyé par M. l'échevin Henri Fleurant

Que l'évaluation de la bâtisse incendiée sur les lots B.202 et P.203 appartenant à M. Hormidas Nadon soit diminuée de \$1,900.00.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par M. l'échevin Henri O Vanier

Que la présente assemblée soit ajournée vendredi le 5 février 1960.

Adopté.

7 mots et 21 chiffres rayés sont nuls.

Et la séance est levée;

Lucien Dagenais

Maire,

Sec.-trés.

Samuel Denis

5 février 1960 Province de Québec

Ville de Fabreville

A une assemblée spéciale du conseil de Ville de la Ville de Fabreville étant l'ajournement de l'assemblée régulière du 3 février 1960 tenue en l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville le 5 février 1960.

Étaient présents M. le maire Lucien Dagenais M.M. les échevins Henri Fleurant, Henri O Vanier, Marcel Lacroix et Rolland Desjardins formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

La prière habituelle est récitée par M. le maire Lucien Dagenais et l'assemblée est ouverte.

Le secrétaire-trésorier fait lecture des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 1959.

Proposé par M. l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par M. l'échevin Marcel Lacroix

Que les états financiers de la Ville de Fabreville pour l'année terminée le 31 décembre 1959 tels que préparés par nos vérificateurs et tels que lus par le secrétaire-trésorier soient acceptés.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par M. l'échevin Henri O Vanier



10. Que les items suivants qui apparaissent à l'actif du fonds du revenu depuis de nombreuses années soient radiées;

- a) Taxes dues par Plage Laval \$359.61
- b) Taxes à recevoir- cours d'eau \$100.94

20. Que l'argent dans le compte de banque désigné sous le nom: Commission Scolaire soit transféré au compte courant et que l'item montré au passif Taxes scolaires à remettre \$167.84 soit radié.

Adopté.

Proposé par M. L'échevin Henri Fleurant

Appuyé par M. l'échevin Henri O Vanier

Que M. Pierre-Paul Guy, L.S.C., C.A. soit réengagé comme vérificateur des livres de la Ville de Fabreville aux mêmes conditions que l'année dernière.

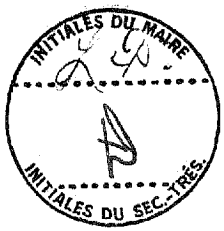
Adopté.

Avis de motion est par les présentes donné par M. l'échevin Marcel Lacroix que le conseil de cette Ville adoptera à une séance subséquente un règlement imposant une taxe spéciale aux usagés du service d'aqueduc.

Les rapports des mois de décembre 1959 et janvier 1960 du service de la police sont lus et acceptés par le conseil.

Et les comptes suivant sont soumis à l'approbation du conseil;

Roméo Cousineau., re: vidanges janvier.....	\$	600.00	✓
Rainbow Realties Inc., re: loyer janvier	\$	100.00	✓
José C. Limoges., re: billets pour Québec.....	\$	57.20	✓
Fernand Denis., re: remboursement petite caisse.....	\$	135.72	✓
Fernand Denis., re: frais de représentation.....	\$	300.00	✓
Robert St-Denis., re: vérification.....	\$	400.00	✓
Jean-Guy Poirier., re: salaire.....	\$	118.00	✓
Shawinigan Water and Power Co., re: électricité.....	\$	1,126.91	✓
Hubert Locas., re: entretien salle du conseil.....	\$	12.00	✓
Canadian Petroléum Company., re: gaz auto police....	\$	46.61	✓
Lingerie Sadlers Clothing., re: équipement polices..	\$	34.78	✓
Ville de Sainte-Rose., re: incendie.....	\$	150.00	✓
Jacques Paquin., re: temps supplémentaire.....	\$	13.00	✓
Claire Nadon., re: temps supplémentaire.....	\$	48.00	✓
Fortin Auto Service., re: gaz auto police.....	\$	46.92	✓
Club Nautique des Mille-Iles., re: annonces.....	\$	110.00	✓
Maurice Desroches., re: plans descriptions.....	\$	175.00	✓



Jean-C. Brossard., re: polisseuse.....	\$ 65.00
E. Dutrisac., re: entretien chemins.....	\$ 34.00
Fleuriste Ahuntsic., re: fleurs M. Spino.....	\$ 15.30
Les publications de Laval., re: papeterie bureau	\$ 34.84
Jean-Guy Desrochers., re: papeterie bureau.....	\$ 22.95
Réal Dagenais., re: chauffage.....	\$ 21.54
Roger Lacroix., re: pose de clotures à neige....	\$ 6.00
La compagnie de publication l'Élan., re: annonces,	\$ 80.00
Dufresne & Terrault., re: mutations déc. et nov..	\$ 49.20
Thibault & Desjardins., re: sel pour chemins....	\$ 15.30
Formules Légales Provinciales Enrg., papeterie...	\$ 29.13
Austin Gordon., re: location de l'auto du chef..	\$ 101.85
Claude Trudel., re: salaire constable spécial...	\$ 17.00
La Compagnie de Telephone Bell., re: téléphone..	\$ 86.20
La Compagnie de Telephone Bell., re: téléphone..	\$ 33.00
The Shawinigan Water and Power., re: électricité..	\$ 6.81
Rainbow Red ties Inc., re: remboursement.....	\$ 1029
Total.....	\$4,102.55

Proposé par M. l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par M. l'échevin Marcel Lacroix

Que les comptes ci-avant énumérés soient acceptés tels quels et qu'ils soient payés par la Ville selon les procédures ordinaires.

Adopté.

Et la séance est levée:

Lucien Dagenais maire,

sec.-trés.

Fernand Desjardins

17 février
1960.

Province de Québec

Ville de Fabreville,

A une assemblée spéciale du conseil de Ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles mercredi le 17 février 1960 dûment convoquée par M. le maire Lucien Dagenais et à laquelle étaient présents: M. le maire Lucien Dagenais M.M. les échevins Charles Brossard, Henri Fleurant, Henri O Vanier, Marcel Lacroix et Georges Nadon. formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire Lucien Dagenais récite d'abord la prière et



L'assemblée est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit;

- 1o. Résolution demandant autorisation pour vendre les obligations sur le marché américain.
- 2o. Résolution demandant vente d'obligations de gré à gré.
- 3o. Résolution demandant l'emprunt temporaire.
- 4o. Approbation du règlement taxe d'eau.
- 5o. Approbation du règlement vidanges.
- 6o. Approbation du règlement de construction.
- 7o. Approbation des plans de M. Maurice Desroches.

Proposé par M. l'échevin Charles Brossard

Appuyé par M. l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville demande au Lieutenant-gouverneur en conseil l'autorisation d'emprunter sur le marché américain et d'émettre les obligations de la Ville en devises américaines, pour un montant n'excédant pas \$659,500.00 en vertu des règlements d'emprunt Nos 123, 125, 126, 128, 129, 132, 133, 134, 135, 136 et 142.

Adopté.

Propose par M. l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par M. l'échevin Henri O Vanier

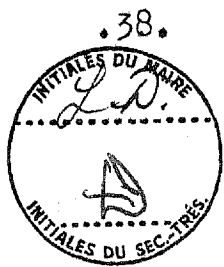
Que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires municipales d'autoriser, le conseil de ville de la Ville de Fabreville, à vendre de gré à gré, à Descarries, Vinet & Cie Ltée et Mills Spence & Co. Limited, les obligations de la Ville de Fabreville au montant apparent de \$802,500.00 émises en vertu des règlements Nos 123, 125, 126, 128, 129, 132, 133, 134, 135, 136 et 142 aux conditions suivantes.

1o. \$143,000. Ville de Fabreville, P.Q.

Obligations non-rachetables en séries, portant intérêt au taux de 6%, datés du 1er mars 1960.

Echéant comme suit:

1er mars 1961 - \$27,000.
1962 - 28,000.
1963 - 29,000.
1964 - 29,000.



1965 - 30,000.

Payables en argent canadien seulement.
Prix de \$96.45 plus les intérêts courus,
moins \$2.00 de commission par \$100.00
valeur au pair d'obligation.

20.659,500. Ville de Fabreville, P.Q.

Obligations non-rachetables en séries,
portant intérêt au taux de 6%, datées
du 1er mars 1960.

Echéant comme suit:

1er mars 1966 - \$32,000.	1973 - \$45,000.
1967 - 33,000.	1974 - \$45,000.
1968 - 36,500.	1975 - 48,000.
1969 - 36,500.	1976 - 48,000.
1970 - 39,000.	1977 - 50,000.
1971 - 41,000.	1978 - 52,000.
1972 - 41,500.	1979 - 55,000.
	1980 - 57,000.

Payables en argent américain seulement.
Prix \$90.72 plus les intérêts courus,
moins \$2.00 de commission par \$100.
valeur au pair d'obligation.

Adopté.

Propose par M. l'échevin Henri Fleurant

Appuye par M. l'échevin Henri O Vanier

Que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires municipales d'autoriser un emprunt temporaire en attendant la vente des obligations autorisées par les règlements suivants:

Ancien No. Nouveau No.

138	163	Egouts-aqueduc, rues préliminaires	69,000.
140	165	Aqueduc entrées d'eau et d'égouts	3,400
	143	Egouts-aqueduc rues préliminaires	60,000
144	166	Rues préliminaires et pavage	30,000
145	167	Pavage	8,500
146	168	Pavage	9,700
147	169	Egouts aqueduc et rues préliminaires	45,800
148	170	Aqueduc	8,200



<u>Ancien No.</u>	<u>Nouveau No.</u>		
L49	171	Pavage	23,000.
150	172	Pavage	61,000.
151	173	Rues préliminaires entrées d'égouts et d'aqueduc.	7,900.
152	174	Pavage	38,500.
153	175	Pavage	38,000.
154	176	Pavage	15,500.
155	177	Pavage	14,000.
	156	Rues préliminaires et pavage	44,500.
	157	Egouts-aqueduc rues préliminaires	102,000.
	158	Egouts de surface	30,000.
	159	Egouts aqueduc rues préliminaires	18,800.
	161	Egouts aqueduc rues préliminaires	48,000.
	162	Egouts aqueduc rues préliminaires	32,000.
			<u>781,600</u>

Adopté.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE

R E G L E M E N T No. 179

REGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE POUR
LE SERVICE D'AQUEDUC.

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des contribuables de la Ville de Fabreville, Comté de Laval, d'avoir un service adéquat d'aqueduc.

ATTENDU que le service d'aqueduc dans la Ville de Fabreville impose une obligation de plus en plus grande à la Ville et spécialement à cause de son expansion.

ATTENDU qu'il y a lieu de distribuer cette charge imposée à la Ville sur les propriétaires des immeubles desservis par le service de l'aqueduc dans un esprit de justice et d'égalité pour tous.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN CHARLES BROSSARD

APPUYE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN MARCEL LACROIX

QU'IL SOIT ORDONNE ET STATUE PAR règlement du Conseil de la Ville et il est, par le présent règlement, statué et ordonné comme suit:

ARTICLE I. Le mot " propriété " dans le présent règlement si -



gnifie et signifiera tout immeuble ou partie d'immeuble, tout logement d'habitation desservi par le service d'aqueduc de la Ville.

ARTICLE 2. Une propriété comprenant plus d'un logement ou commerce est considérée comme autant d'unités imposables qu'il y a de logement ou commerces.

ARTICLE 3. Une taxe spéciale dite "taxe d'eau" est imposée sur le propriétaire d'une propriété en raison du nombre d'unités imposables.

ARTICLE 4. Le taux de la taxe d'eau est comme suit:

- a) garage et poste d'essence: soixante dollars (\$60.00 par année.
- b) tout autre propriété; trente-six dollars (36.00 par année. Cette taxe annuelle. Dans le cas où le service d'aqueduc n'aura été disponible que pour une partie de l'année la taxe sera calculée à raison du nombre de mois desservi durant l'année.

Cette taxe est payable, au bureau du secrétaire-trésorier, à la même époque que la taxe foncière et couvre la période du 1er janvier au 31 décembre.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.


MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE


SECRETAIRE-TRESORTIER DE LA VILLE
DE FABREVILLE.

Adopté.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE

R E G L E M E N T No 180

REGLEMENT AMENDANT LES SOUS-PARAGRAPHES (A) ET (B) DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 14 DU REGLEMENT no 112 INTITULE: REGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE POUR L'ENLEVEMENT DES VIDANGES.

ATTENDU que le service de l'enlèvement des vidanges dans la Ville de Fabreville impose une obligation toujours de plus en plus grande à la ville et spécialement à cause de son développement.



ATTENDU que la taxe antérieurement imposée ne suffit plus à acquitter les charges de ce service.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN HENRI FLEURANT
APPUYE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN CHARLES BROSSARD

QU'IL SOIT ORDONNE ET STATUE par règlement du conseil de la Ville et il est, par le présent règlement, statué et ordonné comme suit:

ARTICLE 1. Les expressions, termes et mots suivants employés dans le présent règlement ont le sens et l'application qui leur sont respectivement attribués dans le règlement No 112 du conseil de la Ville de Fabreville.

ARTICLE 2. Le sous-paragraphes a) du paragraphe 2 de l'article 14 du règlement No 112 du conseil de Ville est amendé pour se lire comme suit:

a) Personne occupant un logement ou une maison à titre de propriétaire ou locataire ou occupant durant toute l'année-----
\$10.00.

ARTICLE 3. Le sous-paragraphes b) du paragraphe 2 de l'article 14 du règlement No 112 du conseil de Ville est amendé pour se lire comme suit:

b) Personne occupant un logement ou une maison à titre de propriétaire ou locataire ou occupant durant la saison d'été - - - -
\$5.00.

Le présent règlement entrera en vigueur après sa publication suivant la loi.

Lucien Dagenais
MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE

Jeanne Dagenais
SECRETARE-TRESORIER DE LA VILLE DE FABREVILLE.

Adopté.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE

RE G L E M E N T No 181

REGLEMENT AMENDANT L'ARTICLE 9 DU
CHAPITRE CINQ (5) DU REGLEMENT No 137
INTITULE: REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LA VILLE DE FABREVILLE.

ATTENDU que la construction est en plein essor dans la Ville



de Fabreville.

ATTENDU que cet essor occasionne de multiples charges additionnels à la Ville.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN HENRI O VANIER

APPUYE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN MARCEL LACROIX

QU'IL SOIT STATUE ET ORDONNE par règlement du conseil de la Ville et il est, par le présent règlement, statué et ordonné comme suit:

ARTICLE 1. Les expressions, termes et mots suivant employés dans le présent règlement ont le sens et l'application qui leur sont respectivement attribués dans le règlement No 137 du conseil de la Ville de Fabreville.


ARTICLE 2. L'article 9 du chapitre (5) cinq du Règlement No 137 est amendé pour se lire comme suit:

9. COUT DU PERMIS

\$ 30.00 maison	\$ 5.00 garage privé
\$ 50.00 commerce	\$15.00 déménagement
\$ 5.00 réparations	\$ 5.00 renouvellement

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.


MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE


SECRETAIRES-TRESORIER DE LA VILLE DE FABREVILLE.

Adopté.

Propose par M. l'échevin Charles Brossard

Appuye par M. l'échevin Georges Nadon

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 216 tel que démontrée sur le plan préparé par M. Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 8 février 1960 soit accepté tel quel à condition que les rues de moins de 66 pieds soient acceptées par le Ministère des Terres et Forêts dont demande est faite dans une résolution du conseil en date du 17 février 1960.

Adopté.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 23 janvier 1960, sous la description



suivante;

Lots Nos. 216-94, 216-95, 216-96, 216-118 et 216-119.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues sont à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS il est:

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941 d'accorder à la corporation de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de Monsieur Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 23 janvier 1960 et décrites comme suit au dit plan:

Lots Nos. 216-94, 216-95, 216-96, 216-118 et 216-119.

Adopté.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Maurice Desroches, arpenteur-géomètre en date du 26 janvier 1960, sous la description suivante;

Lots Nos. 221-202, 221-203, 221-204 et 221-205

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

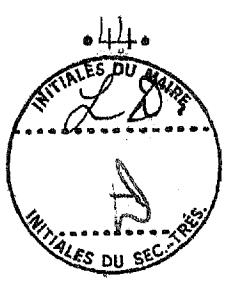
CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS il est:

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN HENRI FLEURANT

APPUYÉ PAR MONSIEUR L'ECHEVIN HENRI O VANIER

Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires



Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de Monsieur Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 26 janvier 1960 et décrites; comme suit au dit plan:

Lots Nos. 221-202, 221-203, 221-204 et 221-205.

Adopté.

CONSIDERANT que le tracé des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 6 octobre 1959 sous la description suivante;

Lots Nos. 122-1-33, 122-1-34, 122-1-35, 122-1-38, 122-1-39, 122-1-40, 121-92, 121-93, 121-94, 121-96, 121-98, 121-99, 121-100, 121-101.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues sont à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS, il est:

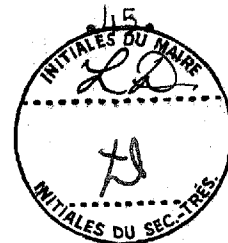
PROPOSE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN EHNRI O VANIER

APPUYE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN HENRI FLEURANT

Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941, d'accorder à corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de Monsieur Maurice Desroches, arpenteur-géomètre en date du 6 octobre 1959 et décrite comme suit au dit plan:

Lots Nos. 122-1-33, 122-1-34, 122-1-35, 122-1-38, 122-1-39, 122-1-40, 121-92, 121-93, 121-94, 121-96, 121-97, 121-98, 121-99, 121-100, 121-101.

Adopté.



Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que le surintendant de la Ville soit autorisé à faire installer un réservoir pour la station de pompage au puit 1 de la Petite Côte.

Adopté.

Et la séance est levée:

Lucien Dagenais

maire,

sec.-trés.

Germain Desjardins

3 mars 1960.

Province de Québec,

Ville de Fabreville,

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de Ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville, jeudi le 3 mars 1960. Étaient présents M. le maire Lucien Dagenais M.M. les échevins Charles Brossard, Henri Fleurant Henri O Vanier, Marcel Lacroix, Rolland Desjardins et Georges Naudon formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte

Et lecture est faite par le secrétaire-trésorier des assemblées régulières et spéciales des 3, 5, et 17 février.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins

Que les minutes des assemblées régulières et spéciales des 3, 5 et 17 février 1960 soient acceptées telles quelles et qu'elles soient signées par M. le maire et contresignées par le secrétaire-trésorier.

Adopté.

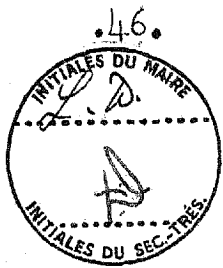
Proposé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Et résolu unanimement

QUE le règlement No. 1123, au montant de \$355,000, soit amendé à l'article 4 en remplaçant la dernière phrase dudit article par la suivante;

"Une tranche de \$72,200 sur l'emprunt de \$355,000 sera payable, en fonds canadiens à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec. Une tranche de \$282,400. sur l'emprunt de \$355,000 sera payable, en fonds américains, à



The Chase Manhattan Bank, Cité de New York, N.Y.,
Etats-Unis d'Amérique. Un montant de \$400 formant
partie de l'échéance de \$14,400 de la première année
ne sera pas émis".

Le tableau d'amortissement appaissant sous l'article
5 est abrogé et remplacé par le suivant:

1 - \$ 14,400	7 - \$ 14,900	14 - \$ 19,800
2 - 14,000	8 - 16,400	15 - 20,100
3 - 14,900	9 - 16,100	16 - 20,000
4 - 14,200	10 - 17,000	17 - 20,100
5 - 15,100	11 - 17,900	18 - 21,000
6 - 15,000	12 - 18,200	19 - 23,200
	13 - 20,000	20 - 22,700

L'article 6 est amendé en remplaçant "cinq et demi pour ce
cent (6%)".

L'article 14 est remplacé par le suivant:

"14.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par
anticipation".

QUE le règlement No. 125, au montant de \$11,006.04, soit
amendé à l'article 5 en remplaçant la dernière phrase dudit
article par la suivante: "Une tranche de \$1,700 sur l'em-
prunt de \$11,006.04 sera payable, en fonds canadiens, à
toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale
dans la province de Québec. Une tranche de \$9,300 sur l'em-
prunt de \$11,006.04 sera payable, en fonds américains,, à
The Chase Manhattan Bank, Cité de New-York, N.Y., Etats-
Unis d'Amérique. Un montant de \$6.04 formant partie de
l'échéance de la première année ne sera pas émis".

QUE le règlement No. 126, au montant de \$25,644.15, soit
amendé à l'article 5 en remplaçant la dernière phrase dudit
article par la suivante:

"Une tranche de \$3,940 sur l'emprunt de \$25,644.15 sera
payable, en fonds canadiens, à toutes les succursales de
la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec
Une tranche de \$21,700 sur l'emprunt de \$25,644.15 sera paya-
ble, en fonds américains, à The Chase Manhattan Bank,
Cité de New-York, N.Y., Etats-Unis d'Amérique. Un montant de
\$4.15 formant partie de l'échéance de la première année ne



sera pas émis".

QUE le règlement No. 128, au montant de \$8,255.76, soit amendé à l'article 5 en remplaçant la dernière phrase dudit article par la suivante:

"Une tranche de \$1,240 sur l'emprunt de \$8,255.76 sera payable en fonds canadiens, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec. Une tranche de \$7,000 sur l'emprunt de \$8,255.76 sera payable, en fonds américains, à The Chase Manhattan Bank, Cité de New-York, N.Y., Etats-Unis d'Amérique. Un montant de \$15.76 formant partie de l'échéance de la première année ne sera pas émis".

QUE le règlement No. 129, au montant de \$9,725.85, soit amendé à l'article 5 en remplaçant la dernière phrase dudit article par la suivante:

"Une tranche de \$1,420 sur l'emprunt de \$9,725.85 sera payable, en fonds canadiens, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec. Une tranche de \$8,300 sur l'emprunt de \$9,725.85 sera payable, en fonds américains, à The Chase Manhattan Bank, Cité de New-York, N.Y., Etats-Unis d'Amérique. Un montant de \$5.85 formant partie de l'échéance de la première année ne sera pas émis".

QUE le règlement No. 132, au montant de \$181,000, soit amendé à l'article 5 en remplaçant la dernière phrase dudit article par la suivante:

"Une tranche de \$29,000 sur l'emprunt de \$181,000 sera payable, en fonds canadiens, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec. Une tranche de \$152,000 sur l'emprunt de \$181,000 sera payable, en fonds américains, à The Chase Manhattan Bank, Cité de New-York, N.Y., Etats-Unis d'Amérique".

QUE le règlement No. 133, au montant de \$66,000, soit amendé à l'article 5 en remplaçant la dernière phrase dudit article par la suivante:

"Une tranche de \$10,000 sur l'emprunt de \$66,000 sera payable, en fonds canadiens, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec. Une tranche de \$56,000 sur l'emprunt de \$66,000 sera payable, en fonds américains, à The Chase Manhattan Bank, Cité de New-York, N.Y., Etats-Unis d'Amérique".



QUE le règlement No. 134, au montant de \$17,300, soit amendé à l'article 5 en remplaçant la dernière phrase dudit article par la suivante:

"Une tranche de \$2,500 sur l'emprunt de \$17,300 sera payable, en fonds canadiens, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec. Une tranche de \$14,800 sur l'emprunt de \$17,300 sera payable, en fonds américains, à The Chase Manhattan Bank, Cité de New York, N.Y., Etats-Unis d'Amérique".

QUE le règlement No. 135, au montant de \$24,000, soit amendé à l'article 5 en remplaçant la dernière phrase dudit article par la suivante:

"Une tranche de \$5,000 sur l'emprunt de \$24,000 sera payable, en fonds canadiens, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec. Une tranche de \$19,000 sur l'emprunt de \$24,000 sera payable, en fonds américains, à The Chase Manhattan Bank, Cité de New York, N.Y., Etats-Unis d'Amérique".

QUE le règlement No. 136, au montant de \$34,000, soit amendé à l'article 5 en remplaçant la dernière phrase dudit article par la suivante:

"Une tranche de \$5,000 sur l'emprunt de \$34,000 sera payable, en fonds canadiens, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec. Une tranche de \$29,000 sur l'emprunt de \$34,000 sera payable, en fonds américains, à The Chase Manhattan Bank, Cité de New-York, N.Y., Etats-Unis d'Amérique".

QUE le règlement No. 142, au montant de \$71,000 soit amendé à l'article 5 en remplaçant la dernière phrase dudit article par la suivante:

"Une tranche de \$11,000 sur l'emprunt de \$71,000 sera payable, en fonds canadiens à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec. Une tranche de \$60,000 sur l'emprunt de \$71,000 sera payable, en fonds américains, à The Chase Manhattan Bank, Cité de New-York, N.Y., Etats-Unis d'Amérique".

QUE les règlements Nos 132, 133, 134, 135, 136 et 142 soient amendés à l'article 7 en remplaçant "cinq et demi pour



cent (5½%) " par " six pour cent (6%) ".

QUE les règlements Nos 125, 126, 129, 132, 133, 134, 135, 136 et 142

soient amendés en remplaçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation".

Adoptée à la séance du 3 mars 1960.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Georges Nadon

Et résolu:

QUE les obligations à être émises en vertu des règlements numéros 123, 125, 126, 128, 129, 132, 133, 134, 135, 136 et 142 porteront la date du 1er mars 1960, les intérêts sur ces obligations seront payables les 1er mars et 1er septembre de chaque année.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Et résolu:

QUE les aviseurs légaux, Mes LACROIX, VIAU & POUPART, avocats, soient autorisés à rédiger les débentures, à les faire imprimer chez BOULANGER INC. et à faire les procédures nécessaires pour que la livraison en soit faite sans délai.

ADOPTÉE à la séance du 3 mars 1960.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins

Et résolu:

QUE le taux d'intérêt des débentures au montant total de \$802,500 00 émises en vertu des règlements numéros 123, 125, 126, 128, 129, 132, 133, 134, 135, 136 et 142, soit le suivant, savoir: -six pour cent (6%) par année.

ADOPTÉE à l'unanimité.

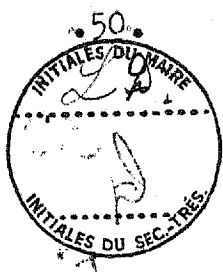
ATTENDU que le conseil municipal de Ville de Fabreville désire faire exécuter dans son territoire, des travaux pour remédier au chômage;

ATTENDU que par son règlement nos 178 le dit conseil est autorisé à faire exécuter des travaux d'égouts collecteurs sanitaires No. 2, bassins 4, 5 & 5-1, du collecteur existant lot 123 jusqu'au lot 72, et à emprunter les sommes suffisantes pour en payer le coût:

ATTENDU que pour remédier au chômage, le conseil a décidé

x
128

D



de faire exécuter les susdits travaux, ou partie d'icieux
au cours de la période se terminant le 30 avril 1960,
et profiter des octrois du Gouvernement Fédéral en vertu
du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans
les municipalités:

ATTENDU qu'à cette fin, le conseil a fait préparer
par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics
classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada
consent à subventionner la municipalité de Ville de Fabre-
ville;

ATTENDU que ces travaux sont énumérés dans l'annexe
I qui est attaché à la présente résolution et en fait partie
intégrale;

ATTENDU que le Gouvernement Fédéral a accepté, en date
du 9 février 1960, une demande d'octroi pour des travaux
à être exécutés d'ici le 30 avril 1960, et estimés à
\$302,640.00;

ATTENDU que le conseil, vu cette acceptation, a déci-
dé de donner suite à son projet et de faire exécuter des
travaux à un coût estimatif de \$302,640.00;

A ATTENDU que le conseil juge opportun de se prévaloir
des dispositions de la loi concernant les emprunts munici-
paux en matière de chômage;

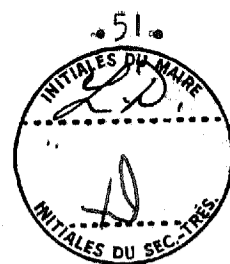
POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN ROLLAND DESJARDINS
APPUYE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN MARCEL LACROIX

IL EST RESOLU QUE;

1o. Le conseil est autorisé à faire exécuter immédia-
tement ou en tout temps, avant le 30 avril 1960, tous les
travaux énumérés à l'annexe I ci-dessus mentionnée, et an-
nexée, à la présente résolution pour en faire partie inté-
grale.

2o. Les susdits travaux seront exécutés par la cité
elle-même ou donnés à l'entreprise et seront payés à même
les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits
travaux dans le règlement nos 178, de même qu'au moyen des
deniers provenant de tout octroi du Gouvernement Fédéral
accordé pour fins de travaux de chômage.



30. Le conseil accepte toute subvention du Gouvernement Fédéral pour l'exécution des susdits travaux, et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte,

40. Le Conseil est autorisé à contracter des emprunts temporaires en anticipations du versement de la contribution du Gouvernement Fédéral, estimés à \$21,750.00.

50. La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec et à celle du Ministère des Affaires Municipales.

Adopté.

Et le secrétaire-trésorier procède à l'ouverture des soumissions:

10. Pompe d'épuisement.

a) Fairbanks-Morse au montant de \$1,036.00.

b) M. Alcide Roberge au montant de \$1,145.00.

Aucune soumission n'est acceptée dans ce cas-ci. Le conseil est d'avis de réétudier la question.

20. Réservoir puits No. 1.

a) Railway & Power Engineering Corp. Ltd. au montant de \$2,567.00 plus coût d'excavation et de fondation par d'autres.

b) M. Alcide Roberge au montant de \$2,470.00 plus fondation au montant de \$310.00 qui fait un total au montant de \$2,780.00.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que la soumission de M. Alcide Roberge pour le réservoir à pression puits No 1 soit acceptée au prix de \$2,780.00 telle que soumise dans la soumission en date du 28 septembre 1959.

Et que les travaux soient commencés immédiatement.

Adopté.

30. Collecteur No. 2.

a) Hamel Asphalte Construction au montant de \$278,160.

b) Edouard Monette Limitée au montant de \$274,155.00

c) Spino Construction au montant de \$261,990.00

Proposé par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que la soumission de Spino Construction Ltée. en date du 14 décembre 1959 pour la construction collecteur d'égouts sanitaires No 2 au montant de \$261,990.00 soit acceptée telle qu'elle à condition que cette soumission soit conforme aux devis préparés



par nos ingénieurs Desjardins & Sauriol.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que l'évaluation du lot P.163 appartenant à M.Georges Nadon en 1959 soit portée de \$3,000.00 à \$2,000.00 et que le solde de taxe au montant de \$14.00 soit annulée.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le montant de taxe de \$4.20 sur le lot 171-45 appartenant à M.Georges Nadon en 1959 soit annulé vu que l'évaluation de ce dit lot a été annulée par une résolution du conseil de Ville en date du 29 juin 1959.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que l'évaluation des lots P.203 et P.202 appartenant à M.Hormidas Nadon soit diminuée de \$1,000.00 soit l'évaluation du garage incendié.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

1o. Que l'évaluation municipale pour 1958-59 pour le lot 163-49 soit amendée au rôle pour lire comme propriétaire M.J.P.Allaire, 10645C rue Séguin à Montréal et que l'évaluation soit de \$300.00.

2o. Que l'évaluation municipale 1959-60 pour le lot 163-49 soit amendée au rôle pour lire comme propriétaire M.J.P. Allaire 10645C rue Séguin à Montréal.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Qu'un chèque de \$17.85 en remboursement d'un surplus de taxe soit envoyé à Mme.Huguette L.Masson du 55-19e avenue Fabreville.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant



Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Que les évaluateurs de la Ville sient convoqués à faire l'évaluation du lot P.75 appartenant à M. Gérard Gauthier. Et que cette évaluation serve de base d'imposition pour les années 1957, 58, 59, 60.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Que les évaluateurs de la Ville soient convoqués à faire l'évaluation du lot 1122-2-17 appartenant à M. Fabien Lavigueur, et que l'évaluation soit ajoutée au rôle d'évaluation pour l'année 1960.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Georges Nadon

Et résolu:

Que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941 chap. 2), le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, durant la période déterminée par le ministère des Affaires municipales, pour les Cités de Montréal et Québec, soit à compter du 24 avril (12.01 a.m.) au 30 octobre 1960 (12.01 a.m.).
QUE copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales, pour son approbation.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins

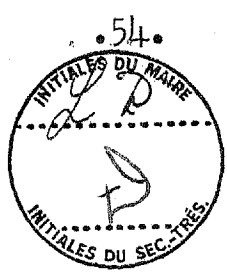
Que la Ville de Fabreville soit autorisée d'acquérir de Modern Development and Realities les lots 119-47, 120-2-32 de la Paroisse Ste-Rose Ville de Fabreville pour le prix de \$1.00. Et que M. le maire Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt notaire aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les évaluations des lots 119-47 et 120-32 aux montants de \$2,000.00 et \$600.00 respectivement soient considérées comme non imposables dans le rôle d'évaluation 1960.



Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier
Que la résolution concernant l'achat du lot 94-11-12
de la Paroisse Ste-Rose en la Ville de Fabreville,
adoptée à l'assemblée du conseil de Ville de la Ville
de Fabreville en date du 17 août 1959 soit abrogée.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier
Que la Ville de Fabreville soit autorisée d'acquérir de
Mme. Rodolphe Lefebvre les lots 94-11,12 de la Paroisse
Ste-Rose Ville de Fabreville pour le prix de \$1.00. Et que
M. le maire Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier
Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de vente
devant Me Gaston Vaillancourt notaire aux conditions ci-
dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils
jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard
Que le plan de subdivision d'une partie du lot 228 prépa-
ré par Letoux & Rondeau arpenteur-géomètre en date du 20
novembre 1959 et révisé le 27 janvier 1960 soit accepté
tel quel et que copie de cette résolution soit envoyée à
l'arpenteur géomètre et au Ministère des Terres et Forêts.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier
Que les plans et estimés préparés par Desjardins & Sauriol
ingénieurs-conseils en date du 16 février 1960 et au
montant de \$186,000.00 pour desservir, en services d'égouts
sanitaires, d'aqueduc et de travaux préliminaires de rues
les lots P.216 et P.217, projet Alain numéro 1 soient approu-
vés tels quels; et que les plans et estimés soient envoyés
au Ministère de la Santé pour approbation.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier



Que les plans et estimés préparés par Desjardins & Sauriol ingénieurs-conseils en date du 26 février 1960 et au montant de \$677,000.00 pour desservir, en services d'égouts sanitaires, d'aqueduc et de travaux préliminaires de rues les lots P.216 et P.217, projet Alain numéro 2 soient approuvés tels quels et que les plans et estimés soient envoyés au Ministère de la Santé pour approbation.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que les plans et estimés préparés par Desjardins & Sauriol ingénieurs-conseils en date du 26 février 1960 et au montant de \$351,000.00 pour desservir, en services d'égouts sanitaires, d'aqueduc et de travaux préliminaires de rues les lots 218 au sud de la Petite Côte soient approuvés tels quels; et que les plans et estimés soient envoyés au Ministère de la Santé pour approbation.

Adopté.

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins que le conseil adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la construction d'égouts, d'aqueduc et de travaux préliminaires de rues sur le projet Alain numéro 1 P.216 et P.217.

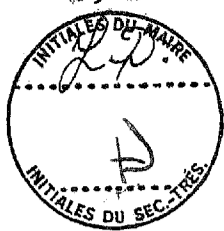
Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix que le conseil adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la construction d'un pavage permanent sur la rue 120-3-88,89.

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Georges Nadon que le conseil de cette Ville adoptera à une séance subséquente un règlement divisant la Ville de Fabreville en trois districts électoraux.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que les plans et estimés préparés par Desjardins & Sauriol ingénieurs-conseils en date du 1er mars 1960 et au montant de \$25,000.00 pour le creusage d'un puits et la construction d'une usine de pompage pour desservir les lots 216, 217 et 218 soient approuvés tels quels; et que les plans et estimés soient envoyés au Ministère de la Santé pour approbation.



Adopté.

Et les comptes sont soumis à l'approbation du conseil.

Roméo Cousineau., re: vidanges février.....	\$ 600.00	~
Albert Petit., re: salaire du 13 et 15 février...	\$ 8.00	~
Akfred Petit., re: salaire du 13 et 15 février...	\$ 8.00	~
Gilles Lamarche., re: salaire du 13 et 15 février	\$ 10.00	~
Mme. Hugnette L. Masson., re: remboursement	\$ 17.85	~
Jean-Guy Poirier., re: salaire de février.....	\$ 127.00	~
Austin Gordon., re: location de l'auto du chef...	\$ 67.60	~
Petite Caisse, Fernand Denis., re: remboursement....	\$ 133.68	~
La Cie de Telephone Bell du Canada., re: téléphone	\$ 181.84	~
The Shawinigan Water and Power., re: électricité...	\$ 702.27	~
The British American Oil Ltd., re: gaz auto police.	\$ 249.18	~
Canadian Petroleum., re: gaz auto police.....	\$ 15.05	~
Lucien Bélanger., re: creusage d'un puits.....	\$ 106.25	~
Snowdon Florists., re: fleurs Mme. F. Denis.....	\$ 10.60	~
Librairie Turcotte., re: meubles Hôtel de Ville...	\$ 228.37	~
Courrier Laval., re: édition J.P. Sauvé.....	\$ 50.00	~
Réal Dagenais., re: chauffage.....	\$ 22.70	~
Jean-C. Brossard., re: entretien chemins.....	\$ 14.50	~
Me Gaston Vaillancourt, re: frais notarié.....	\$ 33.10	~
Canit Construction., re: intérêt sur contrat.....	\$ 116.33	~
Ville Ste-Rose., re: incendie M. Langlois.....	\$ 250.00	~
Dufresne & Terrault., re: mutations Janvier.....	\$ 10.10	~
L'Union des Municipalités., re: contribution.....	\$ 50.00	~
Jean-Guy-Desrochers., re: papeterie bureau.....	\$ 238.27	~
Rainbow Realities Inc., re: loyer mars.....	\$ 100.00	~
Soudre et Latté., re: plan d'urbanisme.....	\$ 1,000.00	~
Total.....	\$ 4,350.69	~

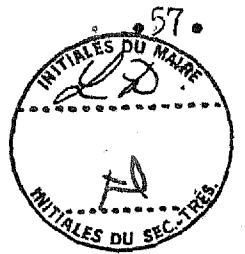
Proposé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que les comptes ci-avant énumérés soient acceptés tels quels et qu'ils soient payés par la Ville selon les procédures ordinaires.

m Adopté.

Que les rapports du surintendant des travaux publics et de la police soient acceptés et déposés aux archives.



Proposé Par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins
 Appuyé par Monsieur l'échevin Georges Nadon
 Que les mutations du mois de janvier soient acceptées et que
 le rôle d'évaluation soit amendé en ce sens.

Anciens Propriétaires

Fanny Budyk Tunis		228-32
Lucien Dagenais	260 Haut Petite Cote	231-8 à 25 47 à 42 44 à 47
Alain Investment		228-90, 95, 96 126 à 132, 137 148. 226-47, 50, 51 228-133
Alain Construction		228-43 à 47 72 à 77 87 à 89 97 à 101
Mme. Huguette Masson	55-19e avenue Fabreville	163-49
Pinegrove Development	8251 Boul. St-Laurent	228-41
Albert Lebel	2119 rue St Germain Mtl.	150-45, 46
E.H. Paquette	455 Boul. Ste-Rose Fab.	95-19
A. Villeneuve	5450 ave. Bouret Mtl.	95-20

Nouveaux Propriétaires

John Odynias	410 rue Edward Fabreville	228-32
Léo Giroux et Bernard Lamoureux	10334 Blvd des Ormes Mtl.	231-8 à 25, 27 à 42, 44 à 47
Néo Construction		228-90, 95, 96 126 à 132, 137, 148, 133. 226-47, 50, 51
Alain Construction		228-87 à 89, 97 à 101, 43 à 47 72 à 77.
J.P. Allaire	10645C rue Séguin Mtl.	163-49
Fanny Budyk Tunis		228-41
Gérard Robert	6309 Christophe-Colomb	150-45
Emile Desautels	4222 rue Iberville Mtl.	150-46
Mme. Marie Ange Lupien Paquette	455 Boul. Ste-Rose Fab.	95, 19, 20

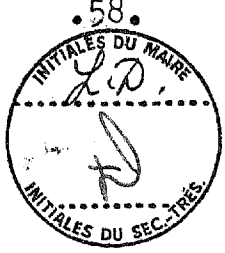
Adopté.

Et la séance est levée.

Lucien Dagenais

maire,
sec.-trés.

Jean Paul Denis



[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]



14 mars 1960. Province de Québec.

Ville de Fabreville.

A une assemblée spéciale du conseil de Ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles lundi le 14 mars 1960 dûment convoquée par M. le maire Lucien Dagenais et à laquelle étaient présents: M. le maire Lucien Dagenais M.M. les échevins Charles Brossard, Henri Fleurant, Henri O Vanier, Marcel Lacroix, Rolland Desjardins, et Georges Nadon formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. Le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire Lucien Dagenais récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1o. Adoption du règlement divisant la Ville en 3 quartiers électoraux.
- 2o. Adoption du budget pour l'année fiscale 1960.
- 3o. Résolution établissant le taux de la taxe foncière et de la taxe spéciale pour l'année fiscale 1960.
- 4o. Autorisation au chef de police d'assister au Congrès Provincial de la Sécurité routière et résolution à passer s'il y a lieu.
- 5o. Recinder résolution concernant l'achat de terrain pour usine d'épuration.
- 6o. Résolution concernant l'acquisition du terrain pour usine d'épuration.
- 7o. Résolutions concernant servitudes re: égouts collecteur No.2.
- 8o. Résolutions concernant subdivisions à la Ferme Ste-Thérèse.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

R E G L E M E N T No. 182

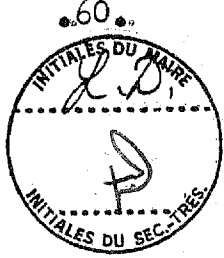
REGLEMENT DIVISANT LA VILLE EN
QUARTIERS.

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN HENRI FLEURANT

APPUYE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN CHARLES BROSSARD

ET RESOLU:

ATTENDU que conformément à la loi, la Ville peut par règlement approuvé par le Lieutenant Gouverneur en Conseil, diviser son territoire en quartiers et décréter que le siège de chaque



échevin serait désigné par un numéro et assigner à chacun le numéro qui désigne son siège;

ATTENDU qu'il y a lieu de diviser le territoire de la municipalité de la Ville de Fabreville en quartiers;

QU'IL SOIT STATUE ET ORDONNE par règlement du Conseil de la Ville et il est par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la loi, comme suit:

ARTICLE 1. La Ville de Fabreville est divisée en trois quartiers portant respectivement les numéros suivants; quartier numéro 1, quartier numéro 2, quartier 3. Lesdits quartiers étant décrits et désignés comme suit:

QUARTIER No II. - Partant du point d'intersection de la ligne de division entre les lots Nos 206 et 207 avec la ligne de division entre le cadastre de la Paroisse de Ste-Rose d'avec la Paroisse St-Martin, dans une direction nord-ouest le long de ladite ligne de division entre les lots Nos 206 et 207 jusqu'au centre du Chemin de la Petite Côte, de là dans une direction nord-est le long du centre de la Petite Côte à travers le lot No 207, longeant les lots Nos 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, et 217, à travers les lots Nos 218, 219, 221 et 222, et longeant le lot No 225 jusqu'à l'intersection du Chemin de la Petite Côte et de la sortie de l'Autoroute, puis suivant le milieu de cette sortie à travers les lots Nos 226, 228, 229, 230 et 231 jusqu'au centre de l'ancienne Route No 11A, de là tournant vers le nord en suivant le centre de l'ancienne Route No 11A jusqu'à l'Autoroute, puis vers le nord-ouest le long de l'Autoroute à travers les lots Nos 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75 et 76 jusqu'au centre du Chemin de la Grande Côte, de là vers le nord-est au milieu du Chemin de la Grande Côte à travers les lots Nos 76, 75 et 74 jusqu'à la ligne de division entre le cadastre de la Paroisse de Ste-Rose et celui du Village de Ste-Rose, de là vers le sud le long de ladite ligne de division jusqu'au coin nord-ouest du lot No 73, une ligne droite traversant les lots No 73, 72, 70, 69, 65, 64, 63 et 62 jusqu'au coin nord-ouest du lot No 61, la ligne sud de la Municipalité de Ville Ste-Rose, à travers les lots Nos 61, 60, 59, 58 et 57;



de là tournant vers le sud en suivant une partie de la ligne est du lot No 57, jusqu'à la ligne nord du lot No 247, de là tournant vers le nord-est pour suivre la ligne séparative entre les lots Nos 56 et 55 d'une part et 247 et 248, 249 d'autre part jusqu'à la limite ouest du lot No 250; de là tournant vers le sud le long de la limite ouest du lot No 250 jusqu'au lot No 251, tournant vers le nord-est en suivant la limite sud du lot No 250 jusqu'à la ligne de division entre les lots No 252 et 251 et de nouveau vers le sud le long de cette ligne de division jusqu'à la ligne limitative entre le cadastre de la Paroisse Ste-Rose et celui de la Paroisse St-Martin, puis le long de la dite ligne limitative qui touche les lots Nos 251, 249, 248, 247, 246, 245, 242, 241, 240, 238, 231A, 230, 228, 226, 225, 222, 221, 217, 216, 215, 214, 213, 212, 211, 210, 209 et 207 jusqu'à la ligne de division entre les lots Nos 207 et 206 ou point de commencement.

Ce quartier est formé des lots suivants; P57, P58, P59, P60, P61, P62, P63, P64, P65, 66, 67, P68, P69, P70, P72, P73, P74, P75, P76, P207, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, P218, P219, P221, P222, 225, P226, 227, P228, P229, 230, P231, 231A, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 251.

QUARTIER NUMERO 2. Partant à l'intersection du centre des rues Sauriol et Chemin de la Petite Côte et allant vers le nord-ouest en suivant le centre de la rue Sauriol jusqu'au Chemin de la Grande Côte, de là tournant vers le nord-est en prenant le centre du Chemin de la Grande Côte à travers les lots Nos 137, 136 et 135, longeant les lots Nos 133, 129 à travers le lot No 130, longeant les lots Nos 131 et 125 jusqu'à la ligne de division entre les lots Nos 125 et 123 de là tournant vers le nord-ouest le long de la dite ligne de division et jusqu'au milieu de la Rivière Jésus de manière à inclure les îles portant les Nos de cadastre 446, 445, 444 et 443 de là tournant vers l'est et le nord-est en suivant la ligne centrale de la Rivière, de façon à inclure les îles qui portent un numéro de cadastre de la Paroisse Ste-Rose et à exclure celles dont le cadastre est dans Ste-Thérèse, jusqu'au prolongement de la limite est du lot originaire 74, de là tournant vers le sud jusqu'à la dite ligne en faisant un détour pour inclure l'île portant le No 434, la ligne est des lots de subdivision No 74-1 et 74-2, de là tournant vers le sud-



ouest en suivant le centre du Chemin de la Grande Côte à travers les lots 74, 75 et 76, de là tournant vers le sud-est en suivant l'Autoroute à travers les lots Nos 76, 75, 74, 73, 71, 70, 69, 68 et vers le sud le long du centre de l'ancienne Route No 11A; tournant vers le sud-ouest à travers les lots Nos 231, 229, 228 et 226 jusqu'à l'intersection de la dite Route et du Chemin de la Petite Côte, puis tournant vers l'ouest en suivant le centre du Chemin de la Petite Côte en longeant les lots Nos 223, et 224, à travers les lots Nos 222, 221, longeant le lot No 220, à travers les lots Nos 219, 218, longeant les lots Nos 108, 109, 113, 116, 118, 119, 120, 121, 208, à travers les lots Nos 207, 206, longeant le lot No 205, à travers les lots Nos 203 et partie du 202 jusqu'au centre de la rue Sauriol, ou point de commencement.

Ce quartier est formé des lots suivants:- P.68, P69, P70, 71, P73, P74, P75, P76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 91A, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 110A, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 129, 130, 131, 132, 133, P135, P136, P202, 203, 205, P206, P207, 208, P218, P219, 220, P221, P222, 223, 224, P226, P228, P229, 229A, P231, 434, 436, 436A, 436B, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446.

QUARTIER NUMERO 3: Partant du point d'intersection de la ligne de division entre les lots Nos 206 et 207 avec la ligne de division entre le cadastre de la Paroisse Ste-Rose d'avec celui de la Paroisse St-Martin, dans une direction nord-ouest le long de ladite ligne de division entre les lots Nos 206 et 207 jusqu'au centre du Chemin de la Petite Côte, de là dans une direction sud-ouest à travers le lot No 206, longeant le lot No 204, à travers le lot No 203 et une partie du lot No 202 jusqu'au centre de la rue Sauriol, tournant vers le nord-ouest en suivant le centre de la rue Sauriol jusqu'au Chemin de la Grande Côte, tournant vers le nord-est en suivant le centre du Chemin longeant les lots Nos 137, à travers les lots Nos 136 et 135, longeant les lots Nos 134 et 128, 126, longeant les lots Nos 127 et 125, tournant vers le nord-ouest et suivant la ligne de division



entre les lots Nos 125 et 123 puis obliquant vers l'ouest jusqu'au centre de la Rivière Jésus de manière à exclure les îles portant les Nos de cadastre 446 et 445, tournant vers le sud-ouest en suivant le centre de la Rivière jusqu'à vis à vis la ligne de division entre les lots Nos 172 et 173, tournant vers le sud-est le long de la dite ligne de division jusqu'à la ligne limitative entre le cadastre de la Paroisse Ste-Rose et celui de la Paroisse Ste-Dorothée, tournant vers le sud-est et le nord-est le long de la dite limitative en longeant les lots Nos 172, 171, 170, 169, 168, 167, 165, 163, 164, 153, 152, 151, 149, 148, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 206 jusqu'au point de commencement.

Ce quartier est formé des lots suivants: 125, 126, 127, 128, 134, P135, P136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 150A, 150B, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, P202, 447, 448, 448A, 203, 204, 206.

Le tout tel que démonté sur le plan ci-annexé préparé par Monsieur MAURICE DESROCHES, arpenteur-géomètre, en date du 14 janvier 1960, à l'échelle de cinq arpents, mesure française, au pouce, mesure anglaise.

Le quartier No 1 est teinté en rose, le quartier No 2 en vert et le quartier No 3 en jaune.

ARTICLE 2. Deux échevins seront élus par quartier au temps déterminé par la loi spéciale régissant la Ville de Fabreville.

ARTICLE 3. Les échevins aux sièges numéros 1 et 3 sont assignés au quartier numéro 3, les échevins aux sièges 2 et 6 sont assignés au quartier numéro 2 et les échevins aux sièges 4 et 5 sont assignés au quartier numéro 1.

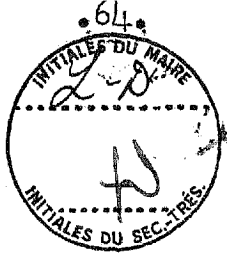
ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Lucien Dagenais
MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE

Gervais Denis
SECRETARE-TRESORIER

ADOPTE

BUDGET



pour l'année fiscale se terminant
le 31 décembre 1960.

Revenus

<u>TAXES</u>	<u>1960</u>
Municipales \$10,800.00 à .70%	\$75,600.00
Spéciales à .10%	10,800.00
Vidanges	10,000.00
Eau	3,600.00
	<u>100,000.00</u>
 <u>LICENCES ET PERMIS</u>	
Affaires & commerces	3,000.00
Bicyclettes	540.00
Chiens	60.00
Construction	7,000.00
	<u>10,600.00</u>
 <u>APPLICATION DE LA LOI</u>	
Amendes	30,000.00
Cour municipales (frais)	
	<u>30,000.00</u>
 <u>REVENUS D'INTERETS</u>	
Intérêt sur arrérages de taxes	1,200.00
	<u>1,200.00</u>
 <u>DIVERS</u>	
Octroi pour entretien des chemins	1,000.00
Autres	400.00
	<u>1,400.00</u>
	<u>\$143,200.00</u>

Dépenses

Administration générale "B"	%	33,100.00
	23.12	
Service de la Police "C"	27.93	40,000.00
Service des Incendies "C"	2.10	3,000.00
Service des Travaux publics "D"	19.13	27,400.00
Hygiène et enlèvement des déchets "D"	6.35	9,100.00
Assistance publique et sociale "d"	2.80	4,000.00
Corporation Interrurbaine de l'Îles Jésus "E"	.63	900.00
		<u>117,500.00</u>



Dépenses de Capital à même le revenu "E"	17.94	25,700.00
		<u>\$143,200.00</u>

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard
 Appuye par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins
 Que le conseil de Ville de la Ville de Fabreville fixe et établit le taux de la taxe générale à (\$0,70) soixante-dix cents le (\$100.00) cent dollars d'évaluation.

Adopté.

Considérant l'accroissement de la population de la Ville de Fabreville .

Considérant la nécessité d'offrir une protection adéquate contre les incendies.

Considérant le taux élevé des assurances-incendies dans la Ville de Fabreville.

Condidérant la nécessité d'avoir notre service des incendies pour obtenir une réduction du taux des assurances.

Considérant qu'il est pour le bien des contribuables. de posséder notre Services des incendies.

Il est:

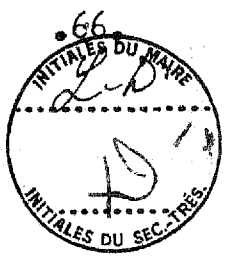
Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard
 Appuye par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins
 Que le Conseil de Ville de la Ville de Fabreville impose une taxe foncière spéciale de (\$0.10) dix cents le (\$100.00) cent dollars l'évaluation pour pourvoir à l'achat d'un camion à incendie.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
 Appuye par Monsieur l'échevin Henri O Vanier
 Qu'un montant de \$75.00 soit alloué au chef Austin Gordon pour défrayer le coût et les frais de déplacement pour assister au 4e congrès Provincial de la Sécurité Routière tenu à Québec les 4 et 5 avril prochain.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
 Appuye par Monsieur l'échevin Georges Nadon
 Que la résolution du 27 mai 1959 concernant l'achat du lot 125 pour l'usine d'épuration soit annulée et considérée comme n'ayant jamais existée.



Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par Monsieur l'échevin Georges Nadon
10. Que la Ville de Fabreville soit autorisée à acquérir de Bonavest Corporation et autres une partie du lot numéro CENT VINGT CINQ (Ptie 125) de la Paroisse de Ste-Rose, mesurant en superficie DOUZE arpents et SEPT CENT TRENTE QUATRE millièmes d'arpents carrés (12.734) pour l'usine d'épuration, de cette Ville le tout tel que préparé suivant un plan par Maurice Desroches arpenteur-géomètre en date du 15 juillet 1958, pour le prix de \$15,280.80 représentant la somme de \$1,200.00 l'arpent carré.
20. Que M. le maire Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt notaire aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront de fixer et d'établir.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier
Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix
10. Que le Conseil de la Ville de Fabreville, soit autorisé à se faire consentir des servitudes pour des services d'eau et d'égouts sur les lots numéros: 122-2-57 et 58, P122-2, P.121, 121-40, 41, 121-6, 7, 120P.3, 120-3-81, 120P.4, 120-3-78, 120-4-32, P.119, 120-3-12, 118-4, 5, 118-52, 53 118-47, P.117, P.116, P.114, P.113 aux plans et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Rose Ville de Fabreville le tout pour le prix de UN DOLLAR (\$1.00) et autres, bonnes et valables considérations.
20. Que M. le maire Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer les actes y relatifs devant Me Gaston Vaillancourt, notaire, aux conditions ci-haut énumérées ou à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix
Appuyé par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins
Que la résolution du 3 février 1960 concernant l'approbation



du plan de subdivision d'une partie des lots 95 et 94 tel que préparé par M.J.P.Martin arpenteur-géomètre en date du 30 janvier 1960 soit réindée.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins

Que le plan de subdivision des lots 95-93 et 94-35,36, de la paroisse Ste-Rose Ville de Fabreville et propriété de M.Rodolphe Lefebvre tel que préparé par M.J.P.Martin arpenteur-géomètre en date du 30 janvier 1960 soit accepté et que copie de cette résolution soit envoyée à l'arpenteur-géomètre et au ministère des terres et Forêts.

Adopté.

Monsieur le maire demande aux contribuables présents s'ils ont des questions à poser ou des demandes ou remarques à faire.

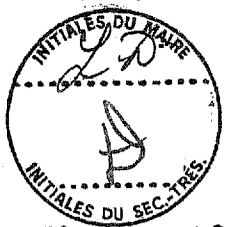
M. le marquis De Lupi fait remarque au conseil de Ville que la Ville de Fabreville ne fait pas assez de publicité dans les journaux locaux et que les bienfaits de l'administration actuels ne sont pas connus dans le public. Il se dit prêt à faire en sorte qu'une publicité avantageuse soit faite de notre Ville en autant qu'il pourra avoir la coopération de divers Services de la Ville. Monsieur le maire remercie M. De Lupi du grand intérêt qu'il porte à la cause de la Ville et des remarques constructives qu'il vient de faire. M. le maire l'assure de la plus grande coopération des Services administratifs de la Ville.

Le conseil de Ville demande au Secrétaire-trésorier d'obtenir pour la séance régulière d'avril, des soumissions pour l'achat d'une automobile pour le service de la police. L'automobile sera du modèle "coach" deux portes, transmission automatique, avec les spécifications spéciales pour les autos de la police. Des soumissions seront demandées aux garages suivants en particulier: Garage Landry, Charbonneau, Fortin et Constantin.

En ce qui concerne le cas de M.Conrad Nadon, qui est cultivateur mais dont la maison est bâtie sur un lot cadastré et qui a été évalué non comme un bâtiment sur une terre de cultivateur; le conseil désire prendre un avis légal des avocats de la Ville avant de prendre une décision.

Et la séance est levée:

Lucien Dagenais maire,



30 mars 1960

Fernand Lussier
sec.-trés.

Province de Québec,

Ville de Fabreville,

A une assemblée spéciale du conseil de Ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Illes mercredi le 30 mars 1960 dûment convoquée par M. le maire Lucien Dagenais et à laquelle étaient présents: M. le maire Lucien Dagenais M.M. les échevins Charles Brossard, Henri Fleurant, Henri O Vanier, Marcel Lacroix et Georges Nadon formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.
maire

M. le Lucien Dagenais récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1o. Revision et correction de la liste électorale.
- 2o. Etude re: collecteur no.2 et résolution à passer s'il y a lieu.
- 3o. Récinder résolution du 27 mai 1959 re: acquisition des lots 120-1,2,3,4,5,
- 4o. Passer résolution pour l'acquisition des lots 120-1,2,3,4,5 propriété de Fabreville Investment Inc.
- 5o. Etude de l'achat d'une machine pour préparer le rôle d'évaluation et résolution à passer s'il y a lieu.

Messieurs Côté, Mercier et Lacasse constructeurs sur le lot 230 demandant à la Ville d'ouvrir une rue qui amènera un débouché sur le Boul. Labelle pour la rue Eugène.

Le Conseil assure ces Messieurs de leur entière collaboration et que les ingénieurs de la Ville feront les démarches nécessaires.

M. Maurice Desroches arpenteur-géomètre démontre au conseil la nécessité d'avoir un plan détaillé du cadastre de la Ville. Le conseil est unanime et une résolution à cet effet sera préparée pour la prochaine assemblée.

Le Conseil prend connaissance des changements qui devront être apportés à la liste électorale dues aux mutations



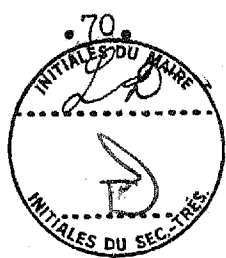
Jusqu'au mois de février 1960, l'oubli de certains électeurs de la liste et la radiation des employés permanents de la Ville.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que les noms suivants ayant été oubliés de la liste électorale y soient ajoutés.

✓ Mayfair Holdings Ltd	9720 Jeanne Mance Mtl.	P.57	1x
✓ Danstro Realty Corp	1121 Ste-Catherine o.	P.57	1x
✓ Max Denberg	New-York City	P.57	1x
✓ Louis Denberg	" " "	P.57	1x
✓ B.Blitt	1574 Boul.St-Laurent	P.58	1x
✓ Fred Foreman	6328 Mc Donald Mtl.	P.65	1x
✓ Hymes Jack Corp	4827 Fulton Ave Mtl.	P.65	1x
✓ Capital Dev.Corp	8385 Boul.St-Laurent	P.65	1x
✓ Joseph Shapiro	4270 Maplewood Mtl.	P.69	1x
✓ Leon Miner	2767 Maplewood Mtl.	P.69	1x
✓ J.P.St-Pierre	6043 Christophe-Colomb	74-2	2x
✓ Romuald St-Pierre	10332 rue Emile Mtl.	74-2	2x
✓ Charles St-Pierre	8243 Lajeunesse Mtl.	74-2	2x
✓ Louis Racine	63 Conrad Laval des Rapi des	74-2	2x
✓ Iwan Martyniuk	81 Bagg Mtl.	122-2	2x
✓ Roméo Bélair	283 rue Lévis Mtl.	134-52	3x
✓ Paul Isabelle	529 rue Hickson Mtl.	134-151-152	3x
✓ Léo Mercier	3210 rue Mercier Mtl.	139-55	3x
✓ Guy Des Rivières	4852 Henri-Julien Mtl.	P.140	3x
✓ Gaston Chagnon	6260-25e ave.Rosemont	150-P.28	3x
✓ Henri-Paul Labelle	121 Deslauriers V.Ste-R	163-45	3x
✓ Mme.Betty Lehman	1085 Boul.Ste-Rose Fab.	P.163	3x
✓ Mme.Hugo Simmons	1085 " " " "	P.163	3x
✓ Victor Chartier & Fils	64-3e ave.Pl.deslles	167-62	3x
✓ Alice Primeau	1273 Ropery Mtl.	170-22	3x
✓ Robert Lalonde	239-8e ave. Fabreville	179-87	3x
✓ Andréa Daoust	2553 rue Bon Air Mtl.	171-37,38	3x
✓ Rolland Gagné Enrg.	5927 De Normanville	172-74	3x
✓ Mme.Pierrette Lavergne	7799 St-Denis Mtl.	172-166	3x
✓ Carmine Trolus	10147 Demontigny Mtl.	172-266	3x
✓ Lucien Prud'homme	90-1e ave.Fabreville	172-198	3x
✓ Jos Zver	2045 Bleury Mtl.	172-195	3x

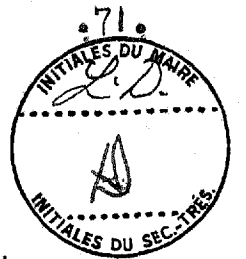


Que les noms des employés permanents de la Ville soient rayés de la liste électorale, à savoir:

M. Austin Gordon	44 Terrasse Ouimet Fabreville
Bernard Roy	Boul. Labelle Fabreville
Bernard Paquette	249 Bas Petite Cote Fabreville
Edouard Desormeaux	11-6e avenue Fabreville
Henri Poirier	1 rue Pelletier Fabreville
Conrad Lamarche	59-18e avenue Fabreville

Que les mutations, ci-dessous, pour les mois de janvier et février 1960 et certaines autres des mois antérieures qui ont nécessité des recherches soient acceptées.

AD



Anciens propriétaires

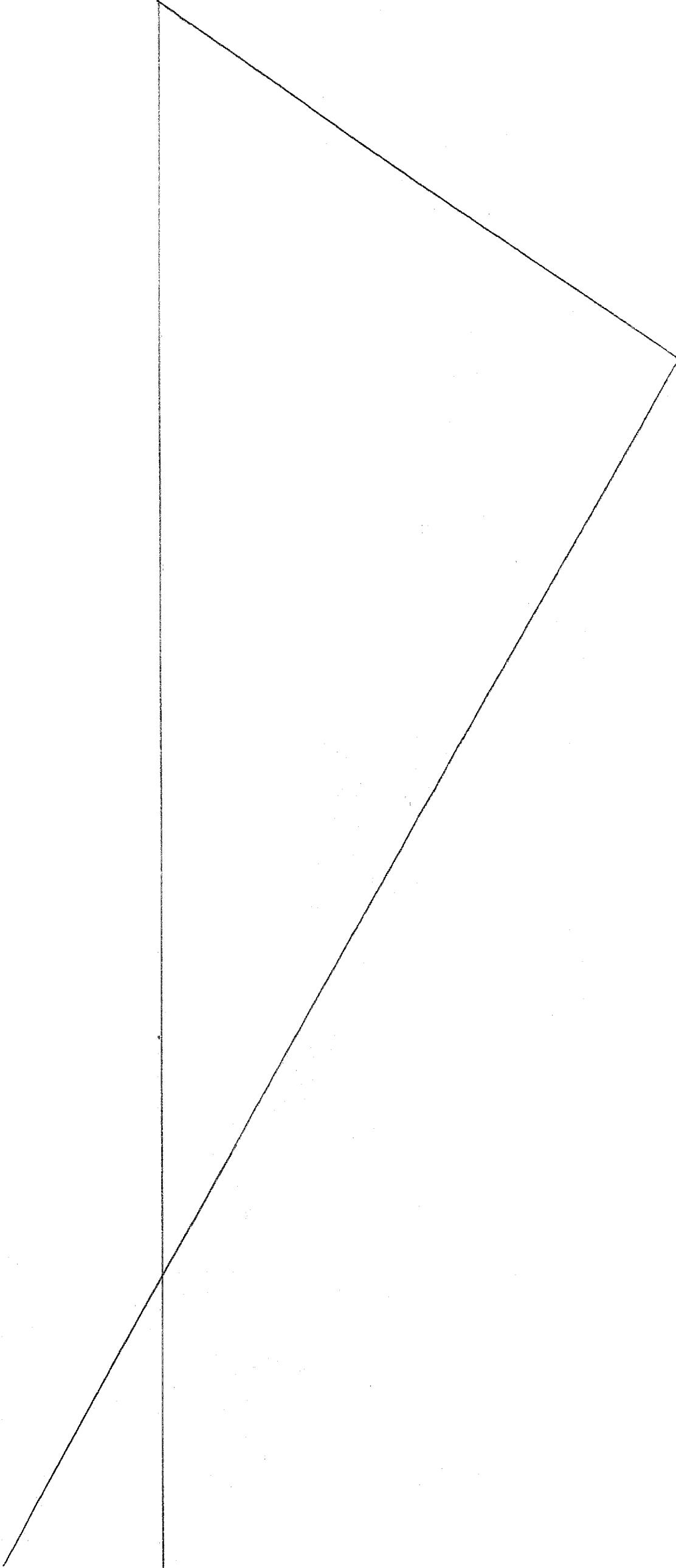
P.113, P.114	20.48 arpents	Pheasant Land Inc.
118-7		Léo Quevillon
118-r.8		" "
P.231		Armand Cloutier
172-P.118, P.119		Ludovic Beaulieu
120-2-r.37 et 120-2-P.17		Modern Development
(221-74) P.221		Troy Construction
221-73) r.221		" "
r.228	10.8 arpents	Pinegrove Development
P.228	4.5 arpents	" "
"		
P.230		E & G. Jagaçé Inc.
167-49 et 50		Edouard Beauchamp
137-P.86 et r.87		Léo David
120-2-9		Modern Development
135-137		Ernest Gravel
147-1	1.082 pi.carrés	Armand Pelletier
147-15 et 148-P.1	1530 pi.carrés	" "
P.217	8.65 arpents	Jai Kel Investment
95-90		Dame Yvette Papineau Lefebvre
172-382		Lucien Gélinas
136-90 à 93		
139-91, 135-162, 163,		
189, 190, 191, 192, 193.		Ernest Gravel
140-34		
141-13, 34, 37,		
142-19		
230-97		Gilbert Lalonde
134-161 et 162		Mme. P.E. Vézeau
116-15, 16, 18, 94		Modern North Land
163-36		Sander K. Metz
139-138		Paul Gamache
172-142 et 143		Louis Labbé
P.163	24 arpents	W.W. Woodwarks
116-123		Modern North Land
119-45		Modern Development
122-1-16		Rainbow Realties
119-9		François & Edouard Cloutier
460-4 et 5		(succ. W. Cloutier)

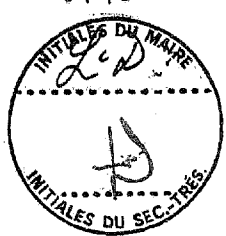
ND.14-5M

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTREAL



228-21		Dame Fanny Budyk
139-110		Adrien Lepage
P.238	1.858 arpent	Dome Investment
P.238	5.5 arptents	" "
96-1		G.P.A.Vaillancourt
P.231-A		Dome Investement
172-295 et 296		Dame Josepina Cotera (MIEBI Renaud)
P.248	0.081 arpent	Paul Joly
165-23		Hervé Nadon
P.221		Solly Deitcher & al
172-22		Fernand Sicotte
119-36		Modern Development
229-3 et 4		Sport Togs
230-16		Henri Fleurant
228-3-1		Pinegrove Developement
226-27		Sport Togs
P.239	1/2 arptent	Georges Joly
120-1-15		Fabreville Investement
172-73		Dame Raymond Beaudry
150-45		Albert Lebel
228-24		Fanny Budyk Tunis
120-3-40		Dame L.L.Gariepy
172-48		Dame Léa Tanguay
116-74		Modern Development
225		Joseph Nadon
159-18 à 22 incl.		
158-19 à 23 incl.		Alfred Heing Decler
228-29		Fanny Budyk Tunis
230-30		Gilbert Lalonde
168, 167-21 à 24 incl.		Raymond Baux
172-F.50,51		Edouard Mc Craie
P.207	40.2 arpents	Cecil Steinberg & Bernard Cohen
61-1-35 et 61-1	9,400 pi.	Mathilda Scheinder
P.121		Pierre Lavoie
228-F.25	5,834.1 pi.	Fanny Budyk Tunis
170-73		S.Steppan
P.244		Rolland Lauzon
150-56,57,58		J.E.L'Allier





221-70,4,5,71,72,75,	Troy Construction
116-123	Rolland Leblanc
163-63	René Mitchell
120-131 et 137	Mme. Yolande Poulin
120-131	Wilfrid Poulin
135-142 et 143	Edgar Lalonde
230-70 à 74 incl.	Québec Construction Inc.
171-56 et P.57	9,000 pi.car. Georges Nadon
61-11-35 et 61-P.1	Jean Auclair
118-148 et 149	Lauréan Ouimet
P.231	Georges Lauzon

Nouveaux Propriétaires

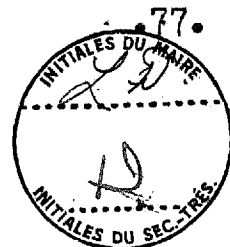
P.113,P.114	Kinsington Invest.Corp.	1905 Tupper Mtl.	20.48 arpent
118-7,P.8	Donat Bisailion	Terrasse Ouimet	
P.231	Léo Giroux et Dame Christian Lalonde	10710 Grande Allée 28-87e ave. Mtl.	
172-P.118,P.119	Roland St-Pierre	1649 Beaudry Mtl.	
120-2-P.37 et 120-2-P.17	G.W.Wtkinson	837 Madeburn	
P.221 (221-74)	Saul Deitcher	4612 Bouchette Mtl.	
P.221 (221-73)	Jack Fink	1598 Ducharme Mtl.	
P.228	Hydro-Quebec	107 ouest rue Craig	10.8 arper
P.228	LÉO Giroux Inc	10710 Grande Allée	4.5 arpent
P.230	Hydro-Quebec	107 ouest rue Craig	
167-49 et 50	Carmélice Brenier	2515 Gascon Mtl.	
137-P.86-P.87	William Leclair	18-42e ave. Fabreville	
120-2-9	Isaac Strachan	3831 Maurice Fabreville	
135-137	Laurent Rioux	7288 Chateaubriand	
147-1,147-15, 148-P.1	Reine Elisabeth II		
P.217	Les Immeubles Dorval Real- ties Inc.	2 rue de l'Eglise Dorval	
95-90	Dame Léonie Poudrette	9882 St-Hubert Mtl.	
172-3-82	Philip Murphy	157-2e ave. Fabreville	
136-90 à 93 139-91,135,162 163,189,190,191, 192,193. 140-34, 38. 141-13. 142-19	E.Gravel Realities Ltd	712 Boul.Ste-Rose	
230-97	Normand Edward Davidson	1635 Grenit app 18 V. St-Laurent	
134-161 et 162	Eugène Hamel	134-44e ave V.St-Michel	
116-15,16,18,94	Kratsis, Anastasios,	3425 Mc Artty V.St-Laurent	



163-36	Gaétan Rochefort	28-19e ave. Fab.
139-138	Barage Delisle	4517 rue Boyer Mtl.
172-142, 143	J.P. Martin	6407 rue De Laroche Mtl.
P.163	Diamur Holding Corp	4975 Carlton Mtl. 24 arpent
116-123	Roland Leblanc	482 Haut Petite Cote Fab.
119-45	Mlle Cécile Poirier	2525 Fullum Mtl.
122-1-16	Isaak Chasen	3770 Maplewood Mtl.
119-9	Gilles Guindon	4394 Chateaubriand Mtl.
460-4 et 5	Dame Mania Stubberg Dame Estera Deich	1018 Van Horn Mtl. 4538 Hutchison Mtl.
228-21	Bevis Lucket Jeffreus	459 Eveline Fabreville
139-110	Albani Coulombe	10840 Esplanade Mtl.
P.238	Fleurant & Frères Inc.	277 Haut Petite Cote 1.858 arpent
P.238	Hydro-Quebec	107 Craig Ouest Mtl. 5.5 arpent
96-1	Dame Marcelle Blandine Levac	17 ave des Lilas Nord Dorval
P.231A	Hydro-Quebec	107 Craig ouest Mtl.
172-295 et 296	Michel Renaud Inc.	5083 St-Denis Mtl.
P.240	Dame Aldas Joly	Bas Petite Cote Fab.
165-23	Edmour Haineault	234 Beaudoin, Mtl.
P.221	John Giosi et Albert Forté	2360 Lucerne ch 9 Mtl.
172-22	Dame Simone Dufour Leclair	7079 De Lorimier Mtl.
119-36	James Alorishes Carty	3824 Maurice Fabreville
229-3	Simon Fleurant	309 Boul. Ste-Rose V.S. Rose
229-4	Gaston Vaillancourt	202 " " "
230-16	Guy Fleurant	450 rue Eugène Fabreville
228-3-1	John R. Edwards	497 Eugène Fabreville
P.239 1/2 arpent	Eugène St-Pierre	223 Bas Petite Cote Fab.
120-1-15	Robert Plante	4130-26e ave. V. St-Michel
172-73	Dame Raymonde Beaudry Perron	321-2e ave. Verdun
150-45	Gérard Robert	6309 Christophe-Colomb
228-24	Julien Guernon	3098 Esther Fabreville
120-3-40	Gérard Gingras	10154 Millen Mtl.
172-48	Kurt Pelt	1827 Baile Mtl. 1307 Boul. Ste-Rose Fab.
225	Aurélien Dion	125 Boul. St-Elzéar ouest
159-18-19 et P.20 158-19-20 et P.21	Hunz Kramer	801 C Bord de l'eau Ste-Dorothée
159-21 et 22 P.20 158-22 et 23 P.21	Host Possekel	355 ouest Henri Bourassa
228-29	James E. Ashcraft	425 Edouard Fabreville



230-30	Vincent Rajotti	
168, 167-21 à 24	Woodcrest Realities Ltd.	
172- ^r .50,51	Mme. Edouard Mc Crae	
P.207	Classy Construction	98 ^r Décarie V. St-L.
61-1-35 et 61-1	Jean Auclair	3545 Décarie "
P.121	Mercidis Investement	
228-5	Barry W. Johnson	3094 Esther Fab.
P.244	Geigy (Canada) Ltd	360 St-Jacques ouest
150-56,57,58	Succ. J.E. L'Allier	
221-70,4,5,71, 72,75	Isak Schapp	812 Navaar Mt.
116-123	René Fortin	134 Legault V.S. Rose
163-63	Germain Sureau	64-19e ave. Fab.
120- 133 et 137	Wilfrid Poulin	64 2e ave Plage des Iles
120-131	Wilfrid Poulin	64 2e " " "
135-142,143	Claude Lebrun	7633-10e ave V. St-M.
230-70 à 74 incl.	Touchette Construction	
171-56 et P.57	Les Entreprises Nadon Ltée	Fabreville
61-1-35 et 61-PI	Rock Clermont	145 ouest Boul. Gouin
118-148 et 149	Gérard Alaire	508 Boul. Ste-Rose
P.231	Claude Lauzon	259 Haut Petite Cote.
	<u>Anciens Propriétaires</u>	
94-32-19	R. Lefebvre Log Construction	
171-56-P.57	Les Entreprises Nadon Ltée	
P.231	Claude Lauzon	
118-16 et P.15	Léo Quevillon	
171-124	Georges Nadon	
120-1-15	Robert Plante	
171-127	Conrad Nadon	
121-49	Pierre Lavoie	
120-2-28		
119-114	Modern Development and Realities	
172-436,437	Emile Boyer	
172-476,477	Wilfrid Goupil et Léopold Bourgeois	
202-22	Rock Clermont	
226-47,50,51		
228-90,95,96		
222 226 à 133		
137,148	Néo Construction	
202-22	Jean Guy Clermont	
228-103,134 et 135		
226-48 et 49	Albin Investment Corp.	



228-78 à 83, 86 92, 93, 104 et 105	Albin Investment Corp.
148-6	Roger Gauthier
230-91	J. Arsène Lacasse
171-126	Georges Nadon
P. 248	Paul Joly 16,928 arpents
166	J. B. Giroux
P. 243	Szulin Chancberg 29,059 arpents
150-103	S. Drolet
P. 153	Napoléon Fournier et J. P. Taillefer 8,5 arpents
P. 153	Wilfrid Taillefer 15,26 arpents
61-1-P. 11	Mme. Emile Chatel
171-P. 34 et P. 35	Louis Cacchione
<u>Nouveaux Propriétaires</u>	
94-32-19	Bérard Bessette 2321 Canva V.M. Royal
171-56, P. 57	Jacques Regnaud 42-6e ave. Fabreville
P. 231	Georges Lauzon 259 Haut Petite Cote Fab
118-16 et P. 15	Eéopold Deschamps Terrasse Ouimet Fab.
171-124	Emile David 1534 Boul. Ste-Rose Laval ouest
120-1-15	Rolland Plante
171-127	Georges Nadon 10 80 Boul. Ste-Rose Fab.
21-49	Jacques Gougeon 3472 rue DeLorimier Mtl.
120-2-28	Peter Gordon Dendy 853 rue Madeleine Fab.
119-114	Succ Emile Boyer 140-4e ave. Fabreville
172-436, 437	Luigi Martucci 8180 rue Papineau Mtl.
172-476, 477	Jean-Guy Clermont 1379 Boul. Labelle St-Mar- tin
202-22	Alain Construction 2 rue de l'église Dorval
226-47, 50, 51 228-90, 95, 96 126 à 133, 137, 148	William C.G. White 8366 de l'Epee Mtl.
202-22	Fernand Alain 3 rue Monette Dorval
228-103, 134 et 135 226-48 et 49	Alain Construction 2 rue de l'église Dorval
228-78 à 83, 86, 92, 93, 104, 105	Emile Nadreau 1471 Bourbonnière Mtl.
148-6	Ronald Alguire 7066 Dante V. St-Michel
230-91	Etienne Nadon 28-6e av. Fabreville
171-126	Roux & Co Native Investment et Goldstan Inv. Inc. 2185 Crescent Mtl.
P. 248	
166	Dame Antoinette Giroux



P.243	Geigy (Canada) Ltd	29.059 arpents
150-103	Dame Blandine Drolet	
P.153	Chewton Realty Corp & Artey Inv.	1010 Ste-Catherine o 10.96 arpents
P.153		15.26 arpents
61-1-P.11	Dame Rolande Flynn	29A Leland Gardens Plainfield N.J.
171-P.34, P.35	Geatanon Di Rutro	6619 Bordeaux Mtl.
	<u>Anciens Propriétaires</u>	
P.235	Auto-Route	
231-8, 9, 10 à 25 incl. 27, 32 à 47 incl. et P.28	Lucien Dagenais	260 Haut Petite Cote
122-2-35, 36, 37	Aquila Villeneuve	
172-P.79-P.80	Zénon Beaudin	
135-101 et 102	Aurèle Traham	
135-103 et 104	Achille Meunier et Aurèle Traham	
P.57	Mayfair Holding 1/6	
445, 446 122-2-49	Louis Prévost de Traversy	1524 Rochon V. St-L.
	<u>Nouveaux Propriétaires</u>	
P.235	Fernand Paul	1442 Boul. O'Brien
231-8 à 25 incl. 27, 32 à 47 incl. et P.28	Lamoureux Léo Giroux et Bernard	10334 Bou Des Ormes 10110 Grande Allée
122-2-35-36	Madame A. Villeneuve	
122-2-37	Fabien Laviguer	St-Martin
172-P.79, P.80	Hebert Topping	9812 De Martigny Mtl.
135-101 à 104	André Traham	5323 De Lanaudière
P.57	Morris Rosmaun	509 Outremont
445, 446 122-2-49	Elisabeth Treillié de Traver sy.	1624 Rochon V. St-L.

Que les noms suivants provenant des mutations ci-haut,
soient rayés de la liste.

✓ Armand Cloutier	119 Roseval V. Ste-Rose
KéxxDaxx	735xRauxxStxxRauxxRauxxRauxx
✓ Lucien Gélinas	3944 rue Ontario est Mtl.
✓ Mme. P. E. Vézeau	7737 rue Louis-Hébert Mtl.
✓ Sander K. Metz	25-19e avenue Fabreville
✓ Paul Gamache	335 Mc Cord Mtl.
✓ Louis Labbé	2551 rue Létourneux Mtl.
✓ Guy Vaillancourt	956 Mc Naughton V. Mont-Royal
✓ Solly Deitcher & al	4612 rue Bouchette Mtl.
✓ Fernand Sicotte	7593 rue Henri-Julien Mtl.



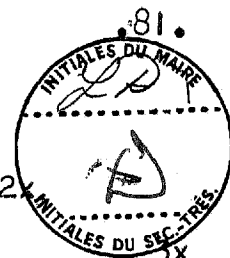
- ✓ Aquila Villeneuve 38 Boul. Marois L. des R.
- ✓ Emile Boyer 140-4e ave. Fabreville
- ✓ Wilfrid Goupil 2569 Beau bien Mtl.
- ✓ Léopold Bourgeois 5329 Fabre Mtl.
- ✓ Dame L.L. Gariepy 5189 Maquette Mtl.
- ✓ J.B. Giroux 1170 Boul. Ste-Rose Fabreville
- ✓ Alfred Heing Decler 2097 rue Cambudge V. Mont-Royal
- ✓ S. Drolet 1997 Boul. O'Brien Mtl.
- ✓ Raymond Baux 1965 rue Bélanger Mtl.
- ✓ Napoleon Fournier Laval sur le Lac
- ✓ Wilfrid Taillefer Ste-Dorothée
- ✓ René Mitchell 1503 Gladstone Mtl.
- ✓ Louis Cacchione 6410 Iberville Mtl.
- ✓ Mme. Yoland Poulin 7168A rue St-Denis Mtl.
- ✓ Zénon Beaudin 4037 Joseph Verdun
- ✓ Aurèle Traham 126-4e ave. Fabreville
- ✓ Achille Meunier
- ✓ Louis Prévost de Traversy 1624 Rochon V. St-L.

Que les noms suivants, provenant des mutations ci-haut soient ajoutés à la liste électorale:

- X Kinsington Inv. 1905 Tupper Mtl. 2x
- X Donat Bisailon Terrasse Ouimet Fabreville 2x
- X Dame Christian Lalonde 28-87e ave. Montréal 1x
- X✓ Rolland St-pierre 1649 rue Beaudry Mtl. 3x
- X G.W. Witkinson 837 Madeburn Mtl. 2x
- X Saul Deitcher 4612 Bouchette Mtl. 1x
- X Jack Fink 1598 rue Ducharme Mtl. 1x
- X Carmélice Grenier 2515 Gascon Mtl. 3x
- X Isaac Strachan 3831 Maurice Fabreville 2x
- X Les Immeubles Dorval Realities 2 rue de l'Eglise Dorval 1x
- X Dame Léonie Poudrette 9882 St-Hubert Mtl. 2x
- X E. Gravel Realities Ltd 712 Boul. Ste-Rose Fabreville 3x
- X Normand Edward Davidson 1635 Grenit app 18V. St-Laurent 1x
- X Kratsis Anastasios 3425 McArtty V. St-Laurent 2x
- X✓ Garage Delisle 4517 rue Boyer Mtl. 3x
- X✓ J.P. Martin 6407 rue De Laroche Mtl. 3x
- X✓ Diamur Holding Corp 4975 Carlton Mtl. 24 3x
- X Rolland Leblanc 482 Haut Petite Cote Fabreville 2x
- X Mile Cécile Poirier 2525 Fullum Mtl. 2x



	Lucien Cloutier	406 Boul. Ste-Rose	1x,2
X	Isaak Chasen	3770 Maplewood Mtl.	2x
X	Gilles Guindon	4394 Chateaubriand Mtl	2x
X	Dame Mania Stubberg	1018 Van Horne Mtl.	2x
X	Dame Estera Deich	4538 Hutchison Mtl.	2x
X	Albani Coulombe	10840 Esplanade Mtl.	3x
	Fleurant & Frères Inc.	277 Haut Petite Cote	1x
X	Dame Marcelle Blandine Leva	17 ave des Lilas Nord	1x
X	Michel Rebaud Inc.	5083 St-Denis Mtl.	3x
X	Edmour Haineault	234 Beudoin Mtl.	3x
X	Eugène Hamel	134-44e ave. V. St-Michel	3x
X	John Giosi	2360 Lucerne ch,9 Mtl.	1x
X	Albert Forté	" " "	1x
X	Dame Simone Dufour Leclair	7079 De Lorimier Mtl.	3x
X	John R. Edwards	497 rue Eugène Fab.	1x
X	Eugène St-Pierre	223 Bas Petite Cote Fab	1x
X	Dame Raymonde Beaudry Perron	321-2e ave. Verdun	3x
X	Gérard Robert	6309 Christophe-Colomb	3x
X	Gérard Gingras	10154 Millen Mtl.	2x
X	Kurt Pelt	1827 Baile Mtl.	3x
X	Eugène Katz	4830 Ste-Catherine Mtl.	2x
X	Aurélien Dion	125 Boul. St-Elzéar ouest	1x
X	Hunz Kramer	801C Bord de l'eau Ste-Dorothee	3x
X	Host Possekell	355 Henri-Bourassa o.	3x
X	Woodcrest Realities Ltd.	4640 Boul. Décarie V.S.L	3x
X	Classy Construction	9811 Décarie V.s.L.	1x
X	Jean Auclair	3545 Décarie V.S.L.	1x
X	Mercidis Investment		2x
	Barry W. Johnson	3094 Esther Fabreville	1x
X	Geigy (Canada) Ltd.	360 St-Jacques ouest	1x
X	Succ. J.E. L'Allier		3x
X	Isaak Schnapp	812 Davaar Mtl.	1x
X	René Fortin	134 Legault V. Ste-Rose	2x
✓	Germain Sureau	64-19e ave. Fabreville	3x
X	Wilfrid Poulin	64-2e ave Plage des Iles	2x
X	Wilbrod Poulin	" " "	2x
X	Claude Lebrun	7633-10e ave. V. St-Michel	3x
X	Touchette Construction		1x
X	Gérard Alaire	508 Boul. Ste-Rose Fab.	2x



X Madame A. Villeneuve	38 Boul. Marois L.d.R.2	
XV Herbert Topping	9812 De Martigny Mtl.	3x
XV André Traham	5323 De Lanaudière Mtl.	3x
X Morris Rosmain	509 Outremont Mtl.	1x
X Gérard Bessette	2321 Canora V.M. Royal	2x
XV Jacques Regnaud	42-6e ave. Fabreville	3x
X Léopold Deschamps	Terrasse Ouimet Fabreville	2x
XV Emile David	1534 Boul. Ste-Rose L.ouest	3x
X Rolland Plante		2x
X Peter Gordon Dendy	853 Madeleine Fabreville	2x
XV Succ Emile Boyer	140-4e ave. Fabreville	3x
XV Luigi Martucci	8180 rue Papineau Mtl.	3x
XV William C.G. White	8366 de l'Epee Mtl.	3x
XV Emile Nadreau	1471 Bourbonnière Mtl.	3x
XV Ronald Alguire	7066 Dante V.S. Michel	3x
Native Investment	2185 Crescent Mtl.	1x
X Goldstan Investment Inc.	" " "	1x
XV Etienne Nadon	28-6e ave., Fabreville	3x
X Dame Antoine Giroux		3x
✓ Dame Blandine Drolet		3x
XV Chewton Relty Corp	1010 Ste-Catherine o. Mtl.	3x
✓ Artey Investment	" " "	3x
X Dame Rolande Flynn	29A Leland Gardens Plainfield	1x
X Geatanon Di Rutro	6619 Bordeaux Mtl.	3x

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que la résolution du 27 mai 1959 concernant l'achat par la Ville de Fabreville des lots 120-1-1, 120-1-3, 120-1-2, 120-1-4, 120-1-5 du cadastre de la paroisse de Sainte-Rose de Fabreville Investment Inc. soient récindée.

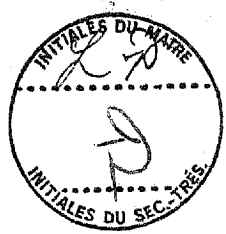
Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

1o. Que la Ville de Fabreville soit autorisée à acquérir de Fabreville Investment Inc., les lots numéros 120-1-1, 120-1-2, 120-1-3, 120-1-4 et 120-1-5, de la Paroisse de Ste-Rose comté Laval pour le prix de un dollar (\$1.00).

2o. Que M. le maire Lucien Dagenais et M. le secrétaire-trésorier



Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville autorise l'achat de machines et équipement connexe de la Compagnie Bradma of Canada Ltd. pour la mécanisation de la préparation du rôle d'évaluation, rôle de perception, etc, au coût d'environ \$6,000.00, aux conditions suivantes: \$3,000.00 payable trente jours après livraison et le solde payable le 1er mai 1961 ou au plus tard le 15 mai 1961 et que ce solde ne porte pas intérêt.

A cette proposition, M. l'échevin Georges Nadon fait la contre proposition suivante:

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville ne fasse pas l'acquisition de machines et équipement connexe de la Compagnie Bradma of Canada Ltd.

Cette contre-proposition n'étant pas appuyée, la première résolution est adoptée par notre majorité de Messsieurs les échevins Charles Brossard, Henri Fleurant, Henri O Vanier et Marcel Lacroix.

Monsieur l'échevin Georges Nadon enregistre un vote contre. M. Etienne Nadon demande au conseil un permis pour opérer un commerce de pierre & brique sur le chemin de la Petite Côte. Après discussion le conseil est d'avis d'accorder un permis temporaire. La résolution à cet effet sera passée à la prochaine séance.

Et la séance est levée:

Lucien Dagenais

maire,

sec.-trés.

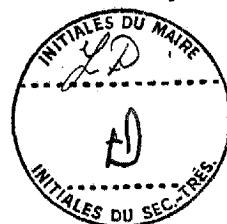
Fernand Denis

- 6 avril 1960

Province de Québec

Ville de Fabreville,

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de La Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-



des-Îles de Fabreville, mercredi le 6 avril 1960.

Étaient présents M. le maire Lucien Dagenais M.M. les échevins Charles Brossard, Henri Fleurant, Henri O Vanier, Rolland Desjardins et Marcel Lacroix formant quorum des membres de ce Conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte Et lecture est faite par le secrétaire-trésorier des assemblées régulière et spéciale des 3, 14, et 30 mars.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville approuve les minutes des assemblées régulière et spéciale des 3, 14 et 30 mars 1960.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé à l'unanimité

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville exprime ses plus sincères condoléances à M. l'échevin Rolland Desjardins pour la perte de son fils ~~Jean~~-Luc.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé à l'unanimité

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville exprime ses plus sincères remerciements au directeur Aimé Beauregard pour son grand dévouement dans les recherches du fils de Monsieur l'échevin Rolland Desjardins.

Adopté.

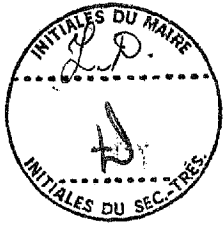
Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une requête des gens de la rue Lauzon qui désire l'installation des services d'égouts sanitaires et d'aqueduc. Il est alors:

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que les ingénieurs de la Ville, Desjardins & Sauriol, soient autorisés à préparer les plans et estimés pour la construction des services d'égouts sanitaires, d'aqueduc et des travaux préliminaires de rues sur la rue Lauzon numéro 231-266, 265, 273.

Adopté



M. Roland Petit du 167-42e avenue présente une requête de la 42e avenue pour obtenir le pavage de la dite rue.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Que les ingénieurs de la Ville Desjardins & Sauriol soient autorisés à préparer les plans et estimés pour la construction d'un pavage permanent sur les 42e et 43e avenues.

Adopté.

M. St-Pierre représentant de la Ligue des Propriétaires pour le district de la Petite Côte fait part au conseil que les contribuables de cet arrondissement se plaignent de la très grande vitesse des automobiles sur le chemin de la Petite Côte.

Il est discuté de l'éclairage des rues plus spécialement sur les projets Lagaçé, Pinegrove, Rainbow, Leefort et Modern; le tout est mis à l'étude.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le plan de subdivision montrant le lot numéro 466 de la Paroisse de Ste-Rose Ville de Fabreville tel que préparé par M. André Ladouceur arpenteur-géomètre en date du 20 janvier 1960 soit approuvé et que copie de cette résolution soit envoyée à l'arpenteur et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer ce dit plan au nom de la Ville.

Adopté.

CONSIDERANT que le tracé de rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur MAURICE DESROCHES, arpenteur-géomètre, en date du 6 avril 1960, sous la description suivante:

Lots Nos. 229-21, 22, 230-171, 172, 173, 176.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation.

CONSIDERANT que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être



augmentée parce que ces rues sont à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS il est:

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brassard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de monsieur MAURICE DESROCHES, arpenteur-géomètre, en date du 6 avril 1960 et décrites comme suit au dit plan; 229-21, 22, 230-171, 172, 173, 176.

Adopté.

CONSIDERANT que le tracé de rues projetées apparaît au plan préparé par monsieur Roger Guénette, arpenteur-géomètre, en date du 5 avril 1960, sous la description suivante;

Lots Nos 218-1, 4, 3, 86.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation.

CONSIDERANT que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues sont à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS il est:

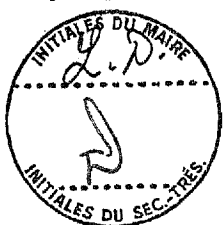
Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brassard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941 d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de monsieur Roger Guénette, arpenteur-géomètre, en date du 5 avril 1960 et décrites comme suit au dit plan;

Lots: Nos. 218-1, 4, -3, 86.

Adopté.



Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville autorise M. Etienne Nadon d'opérer et de maintenir un commerce de vente et distribution de pierre & brique sur le Chemin de la Petite Côte au coin de la 6e Avenue, et qu'un permis de commerce soit émis à cet effet; sous réserve, toutefois, que la dite autorisation et le dit permis ne soient valables que pour une période de trois années à compter de la date d'émission du permis, et que si dans trois ans des plaintes sont formulées et que le plan d'urbanisme n'a pas été amendé, le conseil de ville pourra ne pas renouveler ce permis.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville autorise M. Maurice Desroches arpenteur-géomètre, à préparer les plans parcellaires et les travaux d'arpentage pour les servitudes relatives à l'égout collecteur No 2 règlement No 178.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville autorise M. Maurice Desroches arpenteur-géomètre, à préparer le plan compilé de la Ville et qu'une partie, au choix du secrétaire-trésorier, soit préparée cette année et que les autres parties soient préparées au cours des prochaines années, et que le paiement pour ces plans soient différés à l'an prochain.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville consent à acquérir de la Succession Wilfrid Cloutier la rue 120-4-32 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose Ville de Fabreville pour le prix de \$1.00.



Et que M. le maire Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt notaire, aux conditions ci-dessus énumérées ou à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que la Ville de Fabreville soit autorisée à acquérir de M. Georges Nadon les lots numéros 171-132, 133 de la Paroisse de Ste-Rose Ville de Fabreville pour le prix de \$1.00.

Que M. le maire Lucien Dagenais et M. le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt notaire, et à toutes autres conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adopté.

Que les rapports du surintendant des travaux publics et de la police soient acceptés et déposés aux archives.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville approuve le paiement de \$90.50 à M. Jean-Guy Poirier pour salaire du mois de mars 1960 comme constable spécial.

Que le montant de \$75.60 pour location d'auto du chef soit approuvé.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville consent à ce que le salaire de M. Henir Poirier soit de \$72.00 pour une semaine de 84 heures, soit 7 jours ~~à 7 jours~~ à 12 heures par jour, à compter de la semaine commençant le 11 avril 1960.

Adopté.

Et le secrétaire-trésorier passe à l'ouverture des soumissions pour l'achat de l'auto-police.

Celle de Garage Charbonneau Ltée. au montant de \$1,375.00.

Celle de Constantin Auto Ltée. au montant de \$1,450.00.

Celle de Landry Automobile Ltée. au montant de \$1,760.20.

Henri Poirier

- salé -

D



Après discussion aucune soumission n'a été acceptée et le cas est mis à l'étude.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville autorise un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de \$375,000.00 en attendant la réception du produit de la vente des obligations à être émises en vente des règlements numéros 143, 166, 168, 169, 170, 172, 173, 175, 156, 157 et 159 et tel qu'approuvé par la commission municipale de Québec par un arrêté en conseil daté du 8 mars 1960.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville approuve le plan d'aménagement P.121 propriété de M. Pierre Lavoie tel que préparé par Soudre et Latté et montré à leur dossier 1209.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins

Que le chèque No 808 en date du 2 juin 1959, au montant de \$15,280.80 pour l'achat du terrain P.125 pour l'usine d'épuration soit annulé.

Adopté.

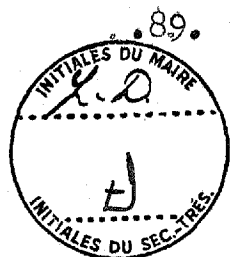
Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri Bleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour créer un fonds de roulement.

M. E. Antoine Lizotte suggère au conseil que le nom de la Petite Côte soit changé en celui de Boul. Dagenais au lieu de Boul. Fabre. M. Syrkos président de la Ligue des Propriétaires est favorable à l'avancée de M. Lizotte.

Proposé par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que l'estimé au montant de \$10,500.00 et que le plan pour les travaux de drainage et pavage sur la rue Cloutier lots 120-3-88 et 120-3-89 tels que préparés par les ingénieurs de la ville Desjardins "Sauriol", soient approuvés.



Adopté.

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix⁹ la construction de travaux de drainage et pavage de la rue Cloutier.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que demande soit faite au Ministère de la Voirie de construire un chemin reliant les deux voies du Chemin de la Petite Côte en face de la rue Félix (221-6) afin de faciliter l'accès à la dite rue aux véhicules à la direction nord-est, sud-ouest.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Attendu que les développements Lagacé, Pinogrove et Leefort sur les terres 226, 228, 230, n'ont actuellement aucun débouché sud sur la route No. 11A (Boulevard Labelle)

Attendu qu'il serait nécessaire pour les résidents actuels d'avoir un débouché direct sur cette artère principale.

Attendu que toute la section à l'ouest du Boulevard Labelle bénéficiera éventuellement d'un tel débouché.

Il est résolu de demander à l'Hydro-Québec une servitude de 66" -0" sur la terre 231-A à l'extrémité nord de leur propriété pour permettre la construction d'une rue et des services d'égouts et d'aqueduc éventuellement nécessaires.

Adopté.

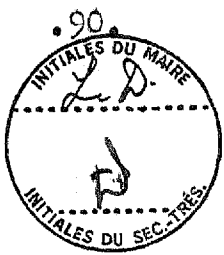
Et les comptes sont soumis à l'approbation du conseil:

Rainbow Realities., re: loyer avril.	\$ 100.00
Ville de Ste-Rose., re: loyer salle du conseil.	\$ 75.00
Austin Gordon., re: convention.	\$ 75.00
Roméo Cousineau., re: vidanges mars.	\$ 600.00
Roger Lecompte., re: entretien chemins.	\$ 1,500.00
Garage Charbonneau Ltée., re: gaz auto police.	\$ 671.72
Soudre & Laffé., re: plan d'urbanisme.	\$ 1,000.00
Garage Ethier., re: gaz auto police.	\$ 26.00
Marcel Locas., re: transport de pierre.	\$ 148.20
Imperial Oil Ltd., re: gaz auto police.	\$ 46.44
British American Oil., re: gaz auto police.	\$ 417.73
Petite Caisse, Fernand Denis., re: remboursement.	\$ 96.52

9-que le conseil de ville adoptera un règlement d'emprunt pour. . .

NO. M-6799

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



Maurice Desroches., re: mesurage.	\$ 55.00 ^v
Canit Construction Ltée., re: intérêt sur contrat. \$.	108.82 ^v
Paroisse St-Edouard de Fabreville., re: service. . \$.	50.00 ^v
Snowdon Florists., re: fleurs.	\$ 47.70 ^v
Réal Dagenais., re: chauffage.	\$ 54.98 ^v
Dufresne & Terrault., re: mutations.	\$ 42.20 ^v
Agence de Publicité Gamelin., re: annonces.	\$ 12.00 ^v
Jean-Guy Desrochers., re: papeterie.	\$ 35.19 ^v
Formules Légales Provinciales., re: papeterie. . . \$	47.27 ^v
Ligue de Sécurité de la P.de Québec., re: conven- tion	\$ 8.00 ^v
La Cie de Téléphone Bell du Canada., re: Téléphone. \$	173.84 ^v
Shawinigan Water and Power., re: électricité. . . . \$	657.99 ^v
Total.	\$6,049.60

Proposé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que les comptes ci-avant énumérés soient acceptés tels
quels et qu'ils soient payés par la Ville selon les
procédures ordinaires.

Adopté.

Et la séance est levée:

Lucien Dagenais

maire,

sec.-trés.

19 avril 1960.

Province de Québec,
Ville de Fabreville,

A une assemblée spéciale du conseil de Ville de la
Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles
mardi le 19 avril 1960 dûment convoquée par M. le maire
Lucien Dagenais et à laquelle étaient présents: M. le
pro-maire Georges Nadon M.M. les échevins Charles Bros-
sard, Henri Fleurant, Henri O Vanier, Marcel Lacroix et
Rolland Desjardins formant quorum des membres de ce con-
seil sous la présidence de M. le pro-maire Georges Nadon.
Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le pro-maire Georges Nadon récite d'abord la prière et
l'assemblée est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convoca-
tion qui se lit comme suit;

1o. Résolution approuvant la soumission camion.



20. Résolution approuvant la soumission auto. police.
30. Demande de soumissions re: vidanges.
40. Discussion re: lumière & éclairage dans la Ville et résolution à passer s'il y a lieu.
50. Pavage sur développement et résolution à passer s'il y a lieu.
60. Approbation divers estimés de Desjardins & Sauriol re: bassins No 6-7 et résolution à passer s'il y a lieu.
70. Assurance responsabilité Ville et résolution à passer s'il y a lieu.
80. Approbation de divers comptes et résolution à passer s'il y a lieu.
90. Permis de commerce à accorder.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Que le conseil de ville accepte la soumission du Garage Charbonneau Ltée. relative à l'achat d'une automobile chevrolet 1960 en échange chevrolet 1959 au montant de \$1,383.00.

Adopté.

Le secrétaire-trésorier passe à l'ouverture des soumissions pour l'achat d'un camion pour le service de la voirie.

Garage Charbonneau Ltée. au montant de \$3,300.00

A. Landry Automobile Ltée. au montant de \$4,060.00

International Harvester Co. au montant de \$3,642.50

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins

Que la soumission de l'International Harvester Company pour l'achat d'un camion pour le service de la voirie au montant de \$3,642.50, tel que montré dans la soumission datée du 13 avril 1960 soit acceptée.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Rolland Desjardins

10. Que demande de soumissions soient faites pour l'enlèvement des vidanges dans la Ville de Fabreville pour le 27 avril 1960.

20. Que les dites soumissions doivent remplir les conditions suivantes.

a) La cueillette des vidanges doit être faite deux fois la



semaine du 15 juin au 15 septembre et une fois la semaine le reste de l'année à l'aide d'un camion sanivan ou autre camion similaire.

b) Le dépôt doit se trouver à l'extérieur de la Ville.

c) Un chèque certifié égal à 10% du montant de la soumission devra l'accompagner.

d) Les soumissions devront être reçues à mon bureau 889 rue Normand Fabreville, avant cinq heures de l'après-midi le 27 avril 1960.

e) Le dit conseil se réserve le droit d'accepter la soumission qu'il jugera la plus convenable et par conséquent, non nécessairement la plus basse.

30. Que les demandes des dites soumissions soient faites dans le Courrier Laval et la Victoire ou dans La Presse et The Montreal Star et que copie de l'avis public soit envoyée à Messieurs Roméo Cousineau et Evariste Presseau.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier
Et résolu à l'unanimité;

Que demande soit faite et est faite aux Ingénieurs Desjardins & Sauriol de préparer les plans, devis et estimations préliminaires pour l'éclairage des rues, selon les données ci-dessous, pour les développements suivants;

1. Eclairage type fluorescent, poteaux métalliques et conduits souterrains pour les développements Modern & Rainbow.
2. Eclairage type mercure, poteaux métalliques et conduits souterrains pour les développements Leefort, Lagacé, Pinegrove, Mondial & Giroux.
3. Eclairage type mercure, poteaux métalliques et conduits souterrains sur le chemin de la Petite Côte du Blvd Labelle jusqu'au projet Mondial.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard
Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan et l'estimé au montant de \$263,000.00 pour des



travaux à faire en vue de la construction d'un collecteur d'égout sanitaires No. 4 bassins 6 & 7 tel que préparé en par les ingénieurs de la Ville Desjardins & Sauriol soit accepté et que le plan et l'estimé soit envoyé au Ministère de la Santé pour approbation.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan et l'estimé au montant de \$103,000.00 pour des travaux à faire en vue de la construction d'un sous-collecteur d'égouts sanitaires No 1 bassins No 6 tel que préparé par les ingénieurs de la Ville Desjardins & Sauriol soit accepté et que le plan et l'estimé soient envoyés au Ministère de la Santé pour approbation.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan et l'estimé au montant de \$29,500.00 pour des travaux à faire en vue de la construction d'un sous-collecteur d'égouts sanitaires No 3 bassin No 6 tel que préparé par les ingénieurs de la Ville Desjardins & Sauriol soient acceptés et le plan et l'estimé soient envoyés au Ministère de la Santé pour approbation.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan et l'estimé au montant de \$37,400.00 pour des travaux à faire en vue de la construction d'un sous-collecteur d'égouts sanitaires No 2 bassin No 6 tel que préparé par les ingénieurs de la Ville Desjardins & Sauriol soient acceptés et que le plan et l'estimé soient envoyés au Ministère de la Santé pour approbation.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan et l'estimé au montant de \$145,000.00 pour des travaux à faire en vue de la construction d'un sous-collecteur d'égouts sanitaires No 4 bassin No 6 tel que préparé par les Ingé-



nieurs de la Ville Desjardins & Sauriol soient acceptés et que le plan et l'estimé soient envoyés au Ministère de la Santé pour approbation.

Adopté.

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Charles Brossard que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour des travaux à faire en vue de la construction d'un collecteur d'égouts sanitaires sur le chemin de la Petite Côte du lot 202 jusqu'au lot 163.

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Charles Brossard que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour des travaux à faire en vue de la construction d'un collecteur d'égouts sanitaires dans l'emprise du Boul. Ste-Rose, pour desservir les bassins 6 & 7, à partir de la 24^e avenue sur le lot 159 jusqu'au collecteur existant sur le lot 123.

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Charles Brossard que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour des travaux à faire en vue de la construction d'un sous-collecteur d'égouts sanitaires sur la rue proposée entre le chemin de la Petite Côte et le Boulevard Ste-Rose, de la Montée Sauriol jusqu'au lot 163.

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Charles Brossard que le conseil de cette ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour des travaux à faire en vue de la construction d'un sous-collecteur d'égouts sur la rue proposée du lot 163 à partir du chemin de la Petite Côte jusqu'à 2950 pieds au nord du chemin de la Petite Côte.

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Charles Brossard que le conseil de cette ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour des travaux à faire en vue de la construction d'un sous-collecteur d'égouts sanitaires sur la rue proposée du lot 149 entre le Boulevard Ste-Rose et le Chemin de la Petite Côte.



Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que le plan et l'estimé au montant de \$67,000.00 pour des travaux d'égouts sanitaires, aqueduc et des travaux préliminaires de rues sur la rue Lauzon tels que préparés par Desjardins & Sauriol ingénieurs de la Ville soient acceptés et que le plan et l'estimé soient envoyés au Ministère de la Santé pour approbation.

Adopté.

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix que le conseil de Ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour des travaux d'égouts sanitaires, aqueduc et des travaux préliminaires de rues sur la rue Lauzon.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que demande soit faite à la Shawinigan Water and Power Company d'installer cent lumières pour l'éclairage des rues de la Ville aux endroits déterminés par le surintendant de la Ville Monsieur Conrad Lamarche,

Adopté

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville demande à l'Office de l'Autoroute des Laurentides d'installer sur le chemin menant de l'autoroute à la Petite Côte un système d'éclairage afin de faciliter l'accès dans la Ville.

Adopté.

ATTENDU que les propriétaires sur les Développements Lagaçé Pinegrove sont maintenant prêts à obtenir le pavage de leurs rues.

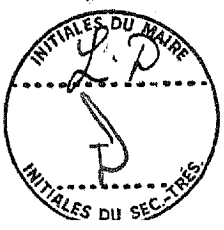
Proposé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les travaux de pavage dans les développements Lagaçé Pinegrove tels que décrétés par règlement soient exécutés au cours de l'été 1960.

Adopté.

Et Monsieur Ouellet demande au conseil la permission de construire un restaurant et salle à diner sur le Boulevard Ste-Rose au



coin de la 4^e avenue.

Le conseil demande à Monsieur Ouellet de faire remplir une requête par les gens des environs pour l'assemblée du 27 avril 1960.

Et la séance est levée:

Lucien Dagenais
Jernand Denis

maire,

sec.-trés.

27 avril 1960. Province de Québec

Ville de Fabreville,

A une assemblée spéciale du conseil de Ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville, mercredi le 27 avril 1960 dûment convoquée par M. le maire Lucien Dagenais et à laquelle étaient présents: M. le maire Lucien Dagenais, M.M. les échevins Henri Fleurant, Henri O Vanier, Marcel Lacroix, Roland Desjardins et Georges Nadon formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire Lucien Dagenais récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

10. Ouverture des soumissions-vidanges.
20. Correspondance.
30. Vacances de Mlle Nadon.
40. Radio-Camion M. Lamarche.
50. Comptes.

Le secrétaire fait l'ouverture des soumissions pour l'enlèvement des vidanges.

10. Celle de M. Roméo Cousineau au montant de \$9,200.00
20. Celle de Sanitary Refuse Collectors Inc. au montant de \$15,200.00.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville accorde le contrat de l'enlèvement de vidanges pour l'année 1960-61 à Monsieur Roméo Cousineau pour le montant de \$9,200.00 aux conditions



stipulées dans la demande des soumissions.

Adopté.

Le conseil de Ville autorise le secrétaire-trésorier à assister au congrès de l'association des officiers de finances municipaux qui se tiendra au début de mai à St-Adèle.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de Ville accorde un permis de station service sur le lot 122-1-13 à Rainbow Realities Inc.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Appuyé par Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de Ville consent à souscrire la somme de \$50.00 à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour sa campagne 1960.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de Ville remettre à une séance subséquente l'étude de l'émission d'un permis pour un restaurant et salle à manger à Monsieur Wilbrod Ouellet 1288 Boulevard Sainte-Rose Fabreville.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de Ville approuve le plan d'aménagement des lots P.58 et 59 tel que préparé par Soudre & Latté urbanistes en date du 30 mars 1960 et appartenant à Grembur Investment Corporation.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que le conseil de Ville accorde à Mlle. Nadon, une semaine payée en addition des deux semaines de vacances annuelles.

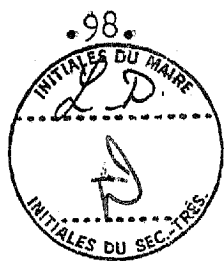
Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Appuyé par Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de Ville autorise le lettrage au nom de la Ville et l'installation d'un radio-téléphone sur le camion du service de la voirie de la Ville.

Adopté.



Et les comptes sont soumis à l'approbation du conseil:

Société de la Croix Rouge., re: contribution.	\$ 50.00	^
Rainbow Realities., re: loyer de mai.	100 .00	^
Roméo Cousineau., re: vidanges avril	600.00	H.Y.M ^
H.Y.Maranda., re: équipement polices	236.27	^
Maurice Desroches., re: arpentage plan sur P.163. .	293.40	^
International Harvester Co. Of Canada., re: camion:	3715.35	^
E.Dutrisac., re: transport terre puit Schwapp. . . .	16.36	^
Marcel Locas., re: transport de pierre.	34.45	^
Lagaçé Quarries Ltd., re: voirie.	289.95	^
Ville de Sainte-Rose., re: incendie M.Desormeaux. .	100.00	^
Réal Dagenais., re: chauffage.	23.26	^
Shawinigan Water and Power Co., re: électricité. . .	34.68	^
R.Lefebvre Log Construction., re: entretien chemin. .	686.00	^
La Cie Bell Téléphone., re: Na-5-1028,3775.	76.94	^
Dufresne & Terrault., re: mutations mars	20.35	^
Shell Oil Co.Of Canada., re: gaz auto police	43.50	^
Imperial Oil Ltd., re: gaz auto police.	68.84	^
Gaston Vaillancourt., re: dépenses diverses.	59.00	^
Jean-Guy Desrochers., re: impremie fr.bureau.	49.47	^
Yvon Boulanger Ltée., re: émission obligations. . . .	1,836,56	^
Le Département du Conseil exécutif., re: règlements. .	39.00	^
Daly, Harvey & Cooper., re: obligations.	1,000.00	^
Soudre et Latté., re: plan d'urbanisme.....	1,000.00	^
Total.	<u>19,373.38</u>	

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les comptes ci-avant énumérés soient acceptés tels
quels et qu'ils soient payés par la Ville selon les procé-
dures ordinaires.

Adopté.

Et la séance est levée:

Lucien Dagenais

maire,

Jernand Desro

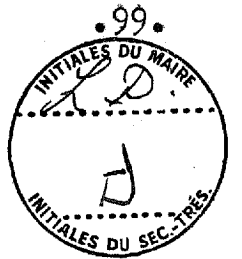
sec.-trés.

Province de Québec

Ville de Fabreville

Mercredi le 4 mai 1960, jour de la mise en nomination
aux charges d'échevins pour les sièges 4, 2 et 1 des
quartiers 1, 2 et 3 respectivement de la Ville de Fabre-
ville, comté Laval, suivant la charte de la Ville de

4 mai 1960



Fabreville et conformément aux exigences de la loi des cités et Villes;

Je, soussigné, Fernand Denis, sec.-trés. de ladite Ville et officier-rapporteur déclare que j'ai donné l'avis public concernant la mise en nomination et l'élection, et que je l'ai fait afficher aux endroits prescrits par le conseil le ~~4~~¹¹ mai 1960.

④
①
25 mai
D

La mise en nomination a eu lieu en la salle de l'Ecole St-Léopold-des-Iles de Fabreville entre midi et deux heures ce jour pour les sièges d'échevins numéros 4, 2 et 1 des quartiers 1, 2 et 3 respectivement.

J'ai reçu les bulletins de présentation suivants avec le dépôt de \$50.00 requis par la loi, dans chacun des cas ci-après.

10. Au siège No 4 Quartier No 1

- a) Boutin, Jacques, évaluateur, 197 Boul. Labelle Fabreville
- b) Vanier, Henri Octave, cultivateur, 242 Bas Petite Cote Fabreville.

20. Au siège No 2 Quartier No 2

- a) Desjardins, Roland, paysagiste, Terrasse Desjardins Fabreville
- b) Nadon, Paul-Ubald, cultivateur, 421 Boul. Ste-Rose Fabreville

30. Au siège No 1 Quartier No 3

- a) Brossard, Charles, marchand, 1330 Boul. Ste-Rose Fabreville
- b) Brunette, Lucien, gérant, 820 Boul. Ste-Rose Fabreville

A deux heures de l'après-midi, n'ayant que les bulletins ci-dessus énumérés, j'ai déclaré qu'il y aurait élection le 11 mai 1960 entre 9 heures A.M. et 6 heures P.M., heure avancée de l'est conformément à la loi des cités et Villes et de la charte de la Ville de Fabreville.

Et j'ai signé: ce 4 mai 1960.

Fernand Denis
sec.-trés., off., rapp.

12 mai 1960

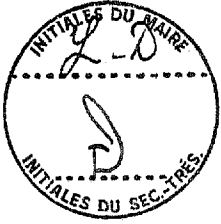
Conformément à l'avis public du 4 mai 1960 et en présence de M. Lucien Dagenais, maire, M. H.O. Vanier, candidat, Conrad Lamarche Jacques Paquin sec.-d'élection j'ai procédé à 10.25 heures A.M. au relevé du vote ouvrant les neuf boîtes du scrutin ayant servi à l'élection du 11 mai 1960.

Le résultat s'est défini comme suit:

Quartier No 3

Siège No 1

	C. Brossard	L. Brunette
Poll No 1	63	23
Poll No 2	53	21



Poll No 3	49	29
Poll No 4	50	41
Poll No 5	62	19
<u>Quartier No 2</u>		<u>Siège No 2</u>
	R.Desjardins	P.U. Nadon
Poll No 6	90	21
Poll No 7	76	35
<u>Quartier No 1</u>		<u>Siège No 4</u>
	J.Boutin	H.O.Vanier
Poll No 8	32	55
Poll No 9	24	60

Ensuite nous avons fait la compilation et addition des votes qui a résulté comme suit:

<u>Quartier No 3</u>		<u>Siège No 1</u>
M.Charles Brossard		277
M. Lucien Brunette		133

Donnant une majorité de 144 voix en faveur de M. Charles Brossard à l'échevinage du Siège No 1.

<u>Quartier No 2</u>		<u>Siège No 2</u>
M.Roland Desjardins		166
M.Paul-Ubald Nadon		56

Donnant une majorité de 110 voix en faveur de M.Roland Desjardins à l'échevinage du Siège No 2.

<u>Quartier No 1</u>		<u>Siège No 4</u>
M.Jacques Boutin		56
M.Henri-Octave Vanier		115

Donnant une majorité de 59 voix en faveur de M. Henri-Octave Vanier à l'échevinage du siège No 4.

J'ai alors proclamé élu en présence des personnes ci-dessus et ci-après mentionnées.

M.Charles Brossard	au Siège No 1	Quartier No 3
M.Roland Desjardins	au Siège No 2	Quartier No 2
M.Henri-O Vanier	au siège No 4	Quartier No 1

Après l'ouverture de la première boîte sont venus se joindre

M.M. Charles Brossard, Austin Gordon chef, Henri Fleurant
Marcel Lacroix

Puis en présence des personnes ci-dessus mentionnées, j'ai scellé les boîtes à scrutin.

En foi de quoi j'ai signé à Fabreville ce 12 mai 1960.

Fernand Denis
sec.-trés.off.-rapp.



Province de Québec

Ville de Fabreville

Nous soussignés, Charles Brossard, Roland Desjardins et Henri O. Vanier respectivement élus échevins aux sièges Nos. 1,2, et 4, Quartiers Nos. 3,2 et 1 de la Ville de Fabreville jurons chacun pour nous-mêmes que nous remplirons notre charge d'échevins au meilleur de nos connaissances et croyances. Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Charles Brossard

échevin

Roland Desjardins

échevin

Henri O Vanier

échevin

Assermentés devant moi, ce 24^e jour de mai de l'an 1960, à Fabreville.

Fernand Denis
Fernand Denis, Secrétaire-Trésorier
de la Ville de Fabreville.

24 mai 1960

Province de Québec

Ville de Fabreville

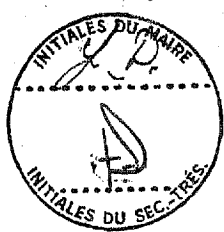
A une assemblée spéciale du conseil de Ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville, mardi le 24 mai 1960 dûment convoquée par M. le maire Lucien Dagenais et à laquelle étaient présents; M. le maire Lucien Dagenais, M.M. les échevins Henri Fleurant, Charles Brossard, Henri O Vanier, Marcel Lacroix, Roland Desjardins et Georges Nadon formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire Lucien Dagenais récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

10. Assermentation des nouveaux échevins.
20. Lecture des minutes des 6 19 et 27 avril 1960 et des rapports de l'Officier-rapporteur du 4 et 12 mai 1960.
30. Correspondance et résolutions à passer s'il y a lieu.
40. Résolutions re: lumières de rues



Evaluation de M. Lucien Sauriol.

50. a) Demande de contrat de ramonage à approuver.
 b) Résolution pour achat de parc No. 116-148.
 c) Rapport du Surintendant.
 d) Rapport du chef de police
 e) Autorisation au chef de police d'aller au Congrès des chefs de police à St-Jérôme.
 f) Approbation des comptes.
60. Questions des contribuables.
70. Avis de motion:
- a) Ramonage
 b) Approbation des règlements 138, 139, 140, 144 à 153, 154, 155.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville approuve les minutes des assemblées régulières et spéciales des 6 19 et 27 avril 1960 et les rapports de l'officier-rapporteur des 4 et 12 mai 1960.

Adopté.

Le maire souhaite la bienvenue et félicite les échevins réélus.

Proposé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Que Messieurs Lacroix, Viau et Thouin, avocats soient appointés aviseurs légaux de la Ville de Fabreville.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville autorise l'organisation de la Campagne du Mysotis d'organiser une quête publique dans les limites de la Ville.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville n'accepte pas l'émission d'un permis de construction d'un poste d'essence sur les lots Numéros 110 et P 110A de la Paroisse de Sainte-Rose, Ville de Fabreville et que le conseil s'en tienne au règlement de zonage.



adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 231-A du cadastre de la Paroisse de Sainte-Rose, Ville de Fabreville tel que préparé par Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 3 mai 1960 soit accepté.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 231-A et le lot 230-III en cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose, Ville de Fabreville tel que préparé par Maurice Gaudreau, arpenteur-géomètre, en date du 19 mai 1960 soit accepté.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que les ingénieurs de la ville Desjardins & Sauriol soient autorisés à préparer les plans et estimés nécessaires pour la construction des services d'égoûts sanitaires, d'aqueduc et de travaux préliminaires de rues sur la rue numéro 231A.

Adopté.

M. Levitam spécialiste en publicité, fut part au conseil de la nécessité d'attirée chez-nous des industries, qui par le fait même, amènera des acheteurs dans notre ville.

Proposé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville autorise Monsieur le maire Lucien Dagenais et Monsieur l'échevin Charles Brossard à assister au banquet du 25^e anniversaire de vie politique au mair Pratt de Longueuil,

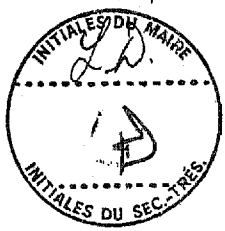
Et qu'un montant de \$10.00 soit alloué pour payer les frais d'inscription.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville consent à contribuer la somme de \$200.00 par année pour le maintien d'une fourrière municipale de l'île Jésus, opérée par M. Marcel St-Hilaire, telle que décrite dans



la lettre de M. St-Hilaire en date du 16 mai 1960.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville fasse demande à la Compagnie Shawinigan Water and Power d'installer des lumières pour l'éclairage des rues suivantes:

35e avenue	7 lumières
rue St-Judes	6 "
8e avenue	1 "
1e avenue	3 "
41e avenue	1 "
24e avenue	4 "
55e avenue	3 "
Terrasse Gougeon	3 "
Total	28 "

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville fasse demande à la Compagnie Shawinigan Water and Power d'installer des lumières pour l'éclairage des rues suivantes:

Boul. Ste-Rose	8 lumières
Log Village	3 "
rue Grenier	2 "
19e avenue	2 "
18e avenue	1 "
9e avenue	1 "
4e avenue	1 "
Plage des Iles	7 "
Total	25 "

et relocaliser les lumières suivantes:

9e avenue	1 lumière
Boul. Ste-Rose & Log Village	1 "
Terrasse Gougeon	1 "

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Georges Nadon



Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville consent à acquérir de Modern North Land Development le lot 116-148 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose Ville de Fabreville pour le prix de \$1.00.

Et que M. le maire Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt notaire, aux conditions ci-dessus énumérées ou à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Georges Nadon

1o-Que la Ville de Fabreville soit autorisée à acquérir de Sport Eggs Limited,

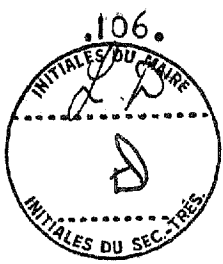
b) les lots numéros CENT SOIXANTE ET ONZE, CENT SOIXANTE DOUZE, CENT SOIXANTE TREIZE, CENT SOIXANTE ET SEIZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT TRENTE (230-171, 172, 173 & 176) aux plans et livres de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Rose, Comté Laval, le tout pour le prix de UN DOLLAR (\$1.00).

a) les lots de terre connus et désignés comme étant les lots numéros VINGT ET UN et VINGT DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT NEUF (229-21 & 22) aux plans et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Rose, comté Laval.

2o-D'autoriser Monsieur LUCIEN DAGEBAIS, marchand son maire et Monsieur FERNAND DENIS, comptable agréé, son secrétaire-trésorier, à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres qu'ils jugeront bon de fixer et d'établir.

Adopté.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du rapport du Chef de Police, qui est accepté.



Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O. Vanier

10- Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville autorise son Chef de Police A. Gordon à assister à la Convention des Chefs de Police et Pompiers de la province de Québec les 27, 28 et 29 juin prochain à St-Jérôme.

20- Qu'une somme de \$50.00 soit allouée pour couvrir les frais d'inscription et de déplacement.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville approuve les comptes ci-dessous énumérés et que le paiement soit fait selon la méthode usuelle.

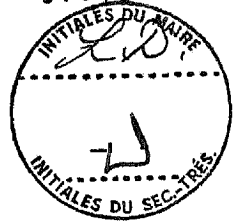
Atlas Sécurité Gardes.re: élections	\$ 353.63 ^v
Comité d'organisation re: Maire Pratt	10.00
Austin Gordon re location auto.	67.95 ^v
Jean-Guy Poirier re Constable spéciale	102.00 ^v
Claude Trudel re " " "	15.00 ^v
B.A. Oil Ltd. re auto police	213.96 ^v
Me Gaston Vaillancourt re Frais d'avis 1959 ..	314.10 ^v
Imperial Oil Ltd re auto police	51.81 ^v
Shell Oil Ltd re auto police	189.85 ^v
L'Association des Chefs de police et pompier	5.00 ^v
Benoit Fleurant re installation de table	15.00 ^v
A.A. Labelle re lettrage auto police	15.00 ^v
Lauzon Service Station re camion voirie	9.35 ^v
Pelletier Electricque re divers et règlement	99.75 ^v
Formules Légales Provinciales re élections ..	162.02 ^v
Mme J.C. Boucher re élections	;250.00 ^v
Les Publications Laval re élections	81.60 ^v
Thibault & Desjardins re voirie.	20.67 ^v
Larex Estampes re licences de bicyclettes . .	125.40 ^v
Restaurant Lise re repas prisonniers 1959	64.07 ^v
Shawinigan Water & Power re électricité.	630.78 ^v
The Bell Telephone Co. re 3775, 1028, PMTS	173.59 ^v
Roger Lacroix re clôture à neige	70.50 ^v
Paul R. Lacroix re assurance-feu	56.10 ^v
Lagacé Quarries re réparation des rues. . .	110.46 ^v
Jacques Paquin re temps supplémentaire.	44.00 ^v
La Presse Ltée. re vidanges.	77.00 ^v
Montreal Star re vidanges.	44.40 ^v
Petite Caisse- Fernand Denis.	112.94 ^v
Restaurant Cloutier re élections.	25.32 ^v
L. Roy re élections.	52.48 ^v
Ste-Rose Cabins Ltd re élections	67.05 ^v
Garage Charbonneau re auto police	161.15 ^v

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri O. Vanier

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville autorise la Voirie provinciale à dévier le cours d'eau nord-sud du Boul. Labelle et Petite Côte dans le fossé le long du chemin de la Petite Côte, direction ouest. jusqu'en face de la rue Lauzon où le fossé s'égoutte dans un tuyau allant en direction



directionsud; et que la Ville s'engage à prendre lesresponsabilités découlant du détournement de ce cours d'eau.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville autorise les ingénieurs de la Ville, Desjardins et Sauriol, à préparer les plans et estimés pour la construction d'égoûts sanitaires, d'aqueduc et de travaux préliminaires de rues dans le Projet Gilbert, et les plans et estimés pour le pavage de la 25^e avenue à Fabreville.

Adopté.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement concernant le ramonage des cheminées dans la Ville de Fabreville.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Roland Desjardins que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros 138, 139, 140, 144 à 155 inclusivement.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri Fleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement changeant le nom du Chemin de la Petite Côte Ste-Rose.

Et la séance est levée.

Lucien Dagenais maire

Jeanne Denis Sec.-Trés.



1er juin
1960

Province de Québec

Ville de Fabreville

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de Ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, mercredi, le 1er juin 1960.

Etaient présents M. le maire Lucien Dagenais, MM. les échevins Charles Brossard, Henri Fleurant, Henri O. Vanier, Roland Desjardins, Marcel Lacroix et Georges Nadon formant quorum des membres de ce Conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier est aussi présent. M. le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Et lecture est faite par le secrétaire-trésorier de l'assemblée spéciale du 24 mai 1960.

Proposé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Que les minutes de l'assemblée spéciale du 24 mai 1960 soient acceptées telles quelles et qu'elles soient signées par le maire et contresignées par le secrétaire-trésorier.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

1o- Que le Conseil de Ville consente à accorder un permis de construction pour un poste d'essence sur les lots 110 et P110A du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Rose, Ville de Fabreville

2o- Que le zonage commercial sur le lot P112 soit transféré sur les lots 110 & P110A

3o- Que le propriétaire cède à la ville une partie de terrain nécessaire à l'élargissement de la Montée Montrougeau, d'après les plans et devis des ingénieurs du Ministère de la Voirie Provinciale. Le tout à la condition d'avoir l'approbation des urbanistes-conseil Soudre & Latté.

Adopté.

le 1er juin
1960



Proposé par M. l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par M. l'échevin Charles Brossard

Que le Conseil de Ville autorise le maire ainsi que trois échevins, et le secrétaire-trésorier à assister au Congrès de l'Union des Municipalités de la Province de Québec du 28 au 31 août 1960, et qu'un montant de \$125.00 soit autorisé pour en défrayer l'inscription.

Adopté.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin Charles Brossard que le Conseil de Ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la construction d'égouts sanitaires, d'aqueduc et de travaux préliminaires de rues sur une partie du lot 218, projet Lagacé no. 1

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin Henri O. Vanier que le Conseil de Ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la construction d'un puits sur le lot 218-81.

Proposé par M. l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par M. l'échevin Henri O. Vanier

Que le Conseil de Ville de la ville de Fabreville consente à acquérir de E. & G. Lagacé Inc. le lot 218-81 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Rose, ville de Fabreville, pour le prix de \$1.00.

Et que M. le maire Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, Notaire, aux conditions ci-dessus énumérées, ou à tout autre condition qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adopté.

Certains contribuables du district no. 3 se plaignent de l'état de malpropreté de la propriété de madame Corbeil et demandent à la Ville de faire en sorte que cet état de choses soit remédié dans le plus bref délai possible.

Monsieur Gustave Vaillancourt suggère que le nom de "chemin de la Petite Côte Ste-Rose" soit changé en celui de

203
/



1er juin 1960

"Boulevard Dagenais".

Proposé par M. l'échevin Charles Brossard

Appuyé par M. l'échevin Henri O. Vanier

Que le Conseil de Ville autorise le secrétaire-trésorier à faire préparer un règlement concernant le changement de nom du "chemin de la Petite Côte Ste-Rose" en celui de "Boulevard Dagenais".

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par M. l'échevin Henri O. Vanier

Que le Conseil de Ville de la Ville de Fabreville soit autorisé d'acquérir de Dôme Investment Corporation le lot 231-A-2 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Rose, ville de Fabreville, pour le prix de \$1.00 et que le maire M. Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier, M. Fernand Denis, soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, Notaire, aux conditions ci-dessus énumérées, ou à tout autre condition qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Charles Brossard

Appuyé par M. l'échevin Marcel Lacroix

Que le Conseil de Ville consente à payer à M. Roger Lecompte la somme de \$290.00 pour le déblaiement d'un mille de rue additionnel à son contrat.

Et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer à M. Roger Lecompte la somme de \$150.00, et que la retenue de \$140.00 soit gardée en garantie du paiement du compte de M. Maurice Ethier.

Adopté.

Le rapport du surintendant et celui du chef de police pour le mois de mai 1960 sont lus et acceptés.

1er juin 1960



Proposé par M. l'échevin Roland Desjardins

Appuyé par M. l'échevin Georges Nadon

Que le chèque no. 1541, fait à l'ordre de "Atlas Sécurité-Gardes", et le chèque no. 1532; fait à l'ordre de "Comité d'Organisation M. Jean Béland" soient annulés.

Adopté.

Proposé par M. l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par M. l'échevin Henri O. Vanier

Que les plans et estimés pour la construction d'égouts sanitaires, d'aqueduc et travaux préliminaires de rues sur une partie du lot 230- projet Gilbert, tels que préparés par les ingénieurs de la ville, Desjardins & Sauriol, soient acceptés tels quels et que les plans et estimés soient envoyés au Ministère de la Santé, pour approbation.

Adopté.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin Henri O. Vanier que le Conseil de Ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la construction d'égouts sanitaires, d'aqueduc et de travaux préliminaires de rues sur une partie du lot 230 - projet Gilbert.

Proposé par M. l'échevin Georges Nadon

Appuyé par M. l'échevin Roland Desjardins

Que le Conseil de Ville approuve les comptes ci-haut énumérés et que les paiements soient faits selon la méthode usuelle.

Adopté.

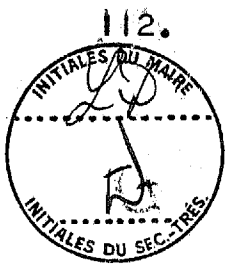
Proposé par M. l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par M. l'échevin Roland Desjardins

Que l'assemblée régulière du Conseil de Ville soit ajournée à lundi, le 6 juin 1960, à huit heures de l'après-midi.

Adopté.

& voir liste
annexée

L. D. D.



Destinataires:

Ile Jésus Construction
Dufresne & Terreault
Victor Chartier
Roger Lecompte
Jean-Guy Poirier
Formules légales provinciales
Shawinigan Water & Power

Re:

Réparation de rues
Mutations
Réparations
Déneigement
Constable supplémentaire
Papeterie
Paiement d'électricité

Montant:

\$ 48.00
1.75
30.40
150.00
42.00
3.42
121.35

W

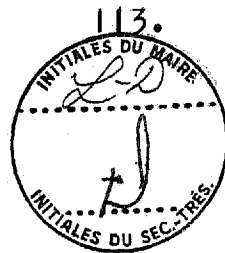
Et la séance est levée.

Lucien Dagenais maire

Denis sec.-trés.

6 juin 1960

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE



Ajournement de la séance régulière du 1er juin 1960, tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, lundi le 6 juin 1960.

Etaient présents M. le maire Lucien Dagenais, MM. les échevins Charles Brossard, Henri Fleurant, Henri O. Vanier, Roland Desjardins, Marcel Lacroix et Georges Nadon formant quorum des membres de ce Conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier est aussi présent. M. le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Le bureau de courtiers en valeurs de placement, DESCARRIES, VINET & CO. LIMITEE présente une offre d'achat ferme de \$135,500.00 d'obligations de la ville de Fabreville, 6% échéance de 1961 à 1969 inc., au prix de \$96.90, et une option pour l'achat jusqu'au 4 juillet 1960, de \$290,000 d'obligations de la ville de Fabreville, au prix de \$93.50. Ce qui donne un prix moyen de \$94.582.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Charles Brossard

APPUYE PAR Monsieur Henri Fleurant

Que le Conseil de Ville de la ville de Fabreville accepte l'offre d'achat ferme et l'option jusqu'au 4 juillet de MM. DESCARRIES, VINET & CO. LIMITEE et MILES, SPENCE & CO. LIMITED.

Le résultat du vote sur cette motion s'établit comme suit: en faveur, MM. les échevins Charles Brossard, Henri Fleurant, Roland Desjardins; contre, MM. les échevins Henri O. Vanier, Georges Nadon, Marcel Lacroix, et le maire sur son vote prépondérant vote contre la motion.

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri Fleurant que le conseil de cette ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour le pavage de la 7e avenue.



6 juin 1960

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Charles Brossard

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que l'évaluation du lot P202 appartenant à monsieur Lucien Sauriol soit diminué de \$2,700 au rôle d'évaluation 1960 à l'item: terrains.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri O. Vanier

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le Conseil de Ville de la Ville de Fabreville soit autorisé à changer le nom de la rue connue et désignée comme étant le "chemin de la Petite Côte Ste-Rose" dans les limites de la ville de Fabreville, à partir de la ligne d'intersection du lot no. 251 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose, ville de Fabreville, d'avec les limites de la paroisse de Ste-Rose-Est jusqu'à l'intersection du lot 172 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Rose, ville de Fabreville, d'avec la limite de la ville de Laval-Ouest, en celui de "Boulevard Dagenais".

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que les ingénieurs de la ville, DESJARDINS & SAURIOL, soient autorisés à prendre les procédures nécessaires pour l'expropriation des terrains le long du collecteur no. 2 et du sous-collecteur du bassin no. 4.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur Henri O. Vanier

Que les ingénieurs de la ville, DESJARDINS & SAURIOL, soient autorisés à faire creuser un puits de douze pouces sur le lot 218-81 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Rose, ville de Fabreville.

Adopté.

6 juin 1960.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Charles Brossard

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le Conseil de Ville de la Ville de Fabreville remercie Monsieur le député Léopold Pouliot pour le très généreux octroi de \$12,547.00 pour des travaux de terrassement dans la ville de Fabreville.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri O. Vanier

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le Conseil de Ville approuve les comptes ci-dessous énumérés et que les paiements soient faits selon la méthode usuelle:

Edouard Monette Limitée, re: réparations sur rues.....	\$120.37	✓
Jean Marquis, re: constable élection 11 mai 1960.....	6.00	✓
Gérard Caron, re: constable élection 11 mai 1960.....	11.50	✓
Honoré Rondeau, re: constable élection 11 mai 1960....	17.50	✓
Raymond Dufresne, re: constable élection 11 mai 1960..	17.50	✓
British American Oil Co. Ltd, re: achat gasoline.....	120.72	✓
Shawinigan Water & Power Co., re: électricité.....	29.69	✓
Jacques Paquin, re: assistance publique.....	5.25	✓
Jean-Charles Brossard, re: élection du 11 mai 1960...	20.00	✓
Hervey Paquin, re: élection du 11 mai 1960.....	20.00	✓
Charles Hébert, re: élection du 11 mai 1960.....	20.00	✓
Georges Brûlé, re: élection du 11 mai 1960.....	20.00	✓
Gaétan Rochefort, re: élection du 11 mai 1960.....	20.00	✓
Mme P. Ouellette, re: élection du 11 mai 1960.....	18.00	✓
Mme R. Bélair, re: élection du 11 mai 1960.....	18.00	✓
Mme H. Paquin, re: élection du 11 mai 1960.....	18.00	✓
Mme Léo Hotte, re: élection du 11 mai 1960.....	18.00	✓
Mme Charles Hébert, re: élection du 11 mai 1960.....	18.00	✓
Hervé Cloutier, Hervé, re: élection du 11 mai 1960.....	20.00	✓
Madame Lauréat Ouimet, re: élection du 11 mai 1960..	20.00	✓
Madame Germain Bourrassa, re: élection du 11 mai....	18.00	✓
M. Claude Trudel, re: élection du 11 mai 1960.....	18.00	✓
Madame Roger Lindsay, re: élection du 11 mai 1960...	20.00	✓
M. Roger Di Tullio, re: élection du 11 mai 1960.....	20.00	✓
Madame Yvon Berger, re: élection du 11 mai 1960.....	18.00	✓
Madame J.C. Brien, re: élection du 11 mai 1960.....	18.00	✓

Adopté.

NO. M-6799

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



6 juin 1960

PROPOSE PAR M. L'échevin Charles Brossard

APPUYE PAR M. L'échevin Henri O. Vanier

Que le Conseil de Ville soit autorisé à retenir les services de Me André Ducharme, 4237 St-Hubert, Montréal, avocat, pour défendre les intérêts de la ville dans le règlement no. 408 de la ville de Ste-Rose concernant l'annexion d'une partie de la ville de Fabreville.

Adopté.

PROPOSE PAR M. L'échevin Charles Brossard

APPUYE PAR M. L'échevin Henri Fleurant

Qu'une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville soit convoquée pour être tenue dans l'école St-Léopold-des-Iles, de la paroisse de Ste-Rose, ville de Fabreville, le 13 juin 1960, à sept heures de l'après-midi, pour soumettre les règlements no. 183 - 184 - 185 - 186 qui viennent d'être lus et passés par le Conseil à leur approbation:

REGLEMENT NO. 183.

REGLEMENT POURVOYANT A LA CONSTRUCTION D'UN EGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DE LA PETITE COTE ET A UN EMPRUNT DE \$ 14,000.00 POUR CES FINS

PROPOSE PAR M. L'échevin Henri Fleurant

SECONDE PAR M. L'échevin Marcel Lacroix

ET RESOLU: A l'unanimité

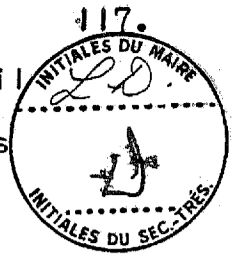
ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de pourvoir à la construction d'égout sanitaire et d'aqueduc sur le Chemin de la Petite Côte, tel que décrit à la Cédule "A" annexée au présent règlement;

ATTENDU que le coût de construction desdits travaux, y compris les frais techniques, d'administration, les frais légaux pour la préparation du présent règlement, l'émission et la négociation de l'emprunt temporaire et autres dépenses accessoires, représente une somme de QUATORZE ^{MILLE} DOLLARS (\$14,000.00), d'après l'estimé préparé par l'ingénieur de la Ville, tel qu'établi à la Cédule "A" annexée au présent règlement;

ATTENDU que la Ville n'a pas en mains les fonds

6 juin 1960

estimés nécessaires pour faire ces travaux et qu'il y a lieu pour elle de faire un emprunt pour se les procurer.



QU'IL SOIT STATUE ET ORDONNE par règlement du Conseil de la Ville et il est, par le présent règlement statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la Loi, comme suit:

ARTICLE 1. Le conseil de la Ville construira ou fera construire des égouts sanitaires, aqueduc sur le chemin de la Petite Côte, en matériaux et de la manière indiquée à la Cédule "A" annexée au présent règlement.

ARTICLE 2. Pour se procurer les fonds estimés nécessaires pour faire ces travaux mentionnés à l'article 1 du présent règlement, la Ville est autorisée à emprunter et empruntera la somme de \$14,000.00

ARTICLE 3. Pour effectuer l'emprunt ci-dessus mentionné, la Ville émettra ses obligations au montant total de \$14,000.00, valeur apparente, et le Conseil pourra en disposer en tout ou en partie, de temps à autre et au meilleur prix qu'il lui sera possible d'obtenir.

ARTICLE 4. Ces obligations pourront être émises en une ou plusieurs séries, pourvu qu'elles le soient en séries de la valeur nominale de CENT DOLLARS (\$100.00) (ou tout multiple de cette somme) chacune, ou équivalent dans la monnaie du pays où ces obligations seront payables, selon que le Conseil en décidera lors de leur émission, et les obligations de chaque série seront numérotées consécutivement en commençant par le numéro un.

ARTICLE 5. Ces obligations seront faites payables au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et, dans ce cas, elles seront payables au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables à la Banque Canadienne Nationale à Ste-Rose, Montréal ou à Québec, ou à tout autre endroit qui pourra être déterminé par résolution du Conseil, lors de l'émission des obligations.

ARTICLE 6. Les obligations seront émises en séries et seront remboursées en vingt (20) ans de la date de leur émission, une partie du principal échéant chaque année,



6 juin 1960.

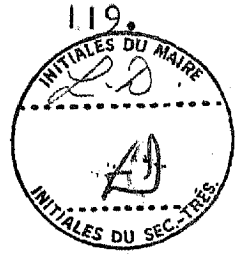
suivant le tableau ci-après:

<u>NOMBRE D'ANNEES</u>	<u>AMORTISSEMENT</u>	<u>SOLDE DU</u>
		14,000
1	100	13,900
2	200	13,700
3	200	13,500
4	500	13,000
5	500	12,500
6	500	12,000
7	500	11,500
8	500	11,000
9	500	10,500
10	500	10,000
11	1,000	9,000
12	1,000	8,000
13	1,000	7,000
14	1,000	6,000
15	1,000	5,000
16	1,000	4,000
17	1,000	3,000
18	1,000	2,000
19	1,000	1,000
20	1,000	-----

ARTICLE 7. Lesdites obligations porteront intérêt jusqu'à paiement à un taux d'intérêt n'excédant pas six pour cent (6%) par an, payable semi-annuellement, à compter de la date de l'émission des obligations et des coupons d'intérêts représentant les versements d'intérêt, semi-annuels, seront attachés à chaque obligation.

ARTICLE 8. Les obligations seront signées par le Maire et contresignées par le Secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville, et porteront le sceau de ladite ville; un fac simile seulement des signatures du Maire et du Secrétaire-trésorier pourra être imprimé, lithographié ou gravé sur les coupons d'intérêt.

ARTICLE 9. Afin de pourvoir durant la période de vingt (20) ans déterminée ci-dessus aux amortissements des sommes dépensées jusqu'à concurrence d'une somme de



6 juin 1960

\$8,000.00 et au paiement des intérêts à accroître sur lesdites sommes provenant de l'emprunt autorisé par le présent règlement, pour l'exécution des travaux mentionnés à la Cédule "A" annexée au présent règlement, il est, par le présent règlement imposé une taxe spéciale sur tous terrains et immeubles imposables, bâtis ou non, situés dans la partie du bassin no. 1 qui se trouve à l'est du Boulevard Labelle, le tout suivant le plan des bassins préparé par les ingénieurs de la ville, Desjardins & Sauriol, proportionnellement à l'évaluation municipale de cesdits terrains et immeubles.

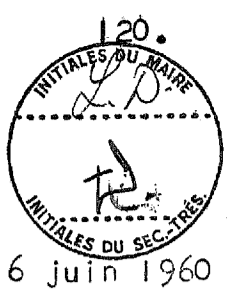
Afin de pourvoir durant la période de vingt (20) ans déterminée ci-dessus aux amortissements des sommes dépensées jusqu'à concurrence d'une somme de \$6,000.00 et au paiement des intérêts à accroître sur lesdites sommes provenant de l'emprunt autorisé par le présent règlement pour l'exécution des travaux mentionnés à la Cédule "A" annexée au présent règlement, il est, par le présent règlement imposé une taxe spéciale sur tous les lots imposables situés le long du parcours décrit à la Cédule "B", proportionnellement aux pieds de frontage de dits lots.

Dans le cas d'un immeuble ayant front sur deux rues dont il forme l'encoignure, cet immeuble ne sera cotisé suivant sa frontière que pour l'excédent de 66' de la profondeur du lot, et la taxe imposée sur les immeubles respectivement assujettis au paiement du coût de ces travaux de rue est augmentée du montant que représente l'étendue non taxable de la frontière de ces immeubles.

Afin de pourvoir au paiement de la part attribuée aux immeubles non imposables, y compris leur part contributive dans les dépenses connexes, en rapport avec le présent règlement, il est, par la présente, imposé une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la ville, répartie à raison de leur valeur telle qu'établie au rôle d'évaluation en vigueur.

ND: M-6799

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



ARTICLE 10. Ces taxes seront prélevées durant le terme de l'emprunt en montants suffisants chaque année, pour payer les échéances de l'année, en principal et intérêt, et seront prélevées à compter de la date de l'émission des obligations, de la même manière et à la même époque que la taxe foncière ordinaire que la ville prélève chaque année.

ARTICLE 11. Dans le cas où le coût réel des travaux mentionnés à l'article 1 du présent règlement serait moindre que le coût estimé dans le présent règlement, tout solde non requis dans un cas sera utilisé pour payer ce qui restera dû dans l'autre cas.

ARTICLE 12. Le principal et les intérêts des obligations seront encore garantis par le fonds général de la ville.

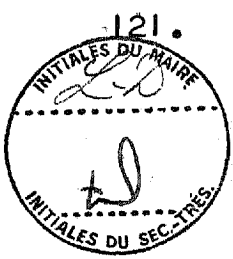
ARTICLE 13. Le Conseil de la Ville est autorisé à emprunter des banques à un taux d'intérêts n'excédant pas six pour cent (6%) par an, les deniers nécessaires à l'exécution des travaux décrétés par le présent règlement, pour un terme n'excédant pas deux (2) ans de la date de l'entrée en vigueur du présent règlement; les deniers ainsi empruntés seront remboursés à même le produit de la vente des obligations ou de partie des obligations, dont l'émission est autorisée par le présent règlement. Les intérêts sur ces emprunts aux banques seront inclus dans le coût desdits travaux.

ARTICLE 14. Tous les autres détails et matières relatifs au présent règlement, à l'émission et à la négociation des obligations et au taux de l'intérêt seront réglés et déterminés par résolution du Conseil, au besoin, le tout suivant la loi.

ARTICLE 15. Lesdites obligations pourront, sous l'autorité du chapitre 212 des Statuts Refondus de Québec, 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.

ARTICLE 16. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

6 juin 1960



Lucien Dagenais
MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE

Jeanne Denis
SECRETAIRE-TRESORIER DE LA VILLE DE
FABREVILLE

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

C E D U L E "A"

CHEMIN DE LA PETITE COTE

EGOUT SANITAIRE & AQUEDUC

Estimation du coût des travaux chargeable
à la partie du bassin no. 1 situé à l'est
du Boulevard Curé Labelle.

1- DESCRIPTION

Les conduites d'égoûts sanitaires et d'aqueduc seront posées dans l'emprise du chemin de la Petite Côte (côté nord), à partir de l'empire ouest du Boulevard Curé Labelle en allant vers l'est pour une distance de 350 pieds jusqu'à la propriété de M. Henri Vanier inclusivement.

soit 66 pîeds dans l'empire du Blvd. Labelle
et 284 pîeds à l'est du Boul. Labelle.

2- DETAIL DES TRAVAUX

a) Egout sanitaire

Tuyaux béton armé 15" diamètre, C-76-57T, joints "Tylox" se déversant dans le collecteur existant à l'ouest du boulevard Curé Labelle. Longueur totale: 350 pieds.

b) Aqueduc

Tuyaux de fonte 6" diamètre, Classe 250, joints "Tyton", alimentés par le puits situé sur le lot 230. Longueur totale 380 pieds.

c) Traversée sous le Blvd. Labelle

Ces travaux comprennent le bris et la réfection du pavage existant avec remplissage en poussière de pierre, et également la pose d'un tuyau d'aqueduc de 16" diamètre par 48 pîeds de longueur, pour besoins futurs. Ce tuyau sera du type "hyprescon" wound cylinder classe "C".

3- COUT DES TRAVAUX

Coût global des travaux.....	\$	11,180.80
Administration 2%.....	\$	223.62
Frais techniques 6%.....	\$	670.85
Charge d'emprunt 10%.....	\$	1,118.08
Frais d'emprunt temporaire et imprévus.....	\$	583.03
Frais légaux 2%.....	\$	223.62

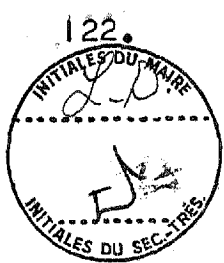
GRAND TOTAL.....\$ 14,000.00

Moins partie chargeable aux riverains
(cédule B) 6,000.00

Coût chargeable au bassin.....\$ 8,000.00

ND: M-6799

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



6 juin 1960

4 - MODE DE REPARTITION

Le coût chargeable au bassin sera réparti proportionnellement à l'évaluation municipale de tous les terrains et immeubles imposables situés dans la partie du bassin no. 1 qui se trouve à l'est du Boulevard Labelle, le tout suivant le plan des bassins préparé par les ingénieurs de la ville, Desjardins & Sauriol, et qui est déposé à la Ville.

Le 25 novembre 1959

Ingénieurs - Conseil

PROVINCE DE QUEBEC

C E D U L E "B"

VILLE DE FABREVILLE

CHEMIN DE LA PETITE COTE

EGOUT SANITAIRE & AQUEDUC

Estimation du coût des travaux chargeable
aux propriétés riveraines

1- DESCRIPTION: Voir Cédule "A"

Les terrains riverains sont situés à partir de l'emprise est du Boulevard Labelle en allant vers l'est pour une distance de 284 pieds.

2- DETAIL DES TRAVAUX

a) Egout sanitaire

Equivalent d'un tuyau de béton armé de 12" diamètre posé dans des conditions normales. Longueur 284 pieds.

b) Aqueduc

Tuyau de fonte de 6" diamètre. Longueur 284 pieds.

3- COÛT

Egout sanitaire 284' x \$7.50.....\$ 2,130.00

Aqueduc: 284' x \$9.30.....\$ 2,641.20

\$ 4,771.20

Administration.....	\$ 95.42
Frais technique.....	\$ 286.27
Charge d'emprunt.....	\$ 477.12
Frais d'emprunt temporaire et imprévus.....	\$ 274.57
Frais légaux.....	\$ 95.42

Coût chargeable aux riverains.....\$ 6,000.00

4- MODE DE REPARTITION

Le coût de ces travaux sera réparti proportionnellement aux pieds de frontage des lots imposables situés le long du parcours ci-haut décrit.

Le 25 novembre 1959

Ingénieurs - Conseil

6 juin 1960

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE



R E G L E M E N T No. 184.

REGLEMENT POURVOYANT A LA CONSTRUCTION DE PAVAGE ET DRAINAGE, RUE CLOUTIER (120-3-88) & RUE 120-3-89 ET A UN EMPRUNT DE \$10,500.00 POUR CES FINS

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins
SECONDE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix
ET RESOLU: A l'unanimité

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la ville et de ses contribuables de construire des pavage et drainage rue Cloutier (120-3-88) & rue 120-3-89, tel que décrit à la Cédule "A" annexée au présent règlement.

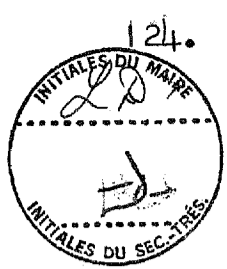
ATTENDU que le coût de construction desdits pavage et drainage, y compris les frais techniques, d'administration, les frais légaux, l'émission et la négociation de l'emprunt temporaire et autres dépenses accessoires représente une somme de \$10,500.00 d'après l'estimé préparé par l'ingénieur de la ville tel qu'établi à la Cédule "A" annexée au présent règlement;

ATTENDU que la ville n'a pas en mains les fonds estimés nécessaires pour faire ces travaux;

QU'IL SOIT STATUE ET ORDONNE par règlement du Conseil de la Ville et il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la loi, comme suit:-

ARTICLE 1. Le Conseil de la Ville, sous l'autorité du présent règlement, exécutera ou fera exécuter les travaux de construction de pavage et de drainage rue Cloutier (120-3-88) & rue 120-3-89, en matériaux et de la manière indiqués à la Cédule "A" annexée au présent règlement.

ARTICLE 2. Pour se procurer les fonds estimés nécessaires pour faire ces travaux mentionnés à l'article 1 du présent règlement, la ville est autorisée à emprunter et empruntera la somme de \$10,500.00



6 juin 1960

ARTICLE 3.

Pour effectuer l'emprunt ci-dessus mentionné, la ville émettra ses obligations pour un montant total de \$10,500.00, valeur apparente, et le Conseil pourra en disposer en tout ou en partie, de temps à autre et au meilleur prix qu'il lui sera possible d'obtenir.

ARTICLE 4.

Ces obligations pourront être émises en une ou plusieurs séries, pourvu qu'elles le soient en séries de la valeur nominale de CENT DOLLARS (\$100.00) (ou tout multiple de cette somme), chacune ou équivalant dans la monnaie du pays où ces obligations seront payables, selon que le Conseil en décidera lors de leur émission, et les obligations de chaque série seront numérotées consécutivement en commençant par le numéro un.

ARTICLE 5.

Ces obligations seront faites payables au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et, dans ce cas, elles seront payables au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables à la Banque Canadienne Nationale, à Ste-Rose, Montréal ou à Québec, ou à tout autre endroit qui pourra être déterminé par résolution du Conseil, lors de l'émission des obligations.

ARTICLE 6.

Les obligations seront émises en séries et seront remboursées en vingt (20) ans de leur date, une partie du principal échéant chaque année, suivant le tableau ci-après:-

<u>NOMBRE D'ANNEES</u>	<u>AMORTISSEMENTS</u>	<u>SOLDE DU</u>
		10,500
1	300	10,200
2	300	9,900
3	300	9,600
4	300	9,300
5	300	9,000
6	300	8,700
7	300	8,400
8	300	8,100
9	400	7,700
10	400	7,300
11	400	6,900

6 juin 1960



<u>NOMBRE D'ANNEES</u>	<u>AMORTISSEMENTS</u>	<u>SOLDE DU</u>
12	400	6,500
13	500	6,000
14	500	5,500
15	500	5,000
16	500	4,500
17	1, 000	3,500
18	1, 000	2,500
19	1, 000	1,500
20	1, 500	-----

ARTICLE 7. Les dites obligations porteront intérêt jusqu'à paiement, à un taux d'intérêt n'excédant pas six (6%) par an, payable semi-annuellement, à compter de la date de l'émission des obligations et des coupons d'intérêt représentant les versements d'intérêt semi-annuels seront attachés à chaque obligation.

ARTICLE 8. Les obligations seront signées par le Maire et contresignées par le Secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville et porteront le sceau de ladite Ville; un fac-similé seulement des signatures du Maire et du Secrétaire-trésorier pourra être imprimé, lithographié ou gravé sur les coupons d'intérêt.

ARTICLE 9. Afin de pourvoir, durant la période de vingt (20) ans déterminée ci-dessus, aux amortissement des sommes dépensées et au paiement des intérêts à accroître sur lesdites sommes provenant de l'emprunt autorisé par le présent règlement, pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 1 et décrits à la Cédule "A" du présent règlement, il est, par le présent règlement, imposée une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non, pour la proportion du coût attribuée à ces immeubles situés le long du parcours où et en face desquels immeubles lesdits travaux seront exécutés, à raison de l'étendue de front de ces immeubles.

Dans le cas d'un immeuble ayant front sur deux rues dont il forme l'encoignure, cet immeuble ne sera cotisé suivant sa frontière que pour l'excédent de 66' de la



6 juin 1960.

profondeur du lot, et la taxe imposée sur les immeubles respectivement assujettis au paiement du coût de ces travaux est augmentée du montant que représente l'étendue non taxable de la frontière de ces immeubles.

Afin de pourvoir au paiement de part attribuée aux immeubles non imposables, y compris leur part contributoire dans les dépenses connexes, en rapport avec le présent règlement, il est pas la présente, imposé une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la Ville répartie à raison de leur valeur telle qu'établie au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 10. Ces taxes seront prélevées durant le terme de l'emprunt en montants suffisants chaque année, pour payer les échéances de l'année, en principal et intérêt, et seront prélevées à compter de la date de l'émission des obligations, de la même manière et à la même époque que la taxe foncière ordinaire que la Ville prélève chaque année.

ARTICLE 11. Dans le cas où le coût réel des travaux mentionnés à l'article 1 du présent règlement serait moindre que le coût estimé dans le présent règlement, tout solde non requis dans un cas sera utilisé pour payer ce qui restera dû dans l'autre cas.

ARTICLE 12. Le principal et les intérêts des obligations seront encore garantis par le fonds général de la Ville.

ARTICLE 13. Le conseil de la ville est autorisé à emprunter des banques à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% six pour cent par an, les deniers nécessaires à l'exécution des travaux décrétés par le présent règlement, pour un terme n'excédant pas deux (2) ans de la date de l'entrée en vigueur du présent règlement; les deniers ainsi empruntés seront remboursés à même le produit de la vente des obligations ou de partie des obligations dont l'émission est autorisée par le présent règlement. Les intérêts sur ces emprunts aux banques seront inclus dans le coût desdits travaux.

ARTICLE 14. Tous les autres détails et matières relatifs au présent règlement, à l'émission et à la négociation des obligations et au taux de l'intérêt seront réglés et déterminés

6 juin 1960.

par résolution du Conseil, au besoin, le tout suivant la loi.



ARTICLE 15. Lesdites obligations pourront, sous l'autorité du chapitre 212 des Statuts refondus de Québec, 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.

ARTICLE 16. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

(signé) LUCIEN DAGENAI

MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE

(signé)

SECRETAIRE-TRESORIER DE LA VILLE DE FABREVILLE

Vraie copie

Secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

C E D U L E "A"

TRAVAUX DE PAVAGE & DE DRAINAGE

RUE CLOUTIER (120-3-88) & RUE 120-3-89

1- DESCRIPTION

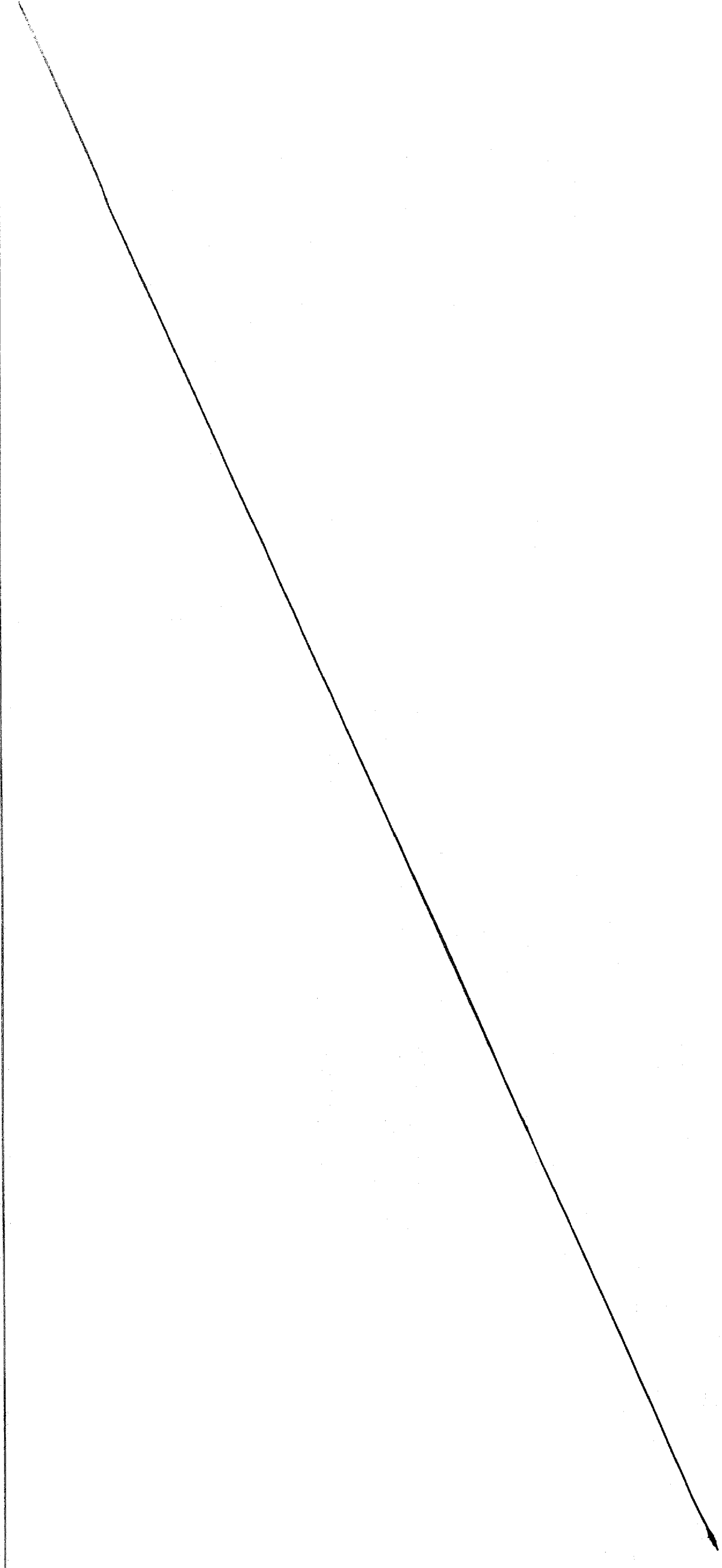
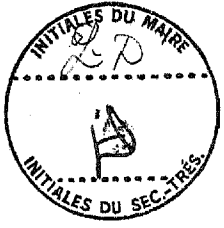
Rue Cloutier (120-3-88): du boul. Ste-Rose à rue 120-3-89
Rue 120-3-89: 100 pieds à l'est et à l'ouest de rue Cloutier

2- DETAIL DES TRAVAUX

Déblais et remblais sur toute la largeur de l'emprise (40 pieds) mise en forme de l'infrastructure (30 pieds de largeur) et construction des fossés, pose de la 1^{ère} fondation de pierre concassée (8" épaisseur x 24' largeur) et cylindrage.

Pose de la 2^{ème} fondation en pierre concassée (4" épaisseur x 24' largeur), revêtement en béton bitumineux 2" épaisseur x 18' largeur, accotements en poussière de pierre 3" épaisseur x 3' largeur, régilage et nettoyage final.

Drainage des fossés et construction des ponceaux et des entrées de garage.



6 juin 1960

3 - COÛT DES TRAVAUX

Pavage et drainage.....	\$ 8,353.90
Imprévus.....	475.42
Charge d'emprunt.....	835.39
Administration, frais légaux et techniques.	835.39



GRAND TOTAL.....\$10,500.00

4 - MODE DE REPARTITION

Ces travaux sont à l'avantage exclusif des propriétés riveraines, et en conséquence le coût total devrait être réparti proportionnellement à l'étendue en front de tous les lots imposables situés de chaque côté du parcours des rues ci-haut décrites.

INGENIEURS - CONSEIL

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

R E G L E M E N T No. 185.

REGLEMENT POURVOYANT A LA
CONSTRUCTION D'EGOUTS SANITAIRES
AQUEDUC ET TRAVAUX PRELIMINAIRES
DANS LA RUE LAUZON ET A UN EM-
PRUNT DE \$ 27,000.00 POUR CES
FINS.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri O. Vanier

SECONDE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

ET RESOLU: A l'unanimité

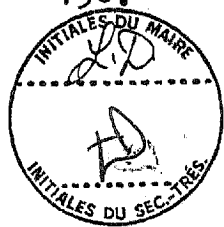
ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de pourvoir à la construction d'égouts sanitaires, d'aqueduc et de travaux préliminaires dans la rue Lauzon, tel que décrit à la Cédule "A" annexée au présent règlement;

ATTENDU que le coût de construction desdits travaux, y compris les frais techniques, d'administration, les frais légaux pour la préparation du présent règlement;

ATTENDU que le coût de construction desdits travaux, y compris les frais techniques, d'administration, les frais légaux pour la préparation du présent règlement, l'émission et la négociation de l'emprunt temporaire et autres dépenses accessoires, représente une somme de VINGT-SEPT MILLE DOLLARS (\$ 27,000.00), d'après l'estimé préparé par l'ingénieur de la Ville, tel qu'établi à la

ND: M-6799

FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



6 Juin 1960

Cédule "A" annexée au présent règlement;

ATTENDU que la Ville n'a pas en mains les fonds estimés nécessaires pour faire ces travaux et qu'il y a lieu pour elle de faire un emprunt pour se les procurer.

QU'IL SOIT STATUE ET ORDONNE par règlement du Conseil de la Ville et il est par le présent règlement statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la Loi, comme suit:

ARTICLE 1. Le Conseil de la Ville construira ou fera construire des égouts, aqueduc et travaux préliminaires dans la rue Lauzon, en matériaux et de la manière indiqués à la Cédule "A" annexée au présent règlement.

ARTICLE 2. Pour se procurer les fonds estimés nécessaires pour faire ces travaux mentionnés à l'article 1 du présent règlement, la Ville est autorisée à emprunter et empruntera la somme de \$27,000.00

ARTICLE 3. Pour effectuer l'emprunt ci-dessus mentionné, la Ville émettra ses obligations au montant total de \$27,000.00, valeur apparente, et le Conseil pourra en disposer en tout ou en partie, de temps à autre et au meilleur prix qu'il lui sera possible d'obtenir.

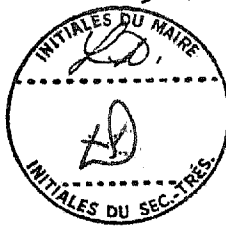
ARTICLE 4. Ces obligations pourront être émises en une ou plusieurs séries, pourvu qu'elles le soient en séries de la valeur nominale de CENT DOLLARS (\$100.00) (ou tout multiple de cette somme) chacune, ou équivalant dans la monnaie du pays où ces obligations seront payables, selon que le Conseil en décidera lors de leur émission, et les obligations de chaque série seront numérotées consécutivement en commençant par le numéro un.

ARTICLE 5. Ces obligations seront faites payables au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et, dans ce cas, elles seront payables au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables à la Banque Canadienne Nationale à Ste-Rose, Montréal ou à Québec, ou à tout autre endroit qui pourra être déterminé par résolution du Conseil, lors de l'émission des obligations.

ARTICLE 6. Les obligations seront émises en séries et seront remboursées en vingt (20) ans de la date de leur émission,

6 juin 1960

131.



une partie du principal échéant chaque année, suivant le tableau ci-après:

<u>NOMBRE D'ANNEES</u>	<u>AMORTISSEMENT</u>	<u>SOLDE DU</u>
		27,000
1	1,000	26,000
2	1,000	25,000
3	1,000	24,000
4	1,000	23,000
5	1,000	22,000
6	1,000	21,000
7	1,000	20,000
8	1,500	18,500
9	1,500	17,000
10	1,500	15,500
11	1,500	14,000
12	1,500	12,500
13	1,500	11,000
14	1,500	9,500
15	1,500	8,000
16	1,500	6,500
17	1,500	5,000
18	1,500	3,500
19	1,500	2,000
20	2,000	-----

ARTICLE 7. Lesdites obligations porteront intérêt jusqu'à paiement, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% , six pour cent par an, payable semi-annuellement, à compter de la date de l'émission des obligations et des coupons d'intérêt représentant les versements d'intérêt si-annuels seront attachés à chaque obligation.

ARTICLE 8. Les obligations seront signées par le Maire et contresignées par le Secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville et porteront le sceau de ladite Ville; un fac-similé seulement des signatures du Maire et du Secrétaire-trésorier pourra être imprimés, lithographié ou gravé sur les coupons d'intérêt.



6 juin 1960

ARTICLE 9. Afin de pourvoir, durant la période de vingt (20) ans déterminée ci-dessus, aux amortissement des sommes dépensées et au paiement des intérêts à accroître sur lesdites sommes provenant de l'emprunt autorisé par le présent règlement, pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 1 et décrits à la Cédule "A" du présent règlement, il est, par le présent règlement, imposée une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non, pour la proportion du coût attribuée à ces immeubles situés le long du parcours où et en face desquels immeubles lesdits travaux seront exécutés, à raison de l'étendue de front de ces immeubles.

Dans le cas d'un immeuble ayant front sur deux rues dont il forme l'encoignure, cet immeuble ne sera cotisé suivant sa frontière que pour l'excédent de 66' de la profondeur du lot, et la taxe imposée sur les immeubles respectivement assujettis au paiement du coût de ces travaux est augmentée du montant que représente l'étendue non taxable de la frontière de ces immeubles.

Afin de pourvoir au paiement de part attribuée aux immeubles non imposables, y compris leur part contributoire dans les dépenses connexes, en rapport avec le présent règlement, il est par la présente, imposé une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la Ville répartie à raison de leur valeur telle qu'établie au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 10. Ces taxes seront prélevées durant le terme de l'emprunt en montants suffisants chaque année, pour payer les échéances de l'année, en principal et intérêt, et seront prélevées à compter de la date de l'émission des obligations, de la même manière et à la même époque que la taxe foncière ordinaire que la Ville prélève chaque année.

ARTICLE 11. Dans le cas où le coût réel des travaux mentionnés à l'article 1 du présent règlement serait moindre que le coût estimé dans le présent règlement, tout solde non requis dans un cas sera utilisé pour payer ce qui restera dû dans l'autre cas.

ARTICLE 12. Le principal et les intérêts des obligations seront encore garantis par le fonds général de la Ville.

ARTICLE 13. Le Conseil de la Ville est autorisé à emprunter des banques à un taux d'intérêt n'excédant pas six pour cent (6%) par an, les deniers nécessaires à l'exécution des travaux

6 juin 1960

décrétés par le présent règlement, pour un terme n'excédant pas deux (2) ans de la date de l'entrée en vigueur du présent règlement; les deniers ainsi empruntés seront remboursés à même le produit de la vente des obligations ou de partie des obligations dont l'émission est autorisée par le présent règlement. Les intérêts sur ces emprunts aux banques seront inclus dans le coût des dits travaux.

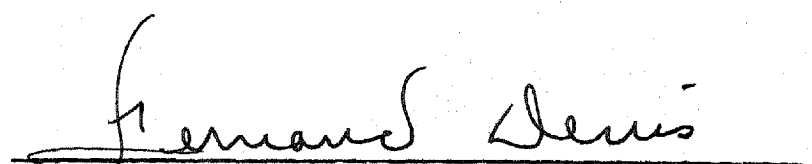


ARTICLE 14. Tous les autres détails et matières relatifs au présent règlement, à l'émission et à la négociation des obligations et au taux de l'intérêt seront réglés et déterminés par résolution du Conseil, au besoin, le tout suivant la loi.

ARTICLE 15. Les dites obligations pourront, sous l'autorité du chapitre 212 des Statuts refondus de Québec, 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt, cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.

ARTICLE 16. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi.


MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE

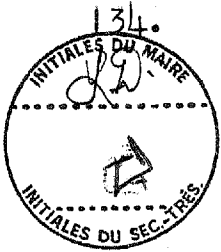

SECRETARE-TRESORIER DE LA VILLE
DE FABREVILLE.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE

C E D U L E "A"

EGOUTS SANITAIRES, AQUEDUC
TRAVAUX PRELIMINAIRES DE RUES

RUE LAUZON



6 juin 1960

1- DESCRIPTION

Egout sanitaire: Rue 231-266: de lot 231-274 à rue 231-273
Rue 231-273: de rue 231-266 aux limites
ouest du lot 231

Aqueduc et travaux préliminaires de rues

Rue 231-266: du Chemin de la Petite côte vers le sud jusqu'à
la ligne de division entre les lots 231-253 et
231-254.

2- DETAIL DES TRAVAUX

Egout sanitaire: Tuyau béton armé cl. IV, joints "Tylox"
12" dia..... 1,040 pieds
Regards d'égouts..... 4 unités
Entrées de maisons..... 20 unités

Aqueduc: Tuyau en fonte cl. 250 joints "Tyton"
6" dia..... 690 pieds
Bornes-fontaines..... 2 unités
Entrées de maisons..... 20 unités

Travaux de rues: Déblais et remblais, mise en forme, première
fondation en pierre concassée 8" épaisseur,
30 pieds largeur.
Entrées de garage..... 20 unités

3- COUT DES TRAVAUX

Egouts, aqueduc, rues.....	\$ 21,727.00
Imprévus et frais d'emprunt temporaire.....	\$ 927.60
Charge d'emprunt (obligations).....	\$ 2,172.70
Administration, frais légaux et techniques.....	\$ 2,172.70
Grand total.....	\$ 27,000.00

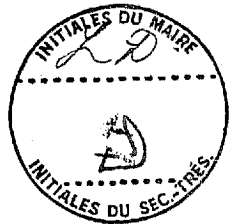
4- MODE DE TAXATION

- a) Egout sanitaire: Le coût des travaux d'égout sanitaire, représente 48% du grand total donné ci-haut. En conséquence 48% du coût final sera réparti proportionnellement à l'étendue en front de tous les lots imposables situés de chaque côté du parcours de l'égout tel que décrit ci-haut.
- b) Aqueduc et travaux préliminaires de rues: Le coût de ces travaux représente 52% du grand total donné ci-haut. En conséquence 52% du coût final sera réparti proportionnellement à l'étendue en front de tous les lots imposables situés de chaque côté du parcours décrit ci-haut pour les travaux d'aqueduc et de rues.

INGENIEURS-CONSEIL

6 juin 1960

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE



R E G L E M E N T No. 186

REGLEMENT POURVOYANT A LA CONSTRUCTION
D'UN SOUS-COLLECTEUR D'EGOUTS SANITAIRES,
BASSIN NO 4 DU LOT 72 AU LOT 58 ET A UN
EMPRUNT DE \$162,000.00 POUR CES FINS

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins
SECONDE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon
ET RESOLU: A l'unanimité.

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la
Ville et de ses contribuables de pourvoir à la construction
d'un sous-collecteur d'égouts sanitaires, bassin no 4 du lot
72 au lot 58, tel que décrit à la Cédule "A" annexée au
présent règlement;

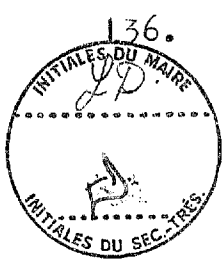
ATTENDU que le coût de construction desdits travaux, y
compris les frais techniques, d'administration, les frais légaux
pour la préparation du présent règlement, l'émission et la
négociation de l'emprunt temporaire et autres dépenses accessoi-
res, représente une somme de CENT SOIXANTE-DEUX MILLE DOLLARS
(\$162,000.00), d'après l'estimé préparé par l'ingénieur de la
Ville, tel qu'établi à la Cédule "A" annexée au présent règle-
ment;

ATTENDU que la Ville n'a pas en mains les fonds estimés
nécessaires pour faire ces travaux et qu'il y a lieu pour elle
de faire un emprunt pour se les procurer.

QU'IL SOIT STATUE ET ORDONNE par règlement du Conseil
de la Ville et il est, par le présent règlement statué et
ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la Loi,
comme suit:

ARTICLE 1. Le Conseil de la Ville construira ou fera
construire un sous-collecteur d'égouts sanitaires, bassin no 4
du lot 72 au lot 58, en matériaux et de la manière indiqués à
la Cédule "A" annexée au présent règlement.

ARTICLE 2. Pour se procurer les fonds estimés nécessaires
pour faire ces travaux mentionnés à l'article 1 du présent
règlement, la Ville est autorisée à emprunter et empruntera



6 juin 1960

la somme de \$162,000.00

ARTICLE 3. Pour effectuer l'emprunt ci-dessus mentionné, la Ville émettra ses obligations au montant total de \$162,000.00, valeur apparente, et le Conseil pourra en disposer en tout ou en partie, de temps à autre et au meilleur prix qu'il lui sera possible d'obtenir.

ARTICLE 4. Ces obligations pourront être émises en une ou plusieurs séries, pourvu qu'elles le soient en séries de la valeur nominale de CENT DOLLARS (\$100.00) (ou tout multiple de cette somme) chacune, ou équivalant dans la monnaie du pays où ces obligations seront payables, selon que le Conseil en décidera lors de leur émission, et les obligations de chaque série seront numérotées consécutivement en commençant par le numéro un.

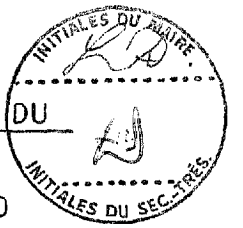
ARTICLE 5. Ces obligations seront faites payables au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et, dans ce cas, elles seront payables au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables à la Banque Canadienne Nationale à Ste-Rose, Montréal ou à Québec, ou à tout autre endroit qui pourra être déterminé par résolution du Conseil, lors de l'émission des obligations.

ARTICLE 6. Les obligations seront émises en séries et seront remboursées en vingt (20) ans de la date de leur émission, une partie du principal échéant chaque année, suivant le tableau ci-après:

<u>NOMBRE D'ANNEES</u>	<u>AMORTISSEMENT</u>	<u>SOLDE DU</u>
		\$ 162,000
1	6,000	156,000
2	6,000	150,000
3	6,000	144,000
4	6,500	137,500
5	6,500	131,000
6	7,000	124,000
7	7,000	117,000
8	8,000	109,000
9	8,000	101,000

6 juin 1960

<u>NOMBRE D'ANNEES</u>	<u>AMORTISSEMENT</u>	<u>SOLDE DU</u>
10	8,000	93,000
11	8,000	85,000
12	8,000	77,000
13	9,000	68,000
14	9,000	59,000
15	9,000	50,000
16	10,000	40,000
17	10,000	30,000
18	10,000	20,000
19	10,000	10,000
20	10,000	-----



ARTICLE 7. Les dites obligations porteront intérêt jusqu'à paiement à un taux d'intérêt n'excédant pas six pour cent (6%) par an, payable semi-annuellement, à compter de la date de l'émission des obligations et des coupons d'intérêts représentant les versements d'intérêt, semi-annuels, seront attachés à chaque obligation.

ARTICLE 8. Les obligations seront signées par le Maire et contresignées par le Secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville, et porteront le sceau de ladite ville; un facsimilé seulement des signatures du Maire et du Secrétaire-trésorier pourra être imprimé, lithographié ou gravé sur les coupons d'intérêt.

ARTICLE 9. Afin de pourvoir durant la période de vingt (20) ans déterminé ci-dessus aux amortissements des sommes dépensées et au paiement des intérêts à accroître sur lesdites sommes provenant de l'emprunt autorisé par le présent règlement, pour l'exécution des travaux mentionnés à la Cédule "A" annexée au présent règlement, il est, par le présent règlement, imposé une taxe spéciale sur tous les lots et immeubles imposables bâtis ou non, situés dans les limites du bassin no 4 suivant le plan des bassins en date du 9 décembre 1959 préparé par les ingénieurs de la ville, proportionnellement à l'évaluation municipale de cesdits lots et immeubles situés dans les limites du bassin no 4.



Dans le cas d'un immeuble ayant front sur deux rues dont il forme l'encoignure, cet immeuble ne sera cotisé suivant sa frontière que pour l'excédent de 66' de la profondeur du lot, et la taxe imposée sur les immeubles respectivement assujettis au paiement du coût de ces travaux de rue est augmentée du montant que représente l'étendue non taxable de la frontière de ces immeubles.

Afin de pourvoir au paiement de la part attribuée aux immeubles non imposables, y compris leur part contributive dans les dépenses connexes, en rapport avec le présent règlement, il est, par la présente, imposé une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la ville, répartie à raison de leur valeur telle qu'établie au rôle d'évaluation en vigueur.

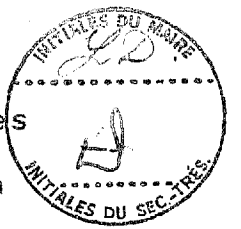
ARTICLE 10. Ces taxes seront prélevées durant le terme de l'emprunt en montants suffisants chaque année, pour payer les échéances de l'année, en principal et intérêt, et seront prélevées à compter de la date de l'émission des obligations, de la même manière et à la même époque que la taxe foncière ordinaire que la ville prélève chaque année.

ARTICLE 11. Dans le cas où le coût réel des travaux mentionnés à l'article 1 du présent règlement serait moindre que le coût estimé dans le présent règlement, tout solde non requis dans un cas sera utilisé pour payer ce qui restera dû dans l'autre cas.

ARTICLE 12. Le principal et les intérêts des obligations seront encore garantis par le fonds général de la ville.

ARTICLE 13. Le Conseil de la ville est autorisé à emprunter des banques à un taux d'intérêts n'excédant pas six pour cent (6%) par an, les deniers nécessaires à l'exécution des travaux décrétés par le présent règlement, pour un terme n'excédant pas deux (2) ans de la date de l'entrée en vigueur du présent règlement; les deniers ainsi empruntés seront remboursés à même le produit de la vente des obligations ou de partie des obligations, dont l'émission est autorisée par le présent règlement. Les intérêts sur ces emprunts aux banques seront inclus dans le coût desdits travaux.

6 juin 1960



ARTICLE 14. Tous les autres détails et matières relatifs au présent règlement, à l'émission et à la négociation des obligations et au taux de l'intérêt seront réglés et déterminés par résolution du Conseil, au besoin, le tout suivant la loi.

ARTICLE 15. Lesdites obligations pourront, sous l'autorité du chapitre 212 des Statuts Refondus de Québec, 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.

ARTICLE 16. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Lucien Dagenais
MAIRE DE LA VILLE DE FABREVILLE

Jeanne Denis
SECRETAIRE-TRESORIER DE LA VILLE DE FABREVILLE

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE

C E D U L E "A"

S O U S - C O L L E C T E U R D ' E G O U T S S A N I T A I R E S

BASSIN no 4

D U L O T 7 2 A U L O T 5 8

1- DESCRIPTION

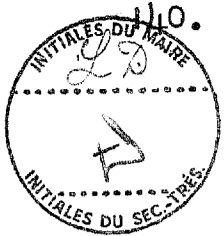
Le sous-collecteur commence au lot 72, à partir du collecteur no 2, et se rend jusqu'au lot 58 à 1350 pieds à l'est du Blvd. Curé Labelle (route 11a)

2- DETAIL DES TRAVAUX

- Longueur totale..... 6,640 pieds
- Tuyaux de béton armé cl. IV avec joints "Tylox":
 - 12" dia..... 1,320 pieds
 - 15" dia..... 4,830 pieds
 - 21" dia..... 490 pieds
- Regards d'égouts..... 26 unités

3- COUT DES TRAVAUX

- Sous-collecteur..... \$ 116,561.00
- Expropriations..... \$ 11,000.00



6 juin 1960

Frais d'arpentage.....	\$	2,500.00
		<hr/>
	\$	130,061.00
Imprévus et frais d'emprunt temporaire.....	\$	5,926.80
Charge d'emprunt (obligations).....	\$	13,006.10
Administration, frais légaux et techniques...	\$	13,006.10
		<hr/>
Grand total.....	\$	162,000.00

4- MODE DE REPARTITION

Le coût total de ces travaux devra être réparti proportionnellement à l'évaluation municipale de tous les lots et immeubles imposables situés dans les limites du bassin no 4, suivant le plan des bassins en date du 9 décembre 1959 préparé par les ingénieurs de la Ville.

INGENIEURS-CONSEIL

Et la séance est levée.

Lucien Dagenais

maire

Jean Louis Denis

sec.-trés.

13 juin 1960 PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE

Je soussigné Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans les règlements numéros 183 à 186 inclusivement du Conseil de la Ville de Fabreville, passés le 6 juin 1960 et intitulés:

13 juin 1960



Règlement pourvoyant à la construction d'un égout sanitaire et d'aqueduc sur le chemin de la Petite Côte et à un emprunt de \$14,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction de pavage et drainage, rue Cloutier (120-3-88) & rue 120-3-89 et à un emprunt de \$10,500.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'égouts sanitaires, aqueduc et travaux préliminaires dans la rue Lauzon et à un emprunt de \$27,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'un sous-collecteur d'égouts sanitaires, bassin no. 4 du lot 72 au lot 58 et à un emprunt de \$162,000.00 pour ces fins.

La dite assemblée tenue le 13 juin 1960 suivant les dispositions de la loi pour soumettre les dits règlements à l'approbation desdits électeurs municipaux intéressés qui n'ont pas demandé le vote sur lesdits règlements qui ont été là et déclarés adoptés à l'unanimité par lesdits électeurs après lecture de la loi et desdits règlements.

Donné sous mon seing à Ville de Fabreville ce 13e jour de juin 1960.

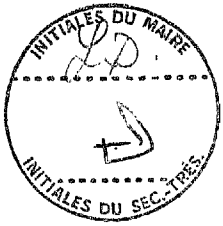
signé... *Lucien Dagenais*

Maire de la Ville et président de l'assemblée des électeurs de la Ville de Fabreville.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

Au Conseil de la Ville de Fabreville, les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville, convoquée par avis public et tenue à l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville, le 13 juin à sept heures de l'après-midi sous la présidence du soussigné Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, agissant comme tel président aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs les règlements numéros 183 à 186 inclusivement du Conseil de la Ville de Fabreville adoptés et passés le 6 juin 1960 intitulés:



13 juin 1960

Règlement pourvoyant à la construction d'un égout sanitaire et d'aqueduc sur le chemin de la Petite Côte et à un emprunt de \$14,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction de pavage et drainage, rue Cloutier (120-3-88) & rue 120-3-89 et à un emprunt de \$10,500.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'égouts sanitaires, aqueduc et travaux préliminaires dans la rue Lauzon et à un emprunt de \$27,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'un sous-collecteur d'égouts sanitaires, bassin no. 4 du lot 72 au lot 58 et à un emprunt de \$162,000.00 pour ces fins.

Le président ouvrit l'assemblée à sept heures de l'après-midi et fit donner par le secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville, agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture desdits règlements numéros 183 à 186 inclusivement.

Que cette lecture étant terminée, lesdits règlements furent soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée, aucun électeur qualifié à voter sur lesdits règlements n'ayant demandé la votation, le président de l'assemblée a déclaré les dits règlements adoptés à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville, ce treizième jour de juin 1960.

signé:

Maire de la Ville de Fabreville et président de l'assemblée des électeurs municipaux intéressés dans les règlements 183 à 186 inclusivement du Conseil de la Ville de Fabreville.

Signé:

Secrétaire de l'assemblée des électeurs.

13 juin 1960

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE



A une assemblée spéciale du Conseil de Ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Iles, lundi le 13 juin 1960, dûment convoquée par M. le Maire Lucien Dagenais et à laquelle étaient présent: Monsieur le Maire Lucien Dagenais, MM. les échevins Georges Nadon, Charles Brossard, Henri Fleurant, Henri O. Vanier, Marcel Lacroix, Roland Desjardins formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de Monsieur le Maire Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier, monsieur Fernand Denis, l.s.c., c.a., est aussi présent.

Monsieur le Maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Tous les membres du Conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1o - Résolution concernant enseignes aux entrées de la Ville.
- 2o - Résolution concernant vente d'obligations à MM. Des-carries & Vinet.
- 3o - Résolution autorisant Canadian Shade Tree Service pour abattre certains arbres RE: Bell Telephone

PROPOSE Par Monsieur l'échevin Charles Brossard

APPUYE par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

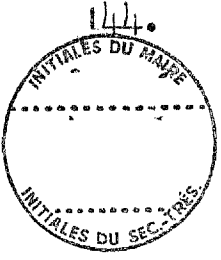
- 1o- Que le Conseil de ville autorise deux échevins à faire l'étude de la pose d'enseignes aux entrées et la Ville.
- 2o- Et que ces échevins fassent rapport de leur étude à la prochaine assemblée régulière.

Adopté.

PROPOSE par monsieur l'échevin Henri Fleurant

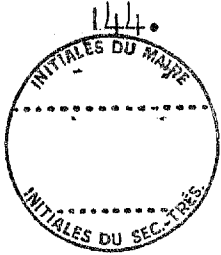
APPUYE par Monsieur l'échevin Charles Brossard

- 1o - Que le conseil de ville accepte l'offre de MM. Des-carries, Vinet et Cie Ltée et Mills, Spence & Co. Limited concernant la vente des obligations de la Ville d'après la lettre du 13 juin 1960 collée au verso:



20 - Que Monsieur le maire Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier, monsieur Fernand Denis, soient autorisés à signer l'option mentionnée dans la lettre ci-haut.

Adopté.



DESCARRIES, VINET & CO. LTD.
CIE LTRÉ

INVESTMENT SECURITIES

VALEURS DE PLACEMENTS

TRANSPORTATION BUILDING
132 ST. JAMES ST. WEST
MONTREAL 1

MONTREAL, le 13 juin 1960.

VICTOR 2-1834

Monsieur Fernand Denis,
Ville de Fabreville,
Hôtel-de-Ville,
FABREVILLE.

Cher Monsieur Denis,

Pour faire suite à nos conversations, nous vous demandons par la présente, au nom d'un syndicat composé de Mills, Spence & Co. Limited et de nous-mêmes:

Premièrement:

De nous vendre ferme:

\$135,500.- VILLE DE FABREVILLE
payables intérêts et capital en fonds canadiens, obligations 6% non rachetables avant le 1er juillet 1967 et échéant comme suit:

1er juil.1961 - 10,000.	1er juil.66 - 16,500.
62 - 11,000.	67 - 18,500.
63 - 13,500.	68 - 18,500.
64 - 14,000.	69 - 18,500.
65 - 15,000.	

PRIX: 96.90

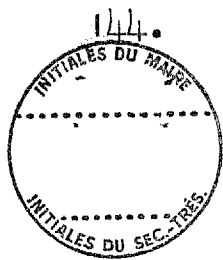
Deuxièmement:

De nous accorder une option exclusive et irrévocable jusqu'au 4 juillet 1960 inclusivement pour nous permettre d'acheter en tout ou en partie:

\$290,000.- VILLE DE FABREVILLE
payables intérêts et capital en fonds canadiens, obligations 6% non rachetables avant le 1er juillet 1967 et échéant le 1er juillet 1970.

PRIX: 93.75

Le prix moyen que vous recevrez pour la totalité de cette émission lorsque nous exercerons notre option sera de \$94.75 par cent dollars d'obligations.



Page 2.

Nous désirons que les conditions suivantes soient respectées:

- 1- Nous désirons que cette option soit acceptée ou rejetée lors de l'assemblée qui sera tenue lundi le 13 juin 1960 à 8:00 heures P.M.;
- 2- Ces obligations devront engager directement et en premier lieu le crédit de la Ville de Fabreville;
- 3- La forme et les coupures de ces obligations devront être sujettes à notre approbation et à celle de nos avocats;
- 4- La Ville de Fabreville devra nous fournir sans frais, tous les renseignements et les documents nécessaires pour attester de la validité de ces obligations et l'autorité sous laquelle elles sont émises;
- 5- Les dépenses encourues pour l'impression de ces obligations devront être payées par la Ville de Fabreville;
- 6- Nous prendrons livraison de ces obligations à la banque de votre choix en la Cité de Montréal contre notre chèque certifié représentant le montant de notre achat plus les intérêts courus à la date de livraison;
- 7- Chaque obligation devra porter le certificat de validité du Ministère des Affaires Municipales.

Si vous nous accordez cette option, veuillez signer la formule d'acceptation au bas de la copie de cette lettre.

Agréez, cher Monsieur Denis, l'expression de nos sentiments dévoués,

Bien à vous,

DESCARRIES, VINET & CIE LTEE
MILLS, SPENCE & CO. LIMITED

par:

Michel Descarries

MD/mm

pour: DESCARRIES, VINET & CIE LTEE

Nous acceptons les termes et conditions ci-haut mentionnés.

— LA VILLE DE FABREVILLE —

par:

Sec.-Trésorier
Maire



13 juin 1960 PROPOSE par monsieur l'échevin Charles Brossard

APPUYE par monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville autorise la compagnie Canadian Shade Tree Service Limited à abattre certains arbres en bordure du Boulevard Ste-Rose, afin de faciliter l'accès à la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

Adopté.

PROPOSE par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE par Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville soit autorisé à accorder à SPINO CONSTRUCTION LIMITED le contrat de construction du sous-collecteur no. 1 - Bassin no. 4 en extension du contrat du collecteur No. 2 aux mêmes prix unitaires, tels que détaillés dans le bordereau de juin 7-59A daté du 1er juin 1960 et se totalisant à \$99,031.00.

Adopté.

PROPOSE par Monsieur l'échevin Charles Brossard

APPUYE par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville soit autorisé à diminuer l'évaluation de la bâtisse sur le lot 171-120 de \$9,200.00 au rôle d'évaluation 1960.

Adopté.

PROPOSE par Monsieur l'échevin Charles Brossard

APPUYE par monsieur l'échevin Georges Nadon

Que la résolution du 27 mai 1959 concernant la vente de terrains de SPORT TOGS LTD. à la Ville de Fabreville soit annulée.

Adopté.

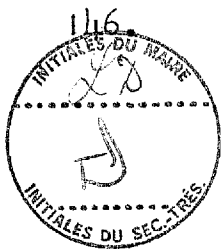
PROPOSE par Monsieur l'échevin Charles Brossard

APPUYE par monsieur l'échevin Georges Nadon.

1o - Que la Ville de Fabreville soit autorisée à acquérir de SPORT TOGS LTD., les lots nos.: 226-32, 226-34, 226-35, 226-132, 226-133, 226-134, 226-135, 226-136, 228-52, 228-53, 228-54, 228-55, 228-56, 228-57, 228-60, 228-153, 228-154, 228-155, 228-156, de la paroisse de Ste-Rose, comté Laval pour le prix de un dollar (\$1.00).

ND.14-5M

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTREAL



13 juin 1960

20 - Que M. le Maire Lucien Dagenais et monsieur le secrétaire-trésorier, monsieur Fernand Denis, soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adopté.

Et la séance est levée.

Lucien Dagenais
.....mairie

Fernand Denis
.....sec.-trés.

30 juin 1960

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles jeudi le 30 juin 1960 dûment convoquée par M. le maire Lucien Dagenais et à laquelle étaient présents: M. le maire Lucien Dagenais, MM. les échevins Charles Brossard, Henri Fleurant, Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Georges Nadon formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire Lucien Dagenais récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

- 10 - Règlement de la Ville de Ste-Rose re: annexion d'une partie de Fabreville.
- 20 - Vente des obligations à MM. Descarries, Vinet & Cie Ltée.
- 30 - Résolution pour engager des évaluateurs pour l'année 1960 et leur rémunération et celle du secrétaire des évaluateurs.
- 40 - Résolution re: vacances de monsieur Jacques Paquin.
- 50 - Résolution re: aide supplémentaire dans le bureau
- 60 - Discussion re: éclairage projet.

30 juin 1960

7o - Approbation: estimé et plan rues 42e et 25e avenues.

8o - Avis de motion des 42e et 25e avenues.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture du règlement no. 408 de la Ville de Sainte-Rose.





30 juin 1960

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Fabreville a pris connaissance du règlement numéro 408 de la Ville de Sainte-Rose concernant l'annexion de deux parties du territoire de la Ville de Fabreville au territoire de la Ville de Sainte-Rose;

ATTENDU que la Ville de Fabreville se développe suivant un plan directeur bien déterminé;

ATTENDU que la Ville de Fabreville est à construire un collecteur d'égouts sanitaire pour desservir cette partie de la ville en vertu d'un règlement du conseil de ville approuvé par le Ministre des Affaires Municipales de Québec;

ATTENDU que la demande d'annexion contenue dans ledit règlement est préjudiciable à la Ville de Fabreville et à ses contribuables;

ATTENDU qu'il est opportun d'adopter une résolution désapprouvant formellement ledit règlement numéro 408 de la Ville de Sainte-Rose;

SUR PROPOSITION de M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE par M. l'échevin Georges Nadon

Il est résolu unanimement:-

Que le conseil municipal de la Ville de Fabreville désapprouve formellement le règlement no. 408 de la Ville de Sainte-Rose et s'oppose entièrement à toute annexion de son territoire par la ville de Sainte-Rose;

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire parvenir une copie de la présente résolution au secrétaire-trésorier de la Ville de Sainte-Rose et au Ministère des Affaires Municipales de la Province de Québec.

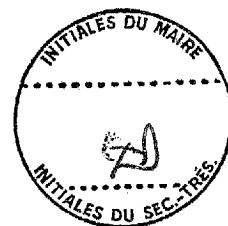
Adoptée.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de la lettre du 20 juin dernier de MM. Descarries, Vinet & Co. Ltée donnant suite à leur option d'achat du 13 juin dernier.

30 juin 1960

PROPOSE PAR M. l'échevin Charles Brossard

APPUYE PAR M. l'échevin Henri Fleurant



Que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires municipales d'autoriser, le conseil de ville de la ville de Fabreville, à vendre de gré à gré à MM. Descarries, Vinet & Cie Ltée et Mills, Spence & Co. Ltd, les obligations de la Ville de Fabreville au montant apparent de \$425,500 émises en vertu des règlements Nos. 143, 144, 146, 148, 156, 157, 159, 169, 172, 173 et 175 aux conditions suivantes:

\$425,500 Ville de Fabreville payables intérêts et capital en fonds canadiens obligations 6% datées du 1er juillet 1960, non rachetables avant le 1er juillet 1967 échéant comme suit:

1er juillet 1961 -	\$ 10,000
1962 -	11,000
1963 -	13,500
1964 -	14,000
1965 -	15,000
1966 -	16,500
1967 -	18,500
1968 -	18,500
1969 -	18,500
1970 -	290,000

au prix moyen de \$94.75 - soit:

\$135,500 - 1961 à 1969 incl. - \$96.90

\$290,000 - 1970 - - \$93.75

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Georges Nadon.

1o - Que MM. C. Cofsky, J. de Lupi et L. Hotte soient réengagés comme évaluateurs de la Ville pour l'année 1960-61, afin de réviser le rôle d'évaluation pour l'année 1961.

2o - Et que leur rémunération soit de \$15.00 par jour chacun et un supplément de \$10.00 par jour à celui qui fournira l'automobile.

3o - Et que M. Jacques Paquin serve de secrétaire aux évaluateurs au même salaire qu'il lui est actuellement versé.

Adoptée.



30 juin 1960

PROPOSE PAR M. l'échevin Charles Brossard

APPUYE PAR M. l'échevin Georges Nadon

Que les vacances annuelles de M. Jacques Paquin soient fixées à deux semaines par année à compter de cette année avec plein salaire.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Charles Brossard

APPUYE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

Que le Conseil de ville ratifie l'emploi de madame L. De Garie comme aide supplémentaire dans le bureau durant l'absence de mademoiselle Nadon et l'émission des chèques No. 1597, No. 1641 et No. 1654 au montant de \$60.00 chacun.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR M. l'échevin Charles Brossard

Que les plans et estimés pour la construction de pavage permanent sur la 25e avenue, au montant de \$14,000.00, tels que préparés par les ingénieurs de la ville, DESJARDINS & SAURIOL, soient acceptés tels quels.

Adoptée.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin Georges Nadon que le Conseil de Ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la construction d'un pavage permanent sur la 25e avenue.

PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

Que les plans et estimés pour la construction de pavage permanent sur la 42e avenue, au montant de \$52,000.00, tels que préparés par les ingénieurs de la ville, DESJARDINS & SAURIOL, soient acceptés tels quels.

Adoptée.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin Marcel Lacroix que le Conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la construction d'un pavage permanent sur la 42e avenue.

30 juin 1960

PROPOSE PAR M. l'échevin Charles Brossard

APPUYE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

Que les plans et estimés pour l'éclairage de rues sur les lots 226 - 228 - 230 (sud Petite Côte) au montant de \$56,000, tels que préparés par les ingénieurs de la ville, DESJARDINS & SAURIOL, soient acceptés tels quels.

Adoptée.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin Roland Desjardins que le Conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour l'éclairage de rues sur les lots 226 - 228 - 230 (sud Petite Côte).

PROPOSE PAR M. l'échevin Charles Brossard

APPUYE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

Que les plans et estimés pour l'éclairage de rues sur les lots 230 et 231 au nord de la Petite Côte, au montant de \$17,000, tels que préparés par les ingénieurs de la ville, DESJARDINS & SAURIOL, soient acceptés tels quels.

Adoptée.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin Roland Desjardins que le Conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour l'éclairage de rues sur les lots 230 et 231 au nord de la Petite Côte.

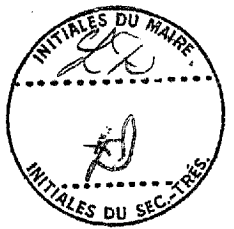
PROPOSE PAR M. l'échevin Charles Brossard

APPUYE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

Que les plans et estimés pour l'éclairage de rues sur les lots 119 - 120-2 - 120-1 - 121 et 122-1, au sud de la route no. 38, au montant de \$23,000, tels que préparés par les ingénieurs de la ville, DESJARDINS & SAURIOL, soient acceptés tels quels.

Adoptée.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin Roland Desjardins que le Conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour l'éclairage de rues sur les lots 119- 120-2, 120-1, 121 et 122-1, au sud de la route no. 38.





30 juin 1960

PROPOSE PAR M. l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

Que le Conseil de ville de la ville de Fabreville soit autorisé à défrayer le coût d'une demi-page d'annonce dans "LA REVUE INTERNATIONALE POUR LES ENFANTS INFIRMES" au montant de \$65.00.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Charles Brossard

APPUYE A L'UNANIMITE

Que le conseil de ville de la ville de Fabreville présente ses plus sincères félicitations au nouveau député de Laval, Me Jean Noël Lavoie, pour sa brillante victoire aux élections du 22 juin dernier et lui souhaite une carrière fructueuse dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

Que le Conseil de ville soit autorisé à faire paraître dans une demi-page du COURRIER DE LAVAL, des félicitations au nouveau député de Laval, Me Jean Noël Lavoie, au nom du maire, monsieur Lucien Dagenais, et de MM. les échevins, Charles Brossard, Roland Desjardins, Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Georges Nadon et Henri O. Vanier.

Adoptée.

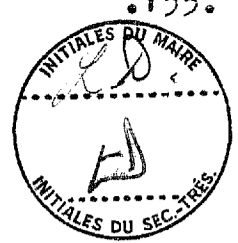
Et la séance est levée.

Lucien Dagenais.....maire
Fernand Denis.....sec.-trés.

6 juillet

1960. Province de Québec,
Ville de Fabreville,

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de Ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville, mercredi le 6 juillet 1960.
Étaient présents M. le Maire Lucien Dagenais, MM. les échevins Charles Brossard, Henri Fleurant, Henri O Vanier, Marcel Lacroix, Roland Desjardins et Georges Nadon, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M.



6 juillet 1960 le maire Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Et lecture est faite par le secrétaire-trésorier des minutes des assemblées régulière et spéciales des 1, 6, 13 et 30 juin 1960.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard Que les minutes des assemblée du 1, 6, 13 et 30 juin 1960 soient approuvées telles que lues.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins Que le rapport des Règlements 183, 184, 185 et 186 tel que lu soit accepté et déposé aux archives.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier Que l'évaluation de M. Albert R. Dalphond 363 Boul. Labelle lot No 61-1-29 soit réduite de \$2,100 à l'item bâtisse au rôle 1959-60.

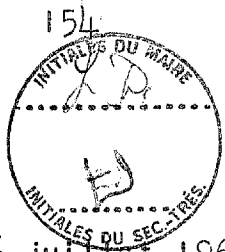
Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant Que les mutations des mois de mars, avril et mai 1960, telles que décrites ci-dessous, soient approuvées.

		Adoptée.
172-2-3	Anciens propriétaires Jean-Paul Bélanger 8332 Drolet	Nouveaux propriétaires Bernard Poirier 556-69e Ave. Abord Plouf
136-131-132 137-37-38	Paul Sylvain 5507-6e ave. Rosemont	Succ. Paul Sylvain 262 ouest St-Jacques
172-597- ^r .598	Mme. Annunzioto Collucci 7180 Sagard Mtl	Réal Brassard 1330 Boul. Ste-Rose
228-98	Alain Const.	Squires Mrs. I.G. Mag 435 Emile Fab.
228-74	Alain Const.	Jean-Paul Paquette 466 Emile Fab.
228-73	Alain Const.	Marcel Hamel 474 Emile Fab.
230-36	E & G Lagaçé	Roger Di Tullio 448 Eveline Fab.
134-178	Sergius Chartrand	Clément Miron 3036 Dandurand Mtl.

NO.14-5M

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



236-13	Dominica Brault	Lionel Gravel 7 Terrasse Chatel
95-85 et 94-28	Mme. Louis D. Pilon 1867 Boul. Rosemont	Jean-Marie Bélanger 8750 Henri-Julien
116-25,26	Modern Nortland Dev.	Silman Najman 2379 Barclay
116-100	" "	Szerman, Abraham Iock 1640 Van Horne
116-118	" "	Kupersteen Jakob 1640 Van Horne
116-73	" "	Litchauer Georges 7977 Durocher
116-132 et 133	" "	Modente Pasquala 85 Gagnon V.S.L.
116-126 et 156	" "	Wainer Dame Edith Landou 918 Hartland Mtl.
116-96	" "	Mettarlin Dame S.S. 5852 Westbury Ave.
116-95,119 120	Modern Nortland Dev.	Gauryn Leon 4833 De La Peltier Cote des Neiges
116-22-23	" "	Schwartz Dame S.H. 5984 St-Urbain
230-29	E & G Lagaçé	Twaskiewicz Roman 490 Eveline Fab.
116-161,162 166,167,168 169	Modern Nortland	Steinberg Hersh 5269 Waverly Mtl.
"	Steinberg Hersh 5269 Waverly Mtl.	Lechter Maximilian 4292 Kent Ave. Mtl.
163-134	Hubert Lecours	Armand Nadon 5-17e ave. Fab.
116-145	Modern Nortland Dev.	Labelle Jacques 5 Jubinville Pont-Viau
116-144	" "	Labelle Jean-Claude
116-143	" "	Labelle J.E.Arthur 118 Boul.Lévesque
120-P.75	Desmarais Pierre	Favreau Dame Blanche Allard 61 Cousineau Pont-Viau
170-49	Couture Alfred	Smith Omiul 1466 Logan
116-146 et 147	Modern Nortland Dev.	Becking Heinz 6914 Wiseman
116-75	" "	Nemes Steve 137 Du Crochet L.des R.
116-847 57	" "	Heck Man 5376 Clark
116-65,66,67 189	" "	Smayovich Sol 4217 Carleton
116-104-105	" "	Lillemark Aimé Hans 3843 Maurice Fab.
116-103	" "	Modern Dev. & Realities
120-2-7	Modern Dev & Realities	Lillemark Aime Hauzen 3834 Maurice Fab.



6 juillet 1960	116-114-	Modern Nortland	Beauchamp Théodo 157 Des Patriotes
	136-170,171, P.136	Gérard Sauriol	Lucien Sauriol
	P.202	" "	Dana Investment Corp.
	202-27 et 28 P.202	" "	Lucien Sauriol
	202-27	Lucien Sauriol	Antonio Clermont 1391 Boul.Labelle St-Martin
	120-3-69,70	Beaulme O.	Coté Théodore 598 Vermette Val Martin
	172-P.207	Tourangeau Adélar	Ouellette Wilbrod 1288 Boul.Ste-Rose Fab.
	150-P.28	Nadeau Arthur	Chagon Gaston 6260-25e ave. Rosemont
	120-2-13	Modern Dev. & Realties	Corbett James ,Jag 3831 Michel Fab.
	P.124	Martel Gérard	L'Ecuyer Aurèle 443 Petite Cote Fab.
	120-1-18	Fabreville Inv.	Plante Roland & Robert 4150-26e ave. V.S.M.
	163-126et 127	Mudryk Steppan	Koloszuk Miroslaw 3979 Laval Mtl.
	230-18	Vaillancourt Gustave	Rheaume Guy 8152 St-Dominique Mtl.
	P.125	Bonavest Corp. & al	Ville de Fabreville
	228-31	Tunis Fanny Budyk	Blais Roméo 420 Edoard Fab.
	202,16,17,18	Bélisle P.	Clermont Jean-guy 1379 rue Antonio St-Martin
	230-76	Coté Armand	Turcotte Donald 102 Legault L.des Rapides
	230-62	Gilbert Lalonde	Laforet Jean-Paul
	230-102	" "	Ferch Werner
	230-65	" "	Féchter Gunter Carl 340 Eveline Fab.
	230-68	" "	Morrissan Melvin Wns.
	122-1-9	Anshell Adja	Thomas Laurent Boul.Ste-Rose
	228-11	Tunis Fanny Budyk	Mason Godfrey 3080 Esther Fab.
	202-9	Gaulin Alphonse	Gravel René 6424 Clark Mtl.
	167-109-110	Holden William	Yoja Mile K. 225 Clark Mtl.
	230-7	Coté Armand	Leuaid Luc
	162-161	Brossard Charles	Gagnon Mme Geneviève 76-18e Ave. Fab.



6 juillet 1960

228-99	Alain Construction	Kelly John Gordon 443 rue Emile Fab.
139-94	Alfred Dagenais	Lafontaine Robert 5912 Clark Mtl.
228-76	Alain Construction	Pimott Dame Doren Linlot 450 Emile Fab.
228-81	" "	Sieber Dick 457 Elizabeth Fab.
228-83	" "	Gauthier Pierre Jean 465 Elizabeth Fab.
288-86	" "	Babineau Gaston 432 Elizabeth
228-80	" "	Brownrigg Gordon Russel 453 Elizabeth Fab.
228-82	" "	McManaman Jos John Fab.
228-72	" "	Tremblay René 482 Emile Fab.
228-14	Fanny Budyk Tunis	Delisle Pierre 483 Eveline Fab.
147-1	Pelletier Armand	Desmarchais Guy 804 Boul. Ste-Rose
172-78-P,79	Allard Henri	Allard Claude 20-2e ave. Fab.
202-27	Clermont Antonio	Clermont Jean-guy 1379 Antonio St-Martin
P.231 rue Lauzon	Bertrand Roger	Ampleman Gaston 3925 Boul. Lévesque
121-74	Frankie Herman	Kert Wm David 389 Rocland Road T.MR
95-75,95,48- 2	Dubeau Dr. Marius	R Lefebvre Log Const. 455 Boul. Ste-Rose
94-32-20	Lefebvre R.	Dubeau Dr. Marius 2060 Boul. Graham ou 2 Mattawa Log Village
116-72	Modern Nortland Dev.	Letschauer Frank 7842 Durocher Mtl.
116-131	" "	Kraut Delli Freda 4472 ouest Sherbrooke
116-124	" "	Zytmar Sam 5914 Esplanade Mtl.
116-107 et 108	" "	Segal Sw 4531 Hutchison
116-90	" "	Rosenfeld Eugen 3820 Plamondon Mtl.
116-30	" "	Strum Frang 6172 Durocher Mtl.
116-21	" "	Jonas André 3096 Gohier app 20
116-32,56	" "	Minz David Rapball 6685 Wilderton Ave.
116-159,160,163	" "	Shoenberger Monachem Wolf 5470 Hutchison app 3



6 juillet 1960

121-76	Franke Herman	Ratte Vermond 8454 Henri-Julien
150-106	Gagné Rosario	Jacques Fernand 8640 Drolet Mtl.
170-179, 180 181	Russell Albert	Sbarra Camillo 335 Grande Cote St-Eustache
139-138	Délisle Cyriagne	Lesage Georges 4695 Christophe-Colomb
172-203	Pelletier Mme Dianek.	Villeneuve Paul 29 rue de Bellefeuille St-Eus
P.124	Locas Lucien	Lussier Ernest 3972 Boul. Lévesque Abord à Plouffe
170-100	Trudeau Dame Albina	Laviolette Siègeoffrey 8966 St-Hubert
226-29 29	Sport Togs Ltd	Smith Philipp Earl 511 rue Bred Fab.
163-162	Brossard Charles	Pagé Edouard 78-18e ave. Fab.
122-2-99	Gauthier René	Paquette Jean 6351 De Lanaudière
P.59	Frank Cobrin & Son	Grenbur Investment Corp. A/S Me Louis Urenstein
P.59	Frank Cobrin & Son	Buidman Herman 3435 Drummond Apt 64 Greenbig Man 6300 Lennon apt 702 Romiti Bruno 5490 Lavoie apt 3
119-P.12	Cloutier Joseph	Charbonneau Jeannine Locas 252 Petite Cote, 6534 p.c.
141-25, 141- 12	Martineau Yves	Charbonneau Ernest 38-3e Ave. Laval Ouest.

M. Wilbrod Ouellette demande au conseil la permission d'opérer un commerce de restaurant au coin du Boul. Ste-Rose et de la 4e avenue.

Proposé par Monsieur l'échevin Georges Nadon

Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

1o. Que le conseil de ville soit autorisé à émettre à M. Wilbrod Ouellette un permis de commerce pour opérer et maintenir un restaurant salle à manger au 1288 Boul. Ste-Rose (Boul. Ste-Rose et 4e ave.)

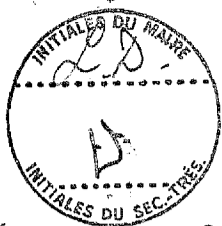
2o. Que le règlement de zonage soit amendé en conséquence.

La résolution est rejetée d'après le résultat du vote suivant;
En faveur M.M. les échevins Georges Nadon et Charles Brossard
Contre M.M. les échevins Henri Fleurant Henri O Vanier, Roland Desjardins Marcel Lacroix.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

NO. 14-5M FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

6 juillet 1960 Que le conseil de ville autorise la Shawinigan Water and Power à installer les luminaires suivants;

- a) 14 luminaires au mercure de 400 watts, console 15 pieds, hauteur de montage 30 pieds sur le Boul. Dagenais (entre le Boul. Labelle et la rue Fred incl.)
- b) 2 luminaires de 250 watts, console de 12 pieds, hauteur de montage de 25 pieds rue Elaine.
- c) 3 luminaires de 250 watts, console de 15 pieds, hauteur de montage de 25 pieds rue Félix.

Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé de rues projetées apparaît au plan préparé par M. MAURICE DESROCHES, arpenteur-géomètre, en date du 10 juin 1960, sous la description suivante; Lots Nos 226-158, 228-428, 229-62, 226-147, 228-407, 229-48, 229-16-2, 230-175-2, 228-404, 229-46, 229-10-1, 230-174-1, 228-390, 229-63.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation.

CONSIDERANT que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise.

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS, il est;

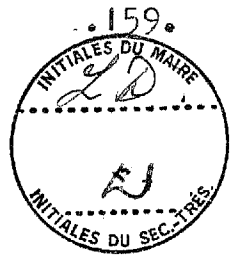
PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYÉ PAR M. l'échevin Henri O Vanier

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de M. MAURICE DESROCHES, arpenteur-géomètre, en date du 10 juin 1960 et décrites comme suit au dit plan;

Nos. 226-158, 228-428, 229-62, 226-147, 228-407, 229-48, 229-16-2, 230-175-2, 228-404, 229-46, 229-10-1, 230-174-1, 228-390, 229-63.

Adoptée.



6 juillet 1960 Proposé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins
Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix
Que des soumissions pour les travaux ci-dessous énumérés soient
demandées aux contracteurs suivants:

- 1o) Usine d'épuration; B.G.L. Construction
Bee Construction
Alta Construction
Roland Construction
- 2o) Egout et aqueduc; Rue Lauzon
Spino Construction
E. Monette Ltée
Hamel Asphalte Const. Ltée.
- 3o) Travaux préliminaires Lagaçé Construction
de rues & Pavage, rue Desjardins Asphalte
Lauzon et 42e avenue H.J.O'Connell Ltée

Travaux préliminaires de rues: Rue Lauzon

Travaux de pavage; Lagaçé no 2
Pinegrove-Lagaçé no 2 (rue mitoyenne)
Pinegrove Alain
Giroux Alain
Giroux & Gilbert
Rue Cloutier

4o) Éclairage des rues: Métropole Electrique

Pierre Brassard
Bédard & Girard
Noël Roméo

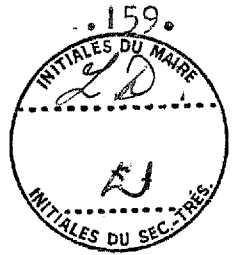
Section A; Gilbert & Giroux

Section B: Leefort, Alain, Pinegrove, Lagaçé

Section C: Modern & Rainbow

Adoptée.

Avis de motion est par les présentes données par Monsieur l'échevin Henri O Vanier que le conseil de cette ville adoptera à une séance subséquente un règlement de pavage en vue de la construction d'un pavage permanent sur les rues situées sur les lots 231, 230 et partie 229 au nord de la Petite Cote, Projet Giroux & Gilbert.



6 juillet 1960

Proposé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que des soumissions pour les travaux ci-dessous énumérés soient demandées aux contracteurs suivants:

- 1o) Usine d'épuration; B.G.L. Construction
Bee Construction
Alta Construction
Roland Construction
- 2o) Egout et aqueduc; Rue Lauzon
Spino Construction
E. Monette Ltée
Hamel Asphalte Const. Ltée.
- 3o) Travaux préliminaires
de rues & Pavage, rue
Lauzon et 42e avenue Lagaçé Construction
Desjardins Asphalte
H.J.O'Connell Ltée

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les ingénieurs de la Ville, Desjardins & Sauriol, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction d'égouts sanitaires et d'aqueduc sur la rue Cloutier.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que les plans et estimés, tels que préparés par les ingénieurs de la Ville, Desjardins & Sauriol, à savoir;

- a) Projet Giroux & Gilbert \$ 40,000.00
- b) Projet Lagaçé No 2, Projet Pinegrove-Alain
Projet Pinegrove- Lagaçé No 2 (rue mitoyenne) 42,000.00
- c) Projet Modern No 2 19,000.00
- d) Projet Mondial 5,000.00

soient acceptés tels quels.

Adoptée.

Avis de motion est par les présentes données par Monsieur l'échevin Henri O Vanier que le conseil de cette ville adoptera à une séance subséquente un règlement de pavage en vue de la construction d'un pavage permanent sur les rues situées sur les lots 231, 230 et partie 229 au nord de la Petite Cote, Projet Giroux & Gilbert.



Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri O Vanier que le conseil de cette ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue des travaux à faire pour la construction d'un pavage permanent sur les rues situées sur une partie des lots 230 et 228 au sud de la Petite Côte, Projet Lagaëé No 2, Projet Pinegrove-Alain, Projet Pinegrove-Lagaëé No 2 (rue mitoyenne).

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri O Vanier que le conseil de cette Ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue des travaux à faire pour la construction d'un pavage permanent sur les rues situées sur une partie des lots 120-2 et 120-1 au sud de la route 38, Projet Modern No 2.

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri O Vanier que le conseil de cette Ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt en vue des travaux à faire pour la construction d'un pavage permanent sur les rues situées sur une partie du lot 221 au sud de la Petite Côte. Projet Mondial.

Proposé par Monsieur l'échevin Georges Nadon

Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que l'assemblée régulière du mois de juillet soit ajournée au 14 juillet 1960.

Adoptée.

Et la séance est levée,

Lucien Dagenais
Jeanand Denis

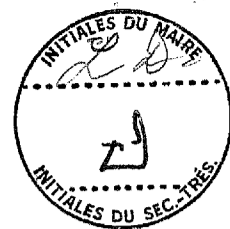
maire,
sec.-trés.

14 juillet

1960 Province de Québec

Ville de Fabreville,

A une assemblée du conseil de ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold des Iles de Fabreville jeudi le 14 juillet 1960 étant l'ajournement de l'assemblée régulière du 6 juillet 1960, et à laquelle étaient présents M. le maire Lucien Dagenais M.M. les échevins Marcel Lacroix, Roland Desjardins, Georges Nadon Charles Brossard, Henri Fleurant et Henri O Vanier formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le



14 juillet 1960 maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire Lucien Dagenais récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que la résolution du 16 novembre 1959 concernant l'acquisition d'une plage publique de M. Ernest Gravel soit annulée.

Adoptée.

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de posséder une plage publique et un terrain de jeux.

Attendu que la loi des cités et villes permet l'acquisition de terrains pour ces fins.

Attendu que Monsieur Ernest Gravel est propriétaire d'une partie du lot numéro 112 de la Paroisse de Sainte-Rose Ville de Fabreville et plus particulièrement décrite comme suit:

Un lopin de terre situé en la Paroisse de Ste-Rose Ouest, dans le Haut de la Grande Côte, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cent douze (P.112) des Plan et Livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Rose, Comté Laval, mesurant environ trente arpents en superficie, plus ou moins, sans aucune garantie de mesure, le plus ou le moins, devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur quelque grande qu'en soit la différence et tel lopin de terre borné d'un bout vers le nord par la rivière Jésus, de l'autre bout vers le sud partie par la terre de Emile Durocher et partie par le terrain de Ernest Locas ou représentants d'un côté vers l'ouest par la propriété de Charles Gélinas pour partie et pour l'autre partie par la propriété de Roger Lauzon ou leurs représentants et de l'autre côté vers l'est par la propriété de M. Sarrazin, sans bâtisse;

2o. Une lisière de terrain située au nord du chemin public du Haut de la Grande Côte et à l'extrémité ouest du dit lot et connue et désignée comme faisant partie du lot numéro cent treize P.113 des Plan de Livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Rose, Comté Laval, contenant telle lisière vingt pieds de largeur, mesure anglaise sur dix huit arpents environ de profondeur, c'est-à-dire jusqu'à la clôture se trouvant actuellement à l'extrémité nord du Lac et tel que compris dans les bornes et limites suivantes, vers le sud par le chemin public, en arrière



14 juillet
1960.

ATTENDU que Monsieur Ernest Gravel est prêt à ac-
corder un bail louant cet immeuble à la Ville de Fabreville.

ATTENDU que Monsieur Ernest Gravel exige un loyer annuelle de
deux mille cinq cents dollars (\$2,500.00) pour la première année
trois mille dollars (\$3,000.00) pour les deux années subséquen-
tes et de cinq mille dollars (\$5,000.00) à compter de la qua-
trième année jusqu'au terme de trente (30) ans à pa rtir de la
signature du bail au décès du dernier survivant de Monsieur Er-
nest Gravel ou Dame Pauline Bastien Gravel.

ATTENDU qu'après le terme de trente (30) ans, ou après le décès
du dernier survivant de Monsieur Ernest ~~Gravel~~ Gravel, la dite
terre appartiendra à la Ville de Fabreville sans aucun autre
déboursé.

ou Madame Pau-
line Bastien
Gravel.

ATTENDU Que Monsieur Ernest Gravel est âgé de soixante ans.
ATTENDU que Dame Pauline Bastien Gravel est âgé de quarante-
huit ans.

ATTENDU qu'il est avantageux pour la Ville et ses contribuables
d'accepter une telle offre.

Pour ces motifs, il est;

Proposé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Et résolu à la majorité: MM. les çchevins Charles Brossard, Hen-
ri Fleurant Henri O Vanier Roland Desjardins et Marcel Lacroix.
se déclarant en faveur.

Et M. l'échevin Georges Nadon enregistrant sa dissidence.

Que le conseil de ville consent de louer de Monsieur Ernest
Gravel la partie du lot no 112 et no 113 ci-dessus décrites et
de demander au Ministère des Affaires Municipales d'approuver
cette résolution et d'autoriser la Ville à signer un bail avec
Monsieur Ernest Gravel aux conditions ci-dessus mentionnées.

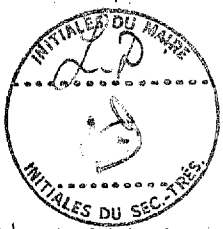
Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville soit autorisé à réduire l'évaluation et
les taxes du lot 139-69 comme suit;

	Evaluation	Taxe foncière
1956	\$ 1,400.00	\$ 9.85
1957	2,300.00	16.30
1958	2,500.00	17.70
1959	1,800.00	12.80



14 juillet
1960.

Le conseil de ville accorde un sauf-conduit aux contrac-
teurs qui travaillent sur le projet de la Parade d'habita-
tion de Montréal, c'est-à-dire qu'un permis de commerce ne
sera pas exigé en autant que le travail s'effectuera sur
le projet même.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que le conseil de ville autorise l'émission d'un permis de
construction d'un poste d'essence sur le lot No 218-75 du
cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose Ville de Fabre-
ville à Monsieur J.M.E. Fortin.

Adoptée.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

R E S O L U T I O N

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN GEORGES NADON

APPUYE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN ROLAND DESJARDINS

ET RESOLU UNANIMEMENT

QUE, le règlement no 143 au montant de \$60,000.00 soit
et est amendé à l'article 6 en remplaçant le tableau d'amor-
tissement par le suivant;

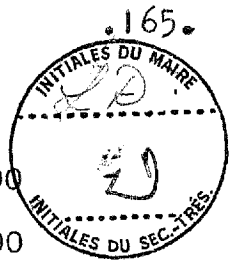
1.-	\$	2,300	11.-	\$	3,100
2.-		1,700	12.-		2,800
3.-		2,200	13.-		2,800
4.-		2,200	14.-		3,000
5.-		1,800	15.-		3,000
6.-		2,000	16.-		3,000
7.-		3,000	17.-		4,000
8.-		3,000	18.-		4,000
9.-		3,000	19.-		5,000
10.-		3,100	20.-		5,000

QUE, le règlement no 146 au montant de \$9,700 soit
et est amendé à l'article 6 en remplaçant le tableau d'amor-
tissement par le suivant;

1.-	\$	100	11.-	\$	200
2.-		100	12.-		500
3.-		100	13.-		500
4.-		100	14.-		500

14 juillet
1960.

5.-	\$	100	15.-	\$	500
6.-		200	16.-		500
7.-		200	17.-		500
8.-		200	18.-		1,000
9.-		200	19.-		2,000
10.-		200	20.-		2,000



L'article 7 des règlements nos 144, 146 et 148 est amendé en remplaçant "cinq et demi pour cent (5½%)" par "six pour cent (6%)".

L'article 15 des règlements nos 143, 144, 146, 148, 156, 157, 159, 169, 172, 173 et 175 est amendé en ajoutant les mots suivants au début dudit article; "Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er juillet 1967 inclusivement; après cette date.....".

Adoptée à la séance du 14 juillet 1960

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE FABREVILLE

R E S O L U T I O N

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN GEORGES NADON

APPUYE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN ROLAND DESJARDINS

ET RESOLU:

QUE, les obligations à être émises en vertu des règlements nos 143, 144, 146, 148, 156, 157, 159, 169, 172, 173 et 175 porteront la date du 1er juillet 1960, les intérêts sur ces obligations seront payables les 1er janvier et 1er juillet de chaque année et le principal et les intérêts seront payables à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto.

a d o p t é e à l'unanimité

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE FABREVILLE

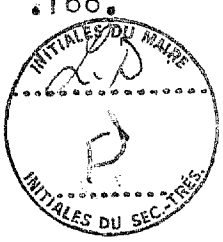
R E S O L U T I O N

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN GEORGES NADON

APPUYE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN ROLAND DESJARDINS

ET RESOLU:

QUE, le taux d'intérêt des débentures au montant total de \$425,500 émises en vertu des règlements nos 143, 144, 146, 148, 157, 159, 169, 172, 173 et 175 soit le suivant, savoir:- six pour

14 juillet
1960

cent l'an (6%).

A D O P T E E à l'unanimité

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

R E S O L U T I O N

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN GEORGES NADON

APPUYE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN ROLAND DESJARDINS

ET RESOLU:

QUE, les aviseurs légaux, Mes LACROIX, VIAU & THOUINZ
avocats, soient autorisés à rédiger les débentures, à les
faire imprimer chez BOULANGER INC. et à faire les procédures
nécessaires pour que la livraison en soit faite sans délai.

Adoptée à la séance du 14 juillet

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé Par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville autorise l'émission d'un permis de
construction à M. Henri Orphanos pour la construction d'une
maison sur poteaux sur le lot No. 139-54

Adoptée

Le conseil autorise les gens de la 4^e avenue à faire des
travaux de réparations et de rehaussement de la rue.

CONSIDERANT QUE LE tracé de rues projetées apparaît a u plan
préparé par MM. Lemay et Laferrière, arpenteurs-géomètres en
date du 9 juin 1960, sous la description suivante.

Lots Nos Nos 58-94, 96, 97, 98, 137 et 138.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil
pour obtenir son approbation.

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est
suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce
que ces rues sont à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS il est;

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires
Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q.

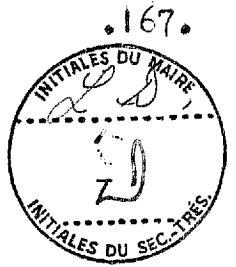
L941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de

Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de lais-
ser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds,

mesures anglaise, les rues indiquées au plan de MM. Lemay &

14 juillet
1960

Laferrrière, arpenteurs-géomètre en date du 9 juin
1960 et décrites comme suit au dit plan; 58-94, 96,
97, 98, 137 et 138.



Adoptée.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE

R E G L E M E N T No. 187

REGLEMENT CONCERNANT LE RA-
MONAGE DES CHEMINEES

PROPOSE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN MARCEL LACROIX

APPUYE PAR MONSIEUR L'ECHEVIN ROLAND DESJARDINS

ET RESOLU

QU'IL SOIT STATUE ET ORDONNE par règlement du conseil de la
Ville, et il est, par le présent règlement, statué et ordonné
comme suit:

ARTICLE 1. Chaque année, entre le 1er juillet et le 1er octobre
les cheminées de toutes les maisons habitables à l'année situées
dans les limites de la Ville de Fabreville devront être ramonées.

ARTICLE 2. Le ramonage devra être fait, durant les jours ouvra-
bles, par un ou des ramoneurs qualifiés, spécialement autorisés
par la Ville de Fabreville et détenant un permis signé par le
secrétaire-trésorier de la Ville.

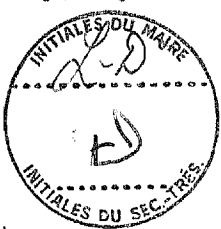
ARTICLE 3. Le permis sera accordé à un ou plusieurs ramoneurs à
un prix et moyennant toute condition fixés par une résolution
du Conseil.

ARTICLE 4. Le taux devant être payé par chaque propriétaire ou
locataire d'un bâtiment dans la Ville pour le ramonage des che-
minées sera de \$0.75 par cheminée par immeuble.

Pour tout immeuble commercial ou industriel, \$1.00 pa r
cheminée.

ARTICLE 5. Chaque propriétaire ou occupant d'un bâtiment devra
permettre au ramoneur de cheminées de faire le ramonage des che-
minées, et devra nettoyer la base de ses cheminées immédiatement
après le ramonage.

ARTICLE 6. Toute personne qui contreviendra à aucune des dispo-
sitions du présent règlement sera passible d'une amende avec
ou sans frais, et à défaut du paiement immédiat de ladite amende
et des frais, selon le cas, d'un emprisonnement, le montant de
ladite amende et le terme dudit emprisonnement devant être fixés



14 juillet
1960.

par la Cour de juridiction compétante, à sa discrétion, mais ladite amende ne devra pas dépasser la somme de quarante (\$40.00) dollars et le terme de l'emprisonnement ne devra pas dépasser un (1) mois; ledit emprisonnement devant cesser en tout temps, avant l'expiration du terme fixé par la Cour, sur paiement de ladite amende ou de ladite amende et des frais, selon le cas.

Toute infraction continue à aucune des dispositions du présent règlement constituera, jour par jour, une offense séparées.

ARTICLE 7. Le présent règlement entrera en vigueur suivant

la loi.

Lucien Dagenais

Maire de la Ville

Fernand Lussier

Secrétaire-trésorier de la Ville.

Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que le conseil de Ville approuve les comptes ci-dessous énumérés et que les paiements soient faits selon la méthode usuelle;

Bell Telephone of Canada, re: Na-5-1028,3775,	\$ 328.41
	70.52
Bradma of Canada, re: acompte.....	1,500.00
British American Oil Co. re: gaz auto police.....	212.87
Lucien Plante, re: recherches.....	60.00
Courrier de Laval, re: annonces.....	40.00
Claude Trudel, re: salaire.....	8.50
Jean-Guy Poirier, re: salaire.....	40.00
Dufresne & Terrault, re: mutations.....	15.80
Shell Oil Co. re: gaz auto police.....	37.63
Thibault & Desjardins, re: voirie.....	73.00
Vibrapipe Concrete Products, re: voirie.....	56.06
Association des chefs police & pompiers, re; contribution	45.00
Fournisseur Municipale du Québec, re: enseignes.....	101.44
Shawinigan Water and Power, re: électricité.....	665.74

14 juillet
1960.



Railway & Power Engineering, re Règlement 135..1,160	169.
Sydicat National de rachat de rentes, re: remboursement	76 93.43
Landry Automobile, re: gaz auto police.....	\$ 4.91
Formules Légales Provinciales, re: papeterie.....	\$ 45.25
Maurice Desroches, re: transport.....	\$ 78.70
Canada Dactylographe, re: réparations.....	\$ 8.50
Gaston Vaillancourt, re: frais notarié.....	\$ 262.70
Quincaillerie Ste-Rose, re: travaux publics.....	\$ 17.15
Roger Charbonneau, re: travaux publics.....	\$ 43.12
Leon R. Lewis, re: papeterie.....	\$ 12.35
Agence de Publicité Gamelin, re: annonces.....	\$ 15.00
Ile Jésus Construction, re: réparations rues.....	\$ 114.00
Gérard Vézina, re: ass. auto.....	\$ 264.50
Paul R. Lacroix, re: assurance.....	\$ 360.00
Garage Charbonneau, re: gaz auto police.....	\$ 98.80
Institut Comptables Agréés, re: contribution.....	\$ 40.00
Petite Caisse, Fernand Denis, re: remboursement.....	\$ 145.55
Imperial Oil Ltd, re: gaz auto police.....	\$ 38.65
Mme. Murielle Millard, re: contribution.....	\$ 25.00
Joseph Riwash, re: loyer.....	\$ 100.00
Receveur Général du Canada.....	\$ 99.99
Total.....	\$ 6,283.33

Adoptée.

Et la séance est levée.

Lucien Dagenais maire,

Jean-Louis Desrosiers sec.-trés.

27 juillet
1960.

Province de Quebec

Ville de Fabreville

A une assemblée spéciale du Conseil de Ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold des Iles de Fabreville mercredi le 27 juillet 1960, dûment convoquée par M. le maire Lucien Dagenais.

Etaient présents M. le maire Lucien Dagenais, MM. le échevins Charles Brossard, Henri O Vanier, Marcel Lacroix et Roland Desjardins formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire Lucien Dagenais récite d'abord la prière et la séance est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation



27 juillet
1960

Cloutier	8,709.50	7,874.96	8,676.70
<u>Rue Lauzon égout</u>			
Hamel	32,694.00		
Spino	33,578.00		
Monette	33,870.00		

Après ~~ouverture~~ ouverture des soussimons ci-dessus décrites aucune des soumissions n'ont été acceptées et seront mises à l'étude jusqu'à la prochaine assemblée régulière.

Et le secrétaire-trésorier passe à l'approbation de certains règlements.





Proposé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins
Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix
Qu'une assemblée des électeurs sera tenue jeudi le 11 août 1960
pour les règlements d'emprunts numéros 188, 189, 190, 191, 192,
193 et 194.

Adoptée.

Et la séance est levée;

Lucien Dagenais maire,
Jean-Louis Gauthier sec.-trés.

3 août 1960. Province de Québec,
Ville de Fabreville,

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de
Ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-
Iles de Fabreville, mercredi le 3 août 1960.

Etaient présents M. le maire Lucien Dagenais, MM. les échevins
Charles Brossard, Henri O Vanier, Henri Fleurant, Marcel Lacroix,
Roland Desjardins formant quorum des membres de ce conseil sous
la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.
Et lecture est faite par le secrétaire-trésorier des minutes des
assemblées régulières et spéciales des 6, 14 et 27 juillet 1960.

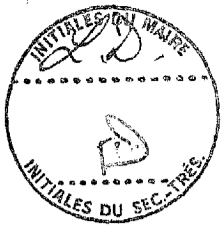
Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard
Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins
Que les minutes des assemblées du 6, 14 et 27 juillet 1960 soient
acceptés telles que lues.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard
Que pour l'emprunt total de \$425,500, autorisé par les règlements
Nos 143, 144, 146, 148, 156, 157, 159, 169, 172, 173 et 175 des
obligations sont émises pour un terme plus court que le terme
prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme
de dix ans au lieu de vingt ans, chaque émission subséquente de-
vant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard
Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant



3 août 1960.

Que le conseil de ville autorise l'envoi des trois évaluateurs de la Ville aux cours d'été les 29,30,31 août 1960 donnés par l'Association des Estimateurs Municipales du Québec; et qu'un montant de \$30.00 soit alloué pour défrayer les frais d'inscription.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville soit autorisé à charger un honoraire de quinze dollars (\$15.00) pour la préparation d'un extrait du rôle d'évaluation comprenant les immeubles situés au nord est de l'autoroute; tel que demandé par Messieurs Albert Blanchet et Robert Chatel dans une lettre en date du 3 août 1960.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville s'engage à ne pas imposer une taxe spéciale pour les services d'égoûts sanitaires présentement en voie d'installation dans la partie de la Terrasse Ouimet comprise entre le Boul. Ste-Rose et le collecteur d'égoûts No 2, en dedans de deux années à compter de ce jour.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville soit autorisé d'exiger de tout propriétaire désirant raccorder son immeuble situé à moins de 81 pieds au-dessus du niveau normal des ~~eaux~~ ^{eaux de la mer} à l'un collecteur d'égoûts sanitaires de la Ville, que son ou ses tuyaux de raccordement soient munis d'un clapet de sureté (safety valve).

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville autorise un octroi de \$200.00 à l'Association Sportive de Fabreville Est.

Adoptée.



3 août 1960.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard
Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix
Que les ingénieurs de la Ville Desjardins & Sauriol soient autorisés à préparer les plans & estimés en vue de la construction des services d'égouts sanitaires et aqueduc sur la 29e avenue.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix
Que le conseil de ville soit autorisé à verser une contribution à \$100.00 au Comité d'Organisation des Fêtes du 25e anniversaire de Monsieur Donald Ducharme prêtre curé.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins
Que le contrat pour la construction du système d'éclairage des rues, Sections I Projets Leefort, Alain, Pinegrove Lagaçé,

II " Modern & Rainbow

III " Gilbert & Giroux

soit accordé à Pierre Brossard Ltée au montant de \$54,264.82 d'après leur soumission datée du 27 juillet 1960.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins
Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier
Que le contrat pour la construction de travaux préliminaires de rues sur la rue Lauzon soit accordé à Lagaçé Construction au montant de \$15,675.16 d'après leur soumission du 27 juillet 1960.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix
Que le contrat pour les travaux de pavage sur Projet Lagaçé No 2, Projet Pinegrove-Alain, Projet Pinegrove-Lagaçé No 2 (rue mitoyenne) soit accordé à Lagaçé Construction au montant de \$32,320.00 d'après leur soumission du 27 juillet 1960.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier
Que le contrat pour les travaux de pavage Projet Giroux & Gilbert soit accordé à Lagaçé Construction au montant de \$30,268.00



~~juillet~~ 1960.
3 août

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le contrat pour les travaux de draingae & pavage sur la rue Cloutier soit accordé à Lagacé Construction au montant de \$7,874.96 d'après leur soumission du 27 juillet 1960

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le contrat pour les travaux d'égouts sanitaires et aqueduc sur la rue Lauzon soit accordé à Hamel Asphalte Construction Cie Ltée aux prix unitaires établis dans leur soumission du 27 juillet 1960.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que le contrat pour le ramonage des cheminées dans la Ville de Fabreville soit accordé à M. Marcel Nadeau au prix de \$0.75 par cheminée pour les maisons d'habitation et de \$1.00 par cheminée pour les édifices industriels d'après la soumission du 3 août 1960.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville soit autorisé à faire creuser un puit sur le lot 218 pour desservir les lots 216, 217 et 218 au prix de \$10.00 le pied.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le de redivision d'une partie des lots 226-47 à 226-51, 226-54, 228-127 à 228-133, 228-123 et 228-124 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose Ville de Fabreville tel que préparé par Monsieur Maurice Desroches arpenteur-géomètre, en date du 18 juillet 1960.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins



3 août 1960.

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Que le plan de redivision d'une partie du lot 217-2
à 217-4, 217-9 à 217-34 et subdivision d'une partie du lot 217
du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose, Ville de
Fabreville tel que préparé par Monsieur Maurice Desroches, arpen-
teur-géomètre, en date du 26 juillet 1960 soit accepté.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins
Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix
Que le plan de subdivision d'une partie du lot 113 du cadastre
officiel de la Paroisse de Sainte-Rose, Ville de Fabreville tel
que préparé par Monsieur Irénée Poissant arpenteur-géomètre, en
date du 14 juillet 1960 soit accepté.

Adoptée.

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'éche-
vin Henri O Vanier que le conseil de cette Ville adoptera à une
séance subséquente un règlement d'emprunt pour des travaux d'é-
gouts, aqueduc rues préliminaires sur le lot 218.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier
Que le conseil de ville soit autorisé à demander des soumissions
pour les travaux d'égouts sanitaires, aqueduc et rues préliminai-
res sur les lots 216 et 217 pour ouverture à l'assemblée du 11
août 1960.

Adoptée.

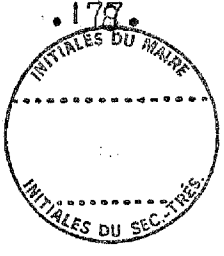
Proposé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins
Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier
Que l'assemblée régulière présente soit ajournée au 11 août 1960

Adoptée.

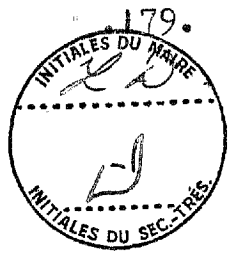
Et le secrétaire-trésorier passe à la lecture des règlements nu-
méros 195 et 196 pour approbation.

NO.14-5M

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



[The main body of the document is mostly blank, with a faint diagonal line running from the top left towards the bottom right. There are some very faint, illegible markings scattered across the page.]



3 août 1960.

Proposé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins
Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard
Que le contrat pour la construction du clarigester, règlement
no 132, soit accordé à Canit Construction Québec Limitée au
montant de \$87,890.00 d'après leur soumission datée du 27 juillet
1960 et à condition que les pompes soient acceptées par le
conseil et les ingénieurs. Et que l'acier qu'au montant de \$8,600.
00 fournit par Rosemont Steel Ltd. soit sous la garantie de
Canit Construction Ltd.

Adoptée.

Et la séance est levée:

Lucien Dagenais
Jean-Louis

maire,
sec.-trés.

11 août 1960.

Province de Québec
Ville de Fabreville,

Je soussigné Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans les règlements numéros 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195 et 196 du conseil de la Ville de Fabreville, passé les 27 juillet et 11 août 1960 et intitulés;

Règlement pourvoyant à la construction des travaux d'éclairage de rues dans les lots 119, 120-12, 120-1, 121, 122-1 (Au sud de la Route 38) et à un emprunt de \$23,900.00

Règlement pourvoyant à la construction d'égouts sanitaires, aqueduc et travaux préliminaires de rues et à un emprunt de \$98,700.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage projet Lagacé No 2, Projet Pinegrove-Alain, Projet Pinegrove-Lagacé No. 2 (Rue mitoyenne) et à un emprunt de \$42,000.00 pour cette fin.

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur la 42e avenue (Lot 137), et à un emprunt de \$52,000.00 pour cette fin.

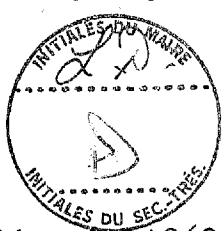
Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur la 25e avenue et à un emprunt de \$14,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à l'exécution des travaux d'éclairage de rues dans les lots 226 228 230 (Sud de la Petite Côte) et à un emprunt de \$56,000.00

Règlement pourvoyant à l'exécution des travaux d'éclairage de rues dans les lots 229 230 231 (Nord de la Petite Côte) et à un

NO.14-5M

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



Règlement pourvoayant à la construction d'égouts sanitaires aqueduc, travaux préliminaires de rues (projet Alain No 1 Lots 216 et 217, et pourvoyant à un emprunt de \$186,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction de terrassements fondations et pavage de la 7ième avenue Fabreville, côté Nord à partir du Boulevard Ste-Rose à la Rivière des Mille-illes, et à un emprunt de \$5,412.00.

La dite assemblée tenue le 11 août 1960 suivant les dispositions de la loi pour soumettre les dits règlements à l'approbation desdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le vote sur lesdits règlements qui ont été là déclaré adoptés à l'unanimité par lesdits électeurs après lecture de la loi et desdits règlements.

Donne sous mon seing à Ville de Fabreville ce 11ième jour d'août 1960.

signé: *Lucien Dagenais*

Maire de la Ville et président de l'assemblée des élescteurs de la Ville de Fabreville.

Province de Québec
Ville de Fabreville

Au conseil de la Ville de Fabreville

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville, convoquée par avis public et tenue à l'école St-Léopold-des-illes de Fabreville 11 août 1960 à 7 heures de l'après-midi sous la présidence du soussigné Lucien Dagenais maire de la Ville de Fabreville agissant comme tel qux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs les règlements numéros 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195 et 196 du conseil de la Ville de Fabreville adoptés et passés les 27 juillet et 3 août 1960 intitulés:

Règlement pourvoyant à la construction des travaux d'éclairage de rues dans les lots 119, 120-12, 120-1, 121, 122-1 (Au dud de la route 38) et à un emprunt de \$23,000.00

Règlement pourvoyant à la construction d'égouts sanitaires, aqueduc et travaux préliminaires de rues et à un emprunt de \$98,700.00 pour ces fins.

11 août 1960



Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage projet Lagaçé No 2, Projet Pinegrove-Alain, Projet-Lagaçé No.2 (Rue Mitoyenne et à un emprunt de \$42,000.00 pour cette fin.

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur la 42e avenue (Lot 137), et à un emprunt de \$52,000.00 pour cette fin.

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur la 25e avenue et à un emprunt de \$14,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à l'exécution des travaux d'éclairage de rues dans les lots 226 228 230 (Sud de la Petite Côte) et à un emprunt de \$56,000.00

Règlement pourvoyant à l'exécution des travaux d'éclairage de rues dans les lots 229, 230, 231 (Nord de la Petite Côte) et à un emprunt de \$17,000.00 pour cette fin.

Règlement pourvoyant à la construction d'égouts sanitaires aque-duc, travaux préliminaires de rues (projet Alain No 1 Lots 216 et 217, pourvoyant à un emprunt de \$186,000.00 pour ces fins.

Règlement pourvoyant à la construction de terrassements fondations et pavage de la 7ième avenue Fabreville, côté Nord à partir du Boulevard Ste-Rose à la Rivière des Mille-Îles, et à un emprunt de \$5,412.00

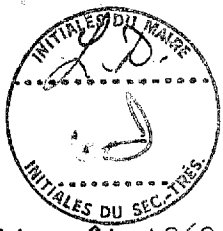
Le président ouvrit l'assemblée à 7 heures de l'après-midi et fit donner par le secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville, agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture dudit règlements numéros 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195 et 196 et de l'article 593 de loi des cités et villes et ses amendements. Que cette lecture étant terminée, lesdits règlements fussent soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur lesdits règlements n'ayant demandé la votation le président de l'assemblée a déclaré lesdits règlements adoptés à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville ce 11ième jour de août 1960.

Signé: *Lucien Dagenais*

Maire de la Ville de Fabreville et président de l'assemblée des électeurs municipaux intéressés dans les règlements 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196 du conseil de la Ville de Fabreville.



Signé) *Lucien Dagenais*

11 août 1960. Secrétaire de l'assemblée des électeurs.

Province de Québec

Ville de Fabreville

A une assemblée du conseil de ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville Jeudi le 11 août 1960 étant l'ajournement de l'assemblée régulière du 3 août 1960, et à laquelle étaient présents M. le maire Lucien Dagenais MM. les échevins Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Georges Nadon Charles Brossard, Henri O Vanier et Henri Fleurant formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire Lucien Dagenais récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que le conseil de ville soit autorisé à annuler l'évaluation des lots suivants au rôle d'évaluation 1960:

231-29	\$400.00
231-30	400.00
231-31	400.00

au nom de M. Lucien Dagenais, vu que ces lots sont la propriété de d'autres contribuables présentement imposés.

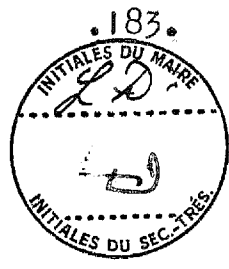
Adopté.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que les mutations suivantes soient acceptées et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à changer le rôle d'évaluation 1960.

10. Lot No	Évaluation
94-41	\$ 1,000.
94-42	1,000.
94-32-11	900.
94-32-12	900.
94-32-37	600.
94-32-36	700.
94-32-21	800.



11 août 1960

94-32-35	\$700.
94-32-34	800.
94-32-33	800.
94-32-24	900.
94-32-25	900.
94-32-31	900.
94-32-30	900.
94-32-26	900.
94-32-27	900.
94-32-29	900.
94-40	1,000.

présentement au nom de Rodolphe Lefebvre; changer au nom de R.Lefebvre Log Construction Ltd.

20. Les lots suivants présentement au nom de Iréné Bastien à changer au nom de:

230-39	Fernand Lajeunesse	(1)
230-40	Paul-Emile Joly	(1)
230-41	Lucien Barré	(1)
230-88	Asselin Construction	
230-59	" "	

30. Le lot 230-5 présentement au nom de Bastien Construction à changer au nom de Gilles Tanguay (1)

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Que le conseil de ville autorise le secrétaire-trésorier à aviser Mme. J.A. Bernier de prendre les procédures nécessaires afin d'arrêter l'écoulement des égouts ménagers dans le fossée ménagers en arrière de la dite propriété.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

10. Que le conseil de ville soit autorisé à faire construire deux entrées de 30 pieds de largeur pour donner accès aux terrain de stationnement du Festival d'Habitation.

20. Que le conseil de ville soit autorisé à prêter au Festival d'Habitation les clôtures à neige et chevalets de la Ville.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

ND.14-5M

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier
Que le rapport de la police tel que lu par le secrétaire-trésorier soit accepté.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier
Que les plans et estimés des travaux à faire pour égouts aqueduc et travaux préliminaires de rues sur une partie du lot 218 tel que préparé par Desjardins & Sauriol ingénieurs-conseils soient acceptés et que copies de cette résolution soient envoyées auministère de la santé et aux ingénieurs.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins
Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix
Que la résolution passée le 3 mars 1960 pour l'acquisition des lots 94-11-12 propriété de Mme, Rodolphe Lefebvre soit annulée et comme n'ayant jamais existée.

Adoptée.

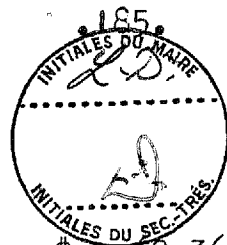
Proposé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins
Appuyé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix
Que la Ville de Fabreville soit autorisée d'acquérir de M. Rodolphe Lefebvre les lots 94-11, 12 de la Paroisse Ste-Rose Ville de Fabreville pour le prix de \$1.00. Et que M. le maire Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt notaire aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

Et les comptes sont soumis à l'approbation du conseil:

Receveur Général du Cabada, re: machine à timbres.....	\$ 94.39
Petite Caisse, Fernand Denis, remboursement.....	\$ 88.80
Claude Trudel, re: surveillance.....	\$ 19.00
Austin Gordon, re: location de l'auto du chef.....	\$ 17.75
Jean-Guy-Poirier, re: surveillance.....	\$ 44.50
Austin Gordon, re: frais d'élection re: Jean Marquis..	\$ 24.00
Roméo Cousineau, re: vidanges juillet.....	\$ 766.66
Joseph Riwash, re: loyer d'août.....	\$ 100.00

11 août 1960.



Macleon Publishing, re: papeterie.....	\$ 8.00
Pitney Bowes, re: location machine à timbres.....	\$ 69.36
La revue municipale, re: abonnement.....	\$ 15.00
Imperial Oil Ltd, re: gaz auto police.....	\$ 137.34
Shell Oil Co., re: gaz auto police.....	\$ 7.91
British American Oil, re: gaz auto police.....	\$ 61.38
Bell Telephone Co., re: téléphone.....	\$ 66.02
Quincailerie Ste-Rose, re: voirie.....	\$ 18.42
Francis Hankin Co.Ltd., re: règlement.....	\$ 47.13
Dufresne & Terrault, re: mutations.....	\$ 31.85
Goodall Rubber Co Canada, voirie.....	\$ 19.78
Me Gaston Vaillancourt, re: frais notarié.....	\$ 82.30
Shawinigan Water and Power, re: électricité.....	\$1,136.10
Victor Chartier, re: voirie.....	\$ 28.45
Smith Corona Ltd., re: réparation dactylos.....	\$ 8.75
Formules Légales Provinciales, re: papeterie.....	\$ 76.13
Corporation Billets Régal., re: billets d'amusement.	\$ 62.31
Mme.J.C.Boucher, re: frais de copiste.....	\$ 50.00
Paul R. Lacroix, re: assurance.....	\$ 23.15
Département des impressions, re: papeterie.....	\$ 6.00
Association des estimateurs, re: contribution.....	\$ 30.00
Association Spoptive, re: contribution.....	\$ 200.00
Loisir St-Edouard de Fabreville, re: contribution...	\$ 200.00
Comité d'organisation des fêtes, re: contribution...	\$ 100.00
Total:.....	\$3,640.48

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que les comptes ci-avant énumérés soient acceptés tels quels et qu'ils soient payés par la Ville selon les procédures ordinaires.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

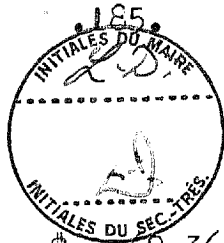
Que le conseil de ville soit autorisé de vendre à Monsieur Maurice Allard le tracteur de la ville pour un montant de \$200.00

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville approuve le plan d'aménagement d'une



11 août 1960.	Maclean Publishing, re: papeterie.....	\$ 8.00
	Pitney Bowes, re: location machine à timbres.....	\$ 89.36
	La revue municipale, re: abonnement.....	\$ 15.00
	Imperial Oil Ltd, re: gaz auto police.....	\$ 137.34
	Shell Oil Co., re: gaz auto police.....	\$ 7.91
	British American Oil, re: gaz auto police.....	\$ 61.38
	Bell Telephone Co., re: téléphone.....	\$ 66.02
	Quincailerie Ste-Rose, re: voirie.....	\$ 118.42
	Francis Hankin Co.Ltd., re: règlement.....	\$ 47.13
	Dufresne & Terrault, re: mutations.....	\$ 31.85
	Goodall Rubber Co Canada, voirie.....	\$ 19.78
	Me Gaston Vaillancourt, re: frais notarié.....	\$ 82.30
	Shawinigan Water and Power, re: électricité.....	\$1,136.10
	Victor Chartier, re: voirie.....	\$ 28.45
	Smith Corona Ltd., re: réparation dactylos.....	\$ 8.75
	Formules Légales Provinciales, re: papeterie.....	\$ 76.13
	Corporation Billets Régali., re: billets d'amusement.	\$ 62.31
	Mme.J.C.Boucher, re: frais de copiste.....	\$ 50.00
	Paul R. Lacroix, re: assurance.....	\$ 23.15
	Département des impressions, re: papeterie.....	\$ 6.00
	Association des estimateurs, re: contribution.....	\$ 30.00
	Association Spoptive, re: contribution.....	\$ 200.00
	Loisir St-Edouard de Fabreville, re: contribution...	\$ 200.00
	Comité d'organisation des fêtes, re: contribution...	\$ 100.00
	Total:.....	\$3,640.48

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que les comptes ci-avant énumérés soient acceptés tels quels et qu'ils soient payés par la Ville selon les procédures ordinaires.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

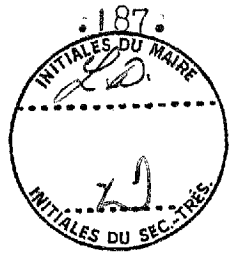
Que le conseil de ville soit autorisé de vendre à Monsieur Maurice Allard le tracteur de la ville pour un montant de \$200.00

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville approuve le plan d'aménagement d'une



16 août 1960. Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Que le conseil de ville s'engage:

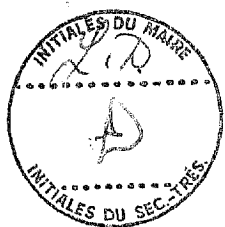
1o. A déblayer la neige des entrées des quatre écoles de la Municipalité Scolaire de Fabreville.

2o. A fournir une copie du rôle d'évaluation en vigueur chaque année au secrétaire-trésorier de la dite municipalité scolaire.

Le tout gratuitement à la condition que la dite Municipalité scolaire fournisse la salle de l'Ecole St-Léopold-des-Iles de Fabreville sans frais à la Ville pour ses assemblées régulière et spéciales.

Adoptée.

Et le secrétaire-trésorier passe à la lecture du règlement numéro 197 pour approbation.



16 août 1960.

Et la séance est levée;

Lucien Dagenais

maire,

Jean-Marcel Lacroix

sec.-trés.

22 août 1960. Province de Québec

Ville de Fabreville,

A une assemblée spéciale du Conseil de Ville de La Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville lundi le 22 août 1960, dûment convoquée par M. le maire Lucien Dagenais.

Étaient présents M. le maire Lucien Dagenais, MM. les échevins Charles Brossard, Henri Fleurant, Henri O Vanier Marcel Lacroix, Roland Desjardins et Georges Nadon formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire Lucien Dagenais récite d'abord la prière et la séance est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

1o. Ouverture des soumissions;

Projet Alain No 1 lot 216 et 217

Projet Alain No 1 lot 218

2o. Résolution concernant l'assemblée des électeurs au 30 août 1960.

3o. Résolution concernant l'approbation du plan de subdivision du lot 165-41.

4o. Résolution autorisant le maire et le secrétaire-trésorier d'aller à Québec.

Le secrétaire-trésorier passe à l'ouverture des soumissions.

Travaux préliminaires de rues - Projet Alain No 1 Lots 216 & 217

Lagaçé Construction Ltée. \$ 32,594.50

H. J. O'Connell Ltd. 34,296.50

Desjardins Asphalte Ltée. 35,316.50

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de Ville accepte la soumission de Lagaçé Construction Ltée. au montant de \$32,594.50 pour les travaux préliminaires de rues Projet Alain No 1 (lots 216 et 217).

Adopté.



22 août 1960.

Travaux préliminaires de rues- Projet Asselin (Lot 218).

Lagaçé Construction Ltée.

\$19,059.96

H.J.O'Connell Ltd.

34,296.50

Desjardins Asphalte Ltée.

19,641.10

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de Ville accepte la soumission de Lagaçé Construction Ltée. au montant de \$19,059.96 pour les travaux préliminaires de rues- Projet Asselin (Lot 218).

Adoptée.

Egoûts sanitaires & Aqueduc- Projet Alain No 1 (lot 216, 217)

Hamel Asphalte Construction Cie. Ltée.

\$96,681.00

Brault & Théberge Ltée.

98,080.50

B.M.B. Construction Co.Ltée.

98,832.50

Spino Construction Co.Ltd.

97,357.50

Proposé par Monsieur l'échevin Charles Brossard

Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Que le conseil de Ville accepte la soumission de Hamel Asphalte Construction Co. Ltée. au montant de \$96,681.00 pour les travaux égouts sanitaires & aqueduc et travaux préliminaires.

Adoptée.

Egoûts sanitaires & aqueduc Projet Asselin (Lot 218)

Hamel Asphalte Construction Ltée.

\$44,005.00

Brault & Théberge Ltée.

43,819.00

G.M.B. Construction Co.Ltée.

44,197.00

Spino Construction Ltd.

44,342.00

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de Ville accepte la soumission de Brault & Théberge Ltée. au montant de \$43,819.00 pour les travaux d'égoûts sanitaires aqueduc.

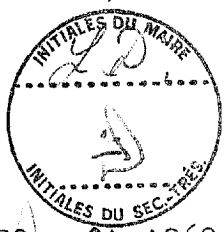
Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier

Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que l'assemblée des électeurs propriétaires intéressés dans le règlement numéro 197 soit tenue le 30 août 1960 à 7 heures de l'après-midi à l'Ecole St-Léopold-des-Îles.

Adoptée.



30 août 1960.

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par Monsieur l'échevin Charles Brossard
Que le conseil de ville autorise le maire et le secrétaire-trésorier à aller à Québec pour régler ~~le cas~~ le cas d'annexion d'une partie de la Ville.

Adoptée.

Proposé par Monsieur l'échevin Marcel Lacroix
Appuyé par Monsieur l'échevin Roland Desjardins
Que le plan et estimé pour les travaux d'égoûts sanitaires et aqueduc ^{*} tels que préparés par Desjardins & Sauriol ingénieurs conseils soient approuvés et que le plan soit envoyé au Ministère de la Santé pour approbation.

* pour la pose
chauffeur (60⁰ env)
Z

Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé de rues projetées apparaît au plan Préparé par Monsieur Maurice Desroches arpenteur-géomètre en date du 20 août, 1960 sous la description suivante;
Lots 226-173, 174, 175, 176, 177.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation.

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues sont à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS il est:

Proposé par Monsieur l'échevin Henri Fleurant
Appuyé par Monsieur l'échevin Henri O Vanier
Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesures anglaise, les rues indiquées au plan de Monsieur Maurice Desroches arpenteur-géomètre en date du 20 août 1960 et décrites comme suit au dit plan; 226-173, 174, 175, 176, 177.

Adoptée.

Et la séance est levée.

Lucien Dagenais
Jean-Marie Denis

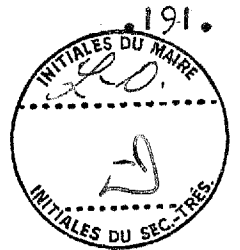
maire,

sec.-trés.

30 août 1960.

Province de Québec

Ville de Fabreville,



197

Je soussigné Georges Nadon, pro-maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans le règlement numéro 197 du conseil de la Ville de Fabreville, passé le 16 août 1960 et intitulé:

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur les rues 231-47 du chemin de la Petite Côte vers le Nord jusqu'à la rue No. 231-46, rue 231-46 de la ligne de division entre les lots 230-231 vers l'est jusqu'à la rue No. 231-45 etc.. et à un emprunt de \$40,000.00 pour cette fin.

La dite assemblée tenue le 30 août 1960 suivant les dispositions de la loi pour soumettre le dit règlement à l'approbation desdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le vote sur le dit règlement qui ont été là déclaré adopté à l'unanimité par les dits électeurs après lecture de la loi et dudit règlement.

Donne sous mon seing à Ville de Fabreville ce 30ième jour d'août 1960.

signé: *Georges Nadon*

Pro-maire de la Ville et président de l'assemblée des électeurs de la Ville de Fabreville.

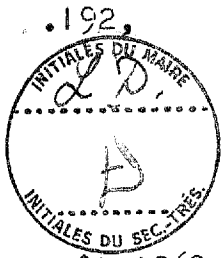
Province de Québec

Ville de Fabreville

Au conseil de la Ville de Fabreville

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville, convoquée par avis public et tenue à l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville 30 août 1960 à 7 heures de l'après-midi sous la présidence du soussigné Georges Nadon pro-maire de la Ville de Fabreville agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs les règlement numéro 197 du conseil de la Ville de Fabreville adopté et passé le 16 août 1960 intitulé:

Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur les rues 231-47 du chemin de la Petite Côte vers le Nord jusqu'à la rue No. 231-46, rue 231-46 de la ligne de division entre les lots 230 231 vers l'est jusqu'à la rue No. 231-45 etc.. et à un emprunt de



\$40,000.00 pour cette fin.

30 août 1960. Le président ouvrit l'assemblée à 7 heures de l'après-midi et fit donner par l'assistant secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville, agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture dudit règlement numéro 197 et de l'article 593 de loi des cités et villes et ses amendements.

Que cette lecture étant terminée, ledit règlement fut soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur ledit règlement n'ayant demandé la votation le président de l'assemblée a déclaré ledit règlement adopté à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville ce 30ième jour d'août 1960.

Signé:

Pré-maire de la Ville de Fabreville et président de l'assemblée des électeurs municipaux intéressés dans le règlement 197 du conseil de la Ville de Fabreville.

Signé:

Assistant Secrétaire de l'assemblée des électeurs.

7 sept. 1960

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, mercredi, le 7 septembre 1960.

Etaient présents M. le maire Lucien Dagenais, MM. les échevins Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Georges Nadon, Henri O. Vanier, Henri Fleurant, Charles Brossard formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Et lecture est faite par le secrétaire-trésorier des minutes des assemblées régulières et spéciales des 3, 11,

7 sept. 1960. 16, 22 et 30 août 1960.

PROPOSE PAR M. l'échevin Charles Brossard

APPUYE PAR M. l'échevin Georges Nadon

Que les minutes des assemblées des 3, 11, 16, 22, et 30 août 1960 soient approuvées telles que lues.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Charles Brossard

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

Que le rapport de l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement no. 197 soit approuvé et déposé aux archives.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

APPUYE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

Qu'un permis de commerce soit accordé à MM. E. Gilbert & A. Leblanc pour opérer un commerce sur le boul. Labelle

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

Que l'esquisse d'aménagement du lot 221 telle que préparée par SOUDRE & LATTE en date du 15 juin 1960 soit approuvée.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR M. l'échevin Charles Brossard

Que l'esquisse de subdivision d'une partie du lot no. 100 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose, ville de Fabreville, telle que préparée par SOUDRE & LATTE, urbanistes-conseils, en date du 22 août 1960 soit adoptée.

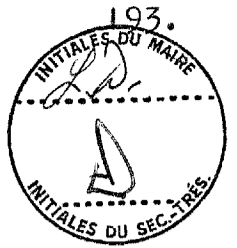
Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé de rues projetées apparaît au plan préparé par monsieur Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 22 août 1960, sous la description suivante:

Lots 123-1-4-5-6-7-8-9-10-11-12 et Lots 125-2-3-6-7-8-9-10

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation.

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues sont à l'intérieur du projet;



197

Le restaurant

△



POUR CES MOTIFS il est:

PROPOSE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR M. l'échevin Charles Brossard

Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesures anglaises, les rues indiquées au plan de monsieur Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 22 août 1960 et décrites comme suit au dit plan: 123-1-4-5-6-7-8-9-10-11-12 et 125-2-3-6-7-8-9-10.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

APPUYE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

Que le rapport de la Police pour le mois d'août 1960 soit approuvé.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Georges Nadon

Que les comptes suivants soient approuvés et que les paiements soient faits par la méthode usuelle:

Jean Cloutier, re: articles de ménage H. de Ville.....	\$ 10.86
Shawinigan Water & Power, re: électricité.....	\$165.70
La Cie de Téléphone Bell du Canada, P.M.T S.juil.& août	\$212.50
Marcel Locas, re: transport de pierre.....	\$110.15
Réal Dagenais, re: huile à chauffage.....	\$ 19.89
Fournisseur Municipal de Qué., re: plaques de rues....	\$ 69.53
Conit Construction Québec Ltd., re: entretien chemins	\$136.00
Courrier de Laval, re: annonce député de Laval.....	\$ 60.00
Francis Hankin & Co. Ltd., re: aqueduc.....	\$ 25.38
Formules légales provinciales, re: papeterie.....	\$ 49.32
British American Oil, re: gaz camion voirie.....	\$163.86
Shell Oil Co. of Canada, re: gaz auto police.....	\$ 12.48
Imperial Oil Ltd., re: gaz auto police.....	\$174.89
Petite caisse, Fernand Denis, remboursement.....	\$616.07
Claude Trudel, re: salaire.....	\$ 22.00
Jean-Guy Poirier, re: salaire.....	\$ 69.00
Publications de Laval, re: impressions.....	\$613.31
Yvon Boulanger Ltée., re: émissions d'obligations...	\$1,188.81

Adoptée.

7 sept. 1960

Et la séance est levée.



Lucien Dagenais maire

Fernand Denis sec.-trés.

5 oct. 1960

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, mercredi, le 5 octobre 1960.

Etaient présents M. le maire Lucien Dagenais, MM. les échevins: Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Georges Nadon, Henri Vanier, Henri Fleurant, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Et lecture est faite par le secrétaire-trésorier des minutes de l'assemblée régulière du 7 septembre.

PROPOSE PAR M. Georges Nadon, échevin

APPUYE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

Que les minutes de l'assemblée régulière du 7 septembre 1960 soient approuvées telles que lues.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville autorise M. A. Lizotte, propriétaire de l'Hotel Fabreville, à se procurer un permis de la Commission des Liqueurs de la Province de Québec afin de vendre des boissons alcooliques dans son établissement.

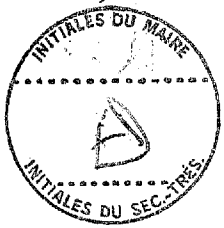
Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR M. Henri O. Vanier

Que le conseil de ville consent un octroi de \$200.00 à l'organisation des Loisirs de St-Edouard de Fabreville.

Adoptée.



5 oct 1960

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

Que l'esquisse d'une partie des lots 238 et 240, d'après le dossier No 1225 des urbanistes-conseils de la Ville, SOUDRE & LATTE, soit approuvé tel quel.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 94 (94-37) du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, tel que préparé par J. P. Martin, arpenteur-géomètre, en date du 20 septembre 1960, soit approuvé tel quel.

Adoptée.

PROPOSE A L'UNANIMITE

Que le conseil de ville enregistre un vote de remerciements à l'égard de son député provincial M. Jean-Noel Lavoie, n.p., pour le généreux octroi, de 1500 pieds de tuyau de 60 pouces de diamètre, représentant une valeur de \$25,000.00, qu'il a su obtenir du gouvernement provincial pour la Ville de Fabreville.

Adoptée à l'unanimité.

CERTAINS CONTRIBUABLES se plaignent que des chasseurs se servent de nos bois comme terrain de chasse. Il est suggéré que demande soit faite aux autorités fédérales afin de statuer que la rivière des-Milles-Iles ainsi que les îles s'y trouvant, dans la partie longeant la rive de la Ville, soit déclarées sanctuaire d'oiseaux.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR M. l'échevin H. O. Vanier.

Que le conseil de ville autorise les ingénieurs de la Ville, d.s., à préparer les plans et estimés pour la construction des travaux d'égoûts sanitaires, ocqueduc et rues sur le lot 228 au Nord du Saul DageDais .

Adoptée.



Le, 5 oct. 1960 Le secrétaire-trésorier passe à l'ouverture des soumissions pour l'outillage pour le débilement de la neige.

	<u>Camion équipé.</u>	<u>Pour B-120 Chasse-neige</u>
International Harvester Co.	\$17,916.90	\$697.85
Garage Charbonneau Ltée.	\$21,672.00	\$700.00
Fernando Paquette Service.	\$18,329.82	\$720.85

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

Que les soumissions de International Harvester Co, pour le premier camion Model R190 équipé et le deuxième le chasse-neige pour camion actuel au montant respectif de \$17,916.90 et \$697.85 plus la taxe provinciale soient approuvées.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

Que le conseil de ville autorise le paiement de \$75.00 à M. Roger Lauzon en dédommagement de sa récolte de blé d'inde.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

Que les plans et estimés en vue de la construction des services d'égoûts sanitaires, aqueduc et pavage de la rue No 231-A, tels que préparés par les ingénieurs de la Ville Desjardins et Sauriol, soient approuvés tel quels et que des plans soient envoyés au Ministère de la santé pour approbation.

Adoptée.

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri Fleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la construction de travaux d'égoûts sanitaires, aqueduc et pavage sur la rue No 231-A (rue Edgar).

Adoptée.

Avis de motion est par les présentes donné par M. l'échevin Henri Fleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement concernant la location d'une place devant servir de plage publique et terrain de jeux.



5 octobre,
1960.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

Que le conseil de ville accorde à Hamel Asphalte Construction Ltée le contrat de travaux d'égoûts sanitaires et aqueduc sur la rue 231-A (rue Edgar) aux mêmes prix unitaires que le contrat des travaux sur les lots 216 et 217.

Que le conseil de ville accorde à Hamel Asphalte Construction Ltée le contrat de travaux d'égoûts sanitaires et aqueduc sur le Projet Troy Construction aux mêmes prix unitaires que le contrat des travaux sur les lots 216 et 217.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

Que les plans et estimés en vue de la construction d'un pavage permanent sur la 43e avenue, tels que préparé par les ingénieurs de la ville, Desjardins & Sauriol, soient approuvés tel quels.

Adoptée.

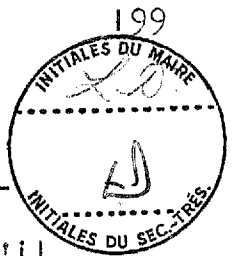
706
Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Georges Nadon que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la construction d'un pavage permanent sur la 43e avenue.

Adoptée.

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur l'échevin Henri Fleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la construction d'un égoût d'eau pluvial sur les lots 228, 229 et 230 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Rose.

Et le secrétaire-trésorier passe à la lecture du règlement No 198.

5 oct 1960



ATTENDU qu'un véhicule de la Ville de Fabreville a subi un accident le 12 août 1960 alors qu'il était conduit par Bernard Roy, employé de la ville de Fabreville;

ATTENDU que ce véhicule a été endommagé et réparé pour la somme de \$1,350.00;

ATTENDU que LA PREVOYANCE CIE D'ASSURANCES par sa police d'assurance s'est engagée à payer les dommages causés au véhicule Chevrolet sedan 1960, série S 0121941924, les dommages causés étant au-dessus d'une somme de \$250.00;

ATTENDU que LA PREVOYANCE CIE D'ASSURANCES a dû payer une somme de \$1,350.00;

SUR PROPOSITION DE monsieur l'échevin Roland Desjardins, appuyé par monsieur l'échevin Henri O. Vanier le conseil de ville décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le Maire à signer en faveur de LA PREVOYANCE CIE D'ASSURANCES, une cession de tous ses droits, réclamations et actions à raison dudit accident contre Walenty Dorsak & La Succession de Mme Walenty Korsak, jusqu'à concurrence de ladite somme.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

APPUYE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

Que l'assemblée des électeurs propriétaires intéressés dans le règlement No 198 du conseil de ville soit fixée au vendredi 14 octobre 1960.

Adoptée.

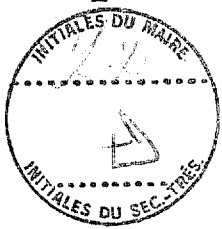
PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR M. l'échevin Georges Nadon

Que les comptes du mois, ci-dessous énumérés, soient approuvés et que paiement en soit fait selon la procédure usuelle.

- Joseph E. Seagram & Sons, re:Frais de représentation. \$ 85.80
- Bench and Table Service, re:Frais de représentation.. \$ 8.33
- Rodolphe Photographe, re: Publicité..... \$ 4.00
- La Corporation interurbaine de l'île Jésus, prélevé.... \$540.00
- Dufresne & Terrault, re:Mutations de juillet..... \$ 39.10
- Real Dagenais, re: Chauffage..... \$ 28.10
- Agence de publicité Gamelin, Re:Publicité..... \$ 20.00

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL NO.14-5M



5 oct 1960

Gingras & Fils, ressort, Re: Camion-voirie.....	\$ 18.19
Bell Telephone Company, Re: Communications.....	\$353.75
Fashion Craft, Re: Uniformes de polices.....	\$951.35
P.E. Marchand, re: Dept. de polices.....	\$ 80.00
Fournisseur Municipal du Québec, re: Enseignes de rue	\$312.46
M. C. E. Cofsky, re: Evaluation.....	\$390.00
Imperial Oil Company, re: Essence.....	\$243.28
M. J. Lupi, re: Evaluation.....	\$390.00
The British American Oil, re: Essence.....	\$ 38.58
Collège Canadien des Armoiries, re: Papeterie.....	\$153.00
Ville de Ste-Rose, re: Incendies.....	\$700.00
Omer De Serres, re: Entretien.....	\$ 90.73
Jean-Guy Desroches, re: Papeterie.....	\$ 33.66
Corporation de Billets Legal, re: Papeterie.....	\$ 28.31
Studio Conrad Trudel, re: Publicité.....	\$157.80
Service d'urgence de Cartierville, re: Accident.....	\$ 5.00
Canit Construction Quebec Ltd, re: Reparation de rues	\$ 88.00
Dufour Typewriter, re: Réparation.....	\$ 9.05
Formules légales et provinciales, re: Papeterie, mobili	\$163.47
William Scully Ltd, re: Furniture Polices.....	\$ 99,71
Maurice Desrochers, re: Arpéritage.....	\$835.35
Shawinigan Water and Power, re: électricité.....	1401.71
Conrad Trudel, re: Publicité.....	\$ 40.50
Gérald Deschamps, re: Constable spécial.....	\$ 39.75
André Deschamps, re: Travail à la parade d'habitation	\$ 8.00
Jean-Guy Poirier, re: Constable spécial	\$ 82.00
Raymond Dufresne, re: Constable spécial.....	\$ 42.50
Honoré Rondeau, re: Constable spécial.....	\$ 47.00
Henri Bertrand, re: Constable spécial.....	\$110.00
Raymond Poirier, re: Constable spécial.....	\$ 35.50
Roméo Locas, re: Patrouille de nuit (Taxi)	\$ 32.00
Gilles Bertrand, re: Constable spécial.....	\$ 35.00
Austin Gordon, re: Location d'auto.....	\$ 42.75
Léo Hotte, re: Evaluation.....	\$300.00
Marcel Locas, re: transport de pierres.....	\$423.05

PROPOSE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR M. l'échevin Henri Florent

Que la présente assemblée soit ajournée à vendredi le

14 oct. 1960

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

201.



Je, soussigné Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans le règlement numéro 198 du conseil de la Ville de Fabreville, passé le 5 octobre '60 et intitulé:

Règlement pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc et de rues, projet Asselin No. 1, lot 218, et à un emprunt de \$87,000.00.

La dite assemblée tenue le 14 octobre 1960 suivant les dispositions de la loi pour soumettre le dit règlement à l'approbation desdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le vote sur ledit règlement qui ont été là déclaré adopté à l'unanimité par les dits électeurs après lecture de la loi et dudit règlement.

Donné sous mon seing à Ville de Fabreville ce 14ième jour d'octobre 1960.

Signé:

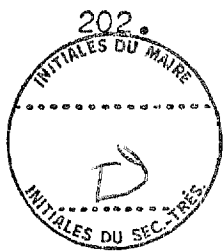
Maire de la Ville et président de
l'assemblée des électeurs de la Ville de
Fabreville.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

Au conseil de la Ville de Fabreville:

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville, convoquée par avis public et tenue à l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville le 14 octobre 1960 à 7 heures de l'après-midi sous la présidence du soussigné Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs le règlement numéro 198 du conseil de la Ville de Fabreville adopté et passé le 5 octobre 1960 intitulé:
Règlement pourvoyant à la construction d'égouts et d'aqueduc et de rues, projet Asselin no. 1, lot 218, et à un emprunt de \$87,000.00.



Le président ouvrit l'assemblée à 7 heures de l'après-midi et fit donner par le secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture dudit règlement numéro 198 et de l'article 593 de loi des cités et villes et ses amendements.

Que cette lecture étant terminée, ledit règlement fut soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur ledit règlement n'ayant demandé la votation le président de l'assemblée a déclaré ledit règlement adopté à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville ce 14ième jour d'octobre 1960.

Signé:

Maire de la Ville de Fabreville et président de l'assemblée des électeurs municipaux intéressés dans le règlement 198 du conseil de la Ville de Fabreville.

Signé;

Secrétaire de l'assemblée des électeurs.

Proposé par: Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par : Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville approuve le rapport de l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement No 198 du conseil de ville tel que lu et qu'il soit déposé aux archives.

Adoptée.



5 oct 1960

14 octobre 1960.

Adoptée.

Lucien Dagenais..... Maire

Fernand Denis..... Sec-trésorier.

14 oct. 1960

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

* Spéciale

A une assemblée^X du conseil de ville de la Ville de Fabreville, tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de la ville de Fabreville, le vendredi 14 octobre 1960, étant l'ajournement de l'assemblée régulière du 5 octobre 1960. Etaient présents M. le maire Lucien Dagenais, MM. les échevins Henri Fleurant, Henri O. Vanier, Marcel Lacroix, Georges Nadon, Roland Desjardins formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier est aussi présent. M. le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

APPUYE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

1^o Que la Ville de Fabreville consente à acheter de monsieur Georges Lauzon les lots 65-66-67-68-70 de la subdivision officielle du lot originaire no. 231 (231-65-66-67-68-70) pour le prix de \$1.00.

2^o D'autoriser Monsieur Lucien Dagenais, maire, et monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire à Ste-Rose, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

APPUYE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

1^o Que la Ville de Fabreville consente à acheter de monsieur Roger Desjardins le lot 72 de la subdivision officielle du lot originaire no. 231 (231-72) pour le prix de \$1.00.

2^o D'autoriser Monsieur Lucien Dagenais, maire, et monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire à Ste-Rose, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres



conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

APPUYE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

1° Que la Ville de Fabreville consente à acheter de monsieur Aimé Dion le lot 71 de la subdivision officielle du lot originaire no. 231 (231-71) pour le prix de \$1.00.

2° D'autoriser Monsieur Lucien Dagenais, maire, et monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire à Ste-Rose, aux conditions énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

APPUYE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

1° Que la Ville de Fabreville consente à acheter de madame Lucien Brousseau le lot 69 de la subdivision officielle du lot originaire no. 231 (231-69) pour le prix de \$1.00.

2° D'autoriser Monsieur Lucien Dagenais, maire, et monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire à Ste-Rose, aux conditions énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir

Le conseil est d'avis de prendre avis légal, afin d'apporter des changements aux règlements de zonage de la ville.

PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR M. l'échevin Georges Nadon

1° Que le plan et l'estimé pour la pose d'un collecteur d'égouts pluviaux sur une partie des lots 226- 228 - 230, tels que préparés par les ingénieurs de la ville, DESJARDINS & SAURIOL, soient acceptés.

2° Que les plan et estimé soient envoyés au Ministère de la Santé pour approbation.

Adoptée.



conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

APPUYE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

1^o Que la Ville de Fabreville consente à acheter de monsieur Aimé Dion le lot 71 de la subdivision officielle du lot originaire no. 231 (231-71) pour le prix de \$1.00.

2^o D'autoriser Monsieur Lucien Dagenais, maire, et monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, à signer l'acte de vente devant Me Gaston Vaillancourt, notaire à Ste-Rose, aux conditions énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

APPUYE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

1^o Que la Ville de Fabreville consente à acheter de madame Lucien Brousseau le lot 69 de la subdivision officielle du lot originaire no. 231 (231-69) pour le prix de \$1.00.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

Que le Conseil de ville soit autorisé à laisser bâtir et opérer des entreprises commerciales de chaque côté du boulevard Ste-Rose entre la 1ère et la 26e avenue. Le proposeur ne pouvant trouver de secondeur, la proposition tombe.

Le conseil est d'avis de prendre avis légal, afin d'apporter des changements aux règlements de zonage de la ville.

PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville autorise les ingénieurs-conseil DESJARDINS & SAURIOL à préparer les plans et estimés en vue de la construction des services d'égouts sanitaires, d'aqueducs et de rues sur la construction du projet RAINBOW DEV.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

APPUYE PAR M. l'échevin Georges Nadon

Que mademoiselle Lyse Grenon soit engagée pour travail général à l'hôtel-de-ville au salaire de \$35.00 par semaine.

Adopté.

14 oct. 1960

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville autorise M. le maire Lucien Dagenais et M. l'échevin Henri Fleurant à négocier l'achat du terrain pour l'hôtel-de-ville avec les propriétaires.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

Que le conseil de ville autorise le secrétaire-trésorier à payer deux semaines de salaire à M. Austin Gordon, chef de police, et que ce dernier soit autorisé à travailler en surplus ces deux semaines.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

Que les comptes suivants soient approuvés et payés par la méthode usuelle:

Robert Locas.....	\$35.00
Receveur Général du Canada.....	\$65.00
Hervé Gaudreau.....	\$117.00

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

Que demande soit faire à THE SHAWINIGAN WATER & POWER CO. d'installer les lumières de rues aux endroits suivants:

4e avenue - 3 lumières

Terrasse Ouimet - 1 lumière

Montée Montrougeau & boulevard Ste-Rose - 1 lumière

Rue Sauriol - 5 lumières, incluant 2 lumières de 10,000

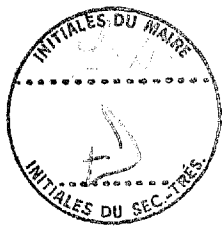
lumens, l'une au coin de la rue Sauriol et du boul. Dagenais, l'autre au coin de la rue Sauriol et du boul. Ste-Rose.

Adoptée.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin Roland Desjardins que le conseil de cette ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la construction d'un garage municipal, Poste de pompiers et Hôtel-de-Ville.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin Henri O. Vanier que le conseil de cette ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la pose d'un tuyau d'égouttement des eaux pluviales sur les lots 226-228-229-230.





PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

1^o - Que la ville de Fabreville consente à signer une servitude de passage pour l'eau et l'égout sur les lots 1 et 2 de la subdivision officielle du lot originaire no. 114 (114- 1 & 2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Rose, comté Laval, avec THE SHAWINIGAN WATER & POWER CO. pour le prix de \$1.00; le tout suivant un plan préparé par M. Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 19 février 1960.

2^o - D'autoriser Monsieur Lucien Dagenais, maire, et monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, à signer l'acte de servitude devant Me Gaston Vaillancourt, notaire à Ste-Rose, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée unanimement.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Georges Nadon

Que le conseil de ville autorise le secrétaire-trésorier à demander des soumissions pour l'achat d'un camion-pompe et de l'équipement pour le service des incendies à:

- 1- King Seagrove Limited (Woodstock, Ont.)
c/o Parkway & Power Engineering Corp. Ltd.
3745 St. James St. W., Montreal.
- 2- La France Fire Engine and Foamite Limited
60 Coronet Road, Toronto 18, Ont.
- 3- Pierre Thibault Canada Limited (Pierreville)
1559 Jean-Talon Est
Montréal.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

Que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'autoriser un emprunt temporaire en attendant la vente des obligations autorisées par les règlements suivants:

Règl. No.	163-	Egoûts, aqueduc, rues préliminaires	\$69,000.
	165-	Aqueduc, entrées d'eau et d'égoût	\$ 3,400.
	168-	Pavage	\$ 9,700.
	171-	Pavage	\$23,000.
	174-	Pavage	\$38,500.
	176-	Pavage	\$15,500.
	177-	Pavage	\$14,000.
	161-	Egoûts, aqueduc, rues	\$48,000.
	162-	" " "	\$32,000.
	183-	" " "	\$14,000.
	184-	Pavage et drainage	\$10,500.
	185-	Egoûts, aqueduc, rues	\$27,000.
	188-	Eclairage	\$23,000.
	189-	Egoûts, aqueduc, rues	\$98,700.
	190-	Pavage	\$42,000.

14 oct. 1960

Règl. No. 193-	Eclairage	\$56,000.
194-	"	\$17,000.
195-	Egoûts, aqueduc, rues...	\$186,000.
196-	Pavage	\$ 5,412.

\$732,712.00



Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville autorise l'émission d'un permis de commerce pour l'opération d'un salon de barbier à MM. Champagne et Désormeaux à 1332, boul. Ste-Rose.

Adoptée.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin Henri Fleurant que le conseil de cette ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la construction des services d'égouts sanitaires, aqueduc et rues sur les lots 226- 228- 229^{au} nord du boul. Dagenais

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

Que l'étude de POUPART & POUPART, avocats, soit engagée comme aviseur légal de la ville en ce qui concerne le projet d'annexion d'une partie de la ville de Fabreville à la ville de Ste-Rose et en ce qui concerne certains règlements.

Adoptée.

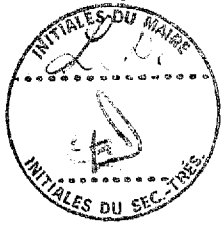
Et la séance est levée.

Georges Nadon
.....mair e

Roland Desjardins
.....sec.-trés.

NO.14-5M

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE

2 nov. 1960

A une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de ville de la ville de Fabreville, tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, mercredi, le 2 novembre 1960. Etaient présents M. le maire Lucien Dagenais, MM. les échevins Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Georges Nadon, Henri O. Vanier, Henri Fleurant, formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier est aussi présent. M. le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Et lecture est faite par le secrétaire-trésorier des minutes des assemblées des 5 et 14 octobre 1960.

PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR M. l'échevin Georges Nadon

Que les minutes des assemblées des 5 et 14 octobre '60 soient approuvées telles que lues.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

Que l'évaluation 1960 de la propriété de M. Elzéar Langlois portant le numéro de cadastre 118-168 soit réduite de \$1.900.00.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

Que le conseil de ville consente à publier ses souhaits des Fêtes par le truchement de la revue "COURRIER DE LAVAL" dans son édition du 14 décembre prochain dans l'espace d'une demi-page à \$65.00.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

Que les ingénieurs de la ville DESJARDINS & SAURIOL soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction des services d'égouts sanitaires, aqueduc, et rues préliminaires pour desservir les lots 228-197 à 228-215 inclusivement.

Adoptée.

2 nov. 1960

209



PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

Que le plan de subdivision d'une partie du lot no. 202 (202-34-35) tel que préparé par LEMAY & LAFERRIERE, arpenteurs-géomètres, en date du 13 octobre 1960 soit approuvé.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

Que l'esquisse du lot no. 113, tel que préparée par SOUDRE & LATTE, urbanistes-conseil, en date du 12 septembre 1960 et tel que révisé le 18 octobre 1960, soit approuvé.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

Que le plan et l'esquisse préparés par DESJARDINS & SAURIOL, ingénieurs-conseil, pour la construction d'égouts sanitaires, aqueduc et travaux préliminaires de rues sur le projet Alain no. 2, lot 216, soient approuvés et que copie du plan et de l'esquisse soient envoyés au Ministère de la Santé pour approbation.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan et l'esquisse préparés par DESJARDINS & SAURIOL, ingénieurs-conseil, pour la construction d'égouts sanitaires, aqueduc et travaux préliminaires de rues sur le projet Luc, lots 226-228-229-230, soient approuvés et que copie du plan et de l'esquisse soient envoyés au Ministère de la Santé pour approbation.

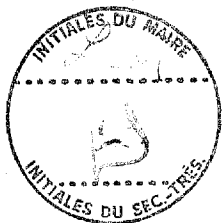
Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

Que le plan et l'esquisse préparés par DESJARDINS & SAURIOL, ingénieurs-conseil, pour la construction d'égouts sanitaires, aqueduc et travaux préliminaires de rues sur le projet Côté no. 1, lot 226, soient approuvés et que copie du plan et de l'esquisse soient envoyés au Ministère de la Santé pour approbation.

Adoptée.



2 nov. 1960

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

Que demande soit faite à la SHAWINIGAN WATER & POWER d'installer des lumières pour l'éclairage des rues aux endroits suivants, tel que demandé:

3	lumières	sur	la	4 ^e	avenue
6	"	"	"	Rue	Sauriol
1	"	"	"	Montée	Montrougeau & Boul. Ste-Rose
3	"	"	"	64 ^e	avenue
2	"	"	"	61 ^e	avenue
1	"	"	"	13 ^e	avenue
1	"	"	"	14 ^e	avenue
1	"	"	"	2 ^e	Nord
2	"	"	"	44 ^e	avenue
1	"	"	"	10 ^e	avenue

Relocaliser 1 lumière sur la Terrasse Desjardins et 1 lumière sur le boulevard Ste-Rose. Le tout d'après les instructions du surintendant de la ville.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Henri O. Vanier

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à demander des soumissions pour l'installation d'une pompe, d'un réservoir et de l'électricité au puits no. 3 sur le lot no. 218 aux contracteurs suivants: Alcide Roberge, 18^e ave. Fabreville, Railway Power & Engineering, 3745, ouest, rue St-Jacques, Mtl. et Hydro-Dynamics, Mtl.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à demander des soumissions pour la construction de la bâtisse pour la station de pompage du puits no. 3 à MM. Jean-Louis Cloutier & Bomarc Construction pour le 17 novembre 1960.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR M. l'échevin Georges Nadon

Que l'estimé de \$62,000.00 pour la construction d'un garage municipal, poste de pompiers et hôtel-de-ville, ainsi que l'esquisse du plan soient approuvés.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

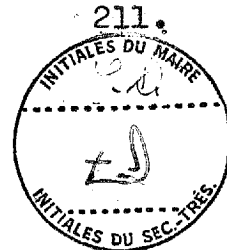
APPUYE PAR M. l'échevin Georges Nadon

Que l'assemblée des électeurs intéressés dans les règlements nos. 199-200-201 du conseil de ville, soit tenue le 17 novembre 1960 de sept à neuf heures.

Adoptée.

2 nov. 1960.

220
AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin Henri Fleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement modifiant le règlement de zonage de la ville de Fabreville.



AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin Henri Fleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la construction d'égouts sanitaires, aqueduc et travaux préliminaires de rues sur le projet Alain no. 2, lot 216, du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Rose, ville de Fabreville.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin Henri O. Vanier que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la construction d'égouts sanitaires, aqueduc et travaux préliminaires de rues sur le projet Côté no. 1, lot 226 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Rose, ville de Fabreville.

PROPOSE PAR M. l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

1° Que la Ville de Fabreville consente à vendre à madame Ernest Gravel le lot 466 au plans et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Rose, comté Laval, ayant une superficie totale de 1760 pieds carrés pour le prix de \$1.00.

2° D'autoriser Monsieur Lucien Dagenais, maire, et monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, à signer l'acte de vente devant McGaston Vaillancourt, notaire à Ste-Rose, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des règlements numéros 199-200-201.

Le règlement no. 200 intitulé:

Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires et d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur les rues portant les numéros de lots 229-63, 229-46, 229-48 et 229-62, et à un emprunt de \$48,000.00 pour ces fins;

et le règlement no. 201 intitulé:

Règlement pourvoyant à l'installation d'un collecteur

PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

Appuyé par M. l'échevin Roland Desjardins

Que les comptes ci-dessous énumérés soient approuvés
et payés par la méthode usuelle.

Rec. Gen. du Canada, re: permis radio.....	\$ 2.00
Rec. Gen. du Canada, re: assurance-chômage	321.64
Formules Légales, re: papeterie.	128.90
Intern. Harvester Co. re: camion.	5000.00
Can. Fire Hose, re: fournitures police. . .	47.53
R. Charbonneau, re; voirie.	11.93
Imprimerie Nationale re: papeterie.	50.60
Chase Manhattan Bank, re: émission	32.59
Ville de Ste-Rose, re: incendie.	400.00
Gaston Ampleman, re: rôle d'évaluation. . .	379.35
Canit Construction, re: nivelage des rues. .	84.00
Paul R. Lacroix, re; assurances.	28.95
Omer De Serres, re: voirie.	2.55
Me G. Vaillancourt, re: frais légaux. . . .	33.60
Railway Power & Eng. re: règlement.	528.40
Bell Telephone Co. re: communications. . . .	215.24
Imperial Oil re: essence.	256.33
Shawinigan Water: re: électricité.	932.55
Réal Dagenais, re: chauufage.	23.43
Petite Caisse, re: frais du secrétariat. . .	95.00
Mme A. Richard, re: clôture.	26.64
Mme Vve. E. Dubeau, re: clôture.	20.00
Bell Telephone, re: communications.	118.61

Adoptée.



d'égouts pluviaux pour desservir partie des lots nos. 226-, 228 et 230, et à un emprunt de \$28,000.00 pour ces fins, sont insérés dans le Livre des Règlements.

Et la séance est levée.

Lucien Dagenais
Maire

Jeanne Denis
Secrétaire-trésorier

17 nov. '60

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

Je, soussigné Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans les règlements nos. 199-200-201 du conseil de la Ville de Fabreville passés le 2 novembre 1960 et intitulés:

Règlement No. 199 - Règlement pourvoyant à la construction d'égouts, d'aqueduc et travaux préliminaires de rues sur le projet Plante à Fabreville et à un emprunt de \$27,000.00 pour ces fins.

Règlement No. 200 - Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires et d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur les rues portant les numéros de lots 229-63, 229-46, 229-48 et 229-62, et à un emprunt de \$48,000.00 pour ces fins.

Règlement No. 201 - Règlement pourvoyant à l'installation d'un collecteur d'égouts pluviaux pour desservir partie des lots nos. 226, 228 et 230, et à un emprunt de \$28,000.00 pour ces fins. La dite assemblée tenue le 17 novembre 1960 suivant les dispositions de la loi pour soumettre les dits règlements à l'approbation desdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le vote sur ledit règlement qui ont été là déclaré adopté à l'unanimité par les dits électeurs après lecture de la loi et desdits règlements.

Donné sous mon seing à Ville de Fabreville ce 17ième jour de novembre 1960.

Signé^

Maire de la ville et président de l'assemblée des électeurs de la ville de Fabreville.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE



Au conseil de la Ville de Fabreville:

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville, convoquée par avis public et tenue à l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville, le 17 novembre 1960 à 7 heures de l'après-midi sous la présidence du soussigné Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs les règlements nos. 199 - 200 - 201 du conseil de la Ville de Fabreville adoptés et passés le 2 novembre 1960 intitulés:

Règlement No. 199 - Règlement pourvoyant à la construction d'égouts, d'aqueduc et travaux préliminaires de rues sur le projet Plante à Fabreville et à un emprunt de \$27,000.00 pour ces fins.

Règlement No. 200 - Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires et d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur les rues portant les numéros de lots 229-63, 229-46, 229-48 et 229-62, et à un emprunt de \$48,000.00 pour ces fins.

Règlement No. 201 - Règlement pourvoyant à l'installation d'un collecteur d'égouts pluviaux pour desservir partie des lots nos. 226, 228 et 230, et à un emprunt de \$28,000.00 pour ces fins.

Le président ouvrit l'assemblée à 7 heures de l'après-midi et fit donner par le secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture desdits règlements numéros 199, 200 et 201.

Que cette lecture étant terminée, lesdits règlements furent soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur lesdits règlements n'ayant demandé la votation, le président de l'assemblée a déclaré lesdits règlements adoptés à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville ce 17^{ième} jour d'~~octobre~~ ^{novembre} 1960.



Signé:

Maire de la Ville de Fabreville et président de l'assemblée des électeurs municipaux intéressés dans les règlements 199, 200 et 201 du conseil de la Ville de Fabreville.

Signé:

Lucien Dagenais
Secrétaire de l'assemblée des électeurs.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du Conseil de ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville jeudi le 17 novembre 1960, dûment convoquée par M. le maire Lucien Dagenais.

Etaient présents M. le maire Lucien Dagenais, MM. les échevins Henri Fleurant, Henri O. Vanier, Marcel Lacroix, Roland Desjardins et Georges Nadon formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. le maire Lucien Dagenais récite d'abord la prière et la séance est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1^o Correspondance
- 2^o Résolution changeant le lieu des assemblées du conseil de l'école St-Léopold à l'école St-Charles
- 3^o Ouverture des soumissions:
 - a) Camion-incendie
 - b) Station de pompage: équipement
 - c) " " " bâtisse
- 4^o Permis de construction: Commerce Nadon Brick & Stone Regd.
- 5^o Avis de motion pour changer l'heure de la journée d'élections.
- 6^o Approbation de règlements:
 - a) règlement no. 202- lot 216 extension
 - b) " no. 203- puits no. 3 - lot 218
 - c) " no. 204- projet Côté no. 1
 - d) " no. 205- règlement hôtel de ville
 - e) " no. 206- plage publique
- 7^o Résolution fixant la date de l'assemblée des électeurs intéressés dans les règlements ci-dessus entre le 24 novembre et le 2 décembre 1960.
- 8^o Approbation de certains comptes.



17 nov. 1960 PROPOSE PAR M. L'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. L'échevin Roland Desjardins

1° Que les ingénieurs de la ville, DESJARDINS & SAURIOL, soient autorisés à préparer les plans et estimés en vue de la construction des services d'égouts sanitaires, aqueduc et rues préliminaires sur les lots 113 et 209.

2° En vue de la continuation des services d'aqueduc et de rues préliminaires le long du collecteur d'égout sanitaire no. 1 sur les lots 122-1 et 121.

~~Et que les plans et estimés soient envoyés au Ministère de la Santé pour approbation.~~

Adoptée.

PROPOSE PAR M. L'échevin Henri O. Vanier

APPUYE PAR M. L'échevin Marcel Lacroix

Que le plan de redivision des lots 226-67, 70, 71, 72 & 73 tel que montré au plan préparé par M. Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 9 novembre 1960, sous le dossier no. 1629, soit accepté.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. L'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. L'échevin Marcel Lacroix

Que les esquisses de subdivision des lots P.120-1, lot 115 et partie 116, telles que préparées et amendées par SOUDRE & LATTE, urbanistes-conseil, en date du 15 et 14 novembre 1960 respectivement, soient approuvées.

Adoptée.

Et le secrétaire passe à l'ouverture des soumissions:

POMPE A INCENDIE

1. Cabine fermée conventionnelle	2. Cabine fermée basculante	3. Accessoires additionnels	4. Date de livraison
----------------------------------	-----------------------------	-----------------------------	----------------------

LA FRANCE FIRE ENGINE & FOAMITE LIMITED	\$16,000.00	\$17,000.00	\$ 6,098.00	30 à 45 jours
---	-------------	-------------	-------------	---------------

RAILWAY & POWER ENGINEERING CORP. LTD.	\$14,665.00	\$15,570.00	\$ 5,920.00	45 jours
--	-------------	-------------	-------------	----------

PIERRE THIBAUT CANADA LIMITEE	\$13,800.00	\$14,600.00	\$ 5,800.00	30 à 60 jours
-------------------------------	-------------	-------------	-------------	---------------

USINE DE POMPAGE: Machinerie

RAILWAY & POWER ENGINEERING CORP. LTD.: \$ 7,316.00 taxe non incluse

HYDRO DYNAMICS LIMITED: \$ 14,540.00 taxe incluse

ALCIDE ROBERGE: \$ 10,500.00 taxe incluse

NO.14-5M

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL

USINE DE POMPAGE: Bâtisse

Bomarc Construction Enr.: \$2,250.00

Jean-Louis Cloutier: \$1,675.00

17 nov. 1960

Le Conseil de ville est d'avis de mettre à l'étude les soumissions ci-dessus énumérées.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville soit autorisé à émettre des permis de construction pour commerce no. 1795 à M. Etienne Nadon, pour le compte de Nadon Brick & Stone Regd. Le tout conforme au permis de commerce temporaire émis sous l'autorité de la résolution du conseil de ville en date du

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin Henri Fleurant que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement pour changer l'heure de la fermeture des bureaux de votation.

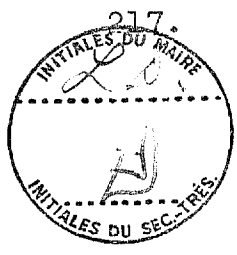
Et le secrétaire-trésorier passe à la lecture des règlements Nos. 202-203-204-205:

Règlement no. 202 - Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires et d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires, sur le lot 216, au sud du boulevard Dagenais (Petite Côte), sur les rues Nos. 216-184, 216-138, 216-168, 216-169, 216-185 au lot 216-268 incl., rue 216-207 de la rue 216-280 au lot 216-198 incl., rue no. 216-281 de la rue 216-207 au lot 216-247 incl., et à un emprunt de \$133,000.00 pour ces fins.

Règlement no. 203 - Règlement pourvoyant à la construction d'un puits et d'une station de pompage sur le lot no. 218 et à un emprunt de \$25,000.00 pour ces fins.

Règlement no. 204 - Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égouts sanitaires et d'aqueduc sur le lot no. 226 et à un emprunt de \$57,600.00 pour ces fins.

Règlement no. 205 - Règlement pourvoyant à la construction d'un immeuble servant de garage municipal, de poste de pompiers et d'hôtel de ville, et à un emprunt de \$62,000.00 pour ces fins.



PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

Que l'assemblée des électeurs concernés dans les règlements 202-203-204-205 soit tenue entre sept et neuf heures, jeudi, le 1er décembre 1960 à l'école St-Léopold-des-Iles, à Fabreville.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR M. l'échevin Georges Nadon

Que les comptes ci-dessous énumérés soient approuvés et payés par la méthode usuelle:

Formules Légales Provinciales Enrg.....	\$ 24.46
Rapid Press Ltd.....	\$ 145.03
Betonite Inc.....	\$ 470.99
Thibault & Desjardins Ltd.....	\$ 6.17
Vibrapipe Concrete Products Ltd.....	\$ 43.12
Simon Fleurant.....	\$ 320.30
Soudre & Latté.....	\$ 96.00
Imperial Oil Limited.....	\$ 358.46

Adoptée.

Et la séance est levée.

Lucien Dagenais

 Maire

Georges Nadon

 Secrétaire-trésorier

1er déc. '60 PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE

Je, soussigné Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans les règlements nos. 199-200-201 du conseil de la Ville de Fabreville passés le 17 novembre 1960 et intitulés:

Règlement no. 202 - Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires et d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires, sur le lot 216, au sud du boulevard Dagenais (Petite Côte), sur les rues Nos. 216-184, 216-138, 216-168, 216-169,

NO. M-6799

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTREAL



1er déc. '60

216-185 au lot 216-268 incl., rue 216-207 de la rue 216-280 au lot 216-198 incl., rue no. 216-281 de la rue 216-207 au lot 216-247 incl., et à un emprunt de \$133,000.00 pour ces fins.

Règlement no. 203 - Règlement pourvoyant à la construction d'un puits et d'une station de pompage sur le lot no. 218 et à un emprunt de \$25,000.00 pour ces fins.

Règlement no. 204 - Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égouts sanitaires et d'aqueduc sur le lot no. 226 et à un emprunt de \$57,000.00 pour ces fins.

Règlement no. 205 - Règlement pourvoyant à la construction d'un immeuble servant de garage municipal, de poste de pompiers et d'hôtel de ville, et à un emprunt de \$62,000.00 pour ces fins.

La dite assemblée tenue le 1er décembre 1960 suivant les dispositions de la loi pour soumettre les dits règlements à l'approbation desdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le vote sur lesdits règlements qui ont été là déclaré adoptés à l'unanimité par les dits électeurs après lecture de la loi et desdits règlements.

Donné sous mon seing à Ville de Fabreville ce 1er décembre 1960.

Signé:

Lucien Dagenais

Maire de la ville et président de l'assemblée des électeurs de la Ville de Fabreville.

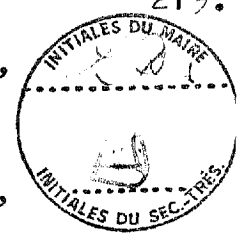
PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

Au conseil de la Ville de Fabreville:

Les sous signés ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville, convoquée par avis public et tenue à l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville, le 1er décembre 1960 à 7 heures de l'après-midi sous la présidence du soussigné Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs les règlements nos. 202 - 203 - 204 - 205 du conseil de la Ville de Fabreville adoptés et passés le 17 novembre 1960 intitulés:

Règlement no. 202 - Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires et d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires, sur le lot 216, au sud du boulevard Dagenais,



1er déc. '60 (Petite Côte), sur les rues Nos. 216-184, 216-138, 216-168, 216-169, 216-185 au lot 216-268 incl., rue 216-207 de la rue 216-280 au lot 216-198 incl., rue no. 216-281 de la rue 216-207 au lot 216-247 incl., et à un emprunt de \$133,000.00 pour ces fins.

Règlement no. 203 - Règlement pourvoyant à la construction d'un puits et d'une station de pompage sur le lot no. 218 et à un emprunt de \$25,000.00 pour ces fins.

Règlement no. 204 - Règlement pourvoyant à la construction de rues préliminaires, d'égoûts sanitaires et d'aqueduc sur le lot no. 226 et à un emprunt de \$57,000.00 pour ces fins.

Règlement no. 205 - Règlement pourvoyant à la construction d'un immeuble servant de garage municipal, de poste de pompiers et d'hôtel de ville, et à un emprunt de \$62,000.00 pour ces fin

Le président ouvrit l'assemblée à 7 heures de l'après-midi et fit donner par le secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville agissant comme secrétaire de l'assemblée, lecture desdits règlements numéros 202, 203, 204 et 205.

Que cette lecture étant terminée, lesdits règlements furent soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur lesdits règlements n'ayant demandé la votation, le président de l'assemblée a déclaré lesdits règlements adoptés à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville, ce 1er jour de décembre 1960

Signé: Juven D'Amour
Maire de la Ville de Fabreville et

président de l'assemblée des électeurs municipaux intéressés dans les règlements 202, 203, 204 et 205 du conseil de la Ville de Fabreville.

Signé: Fernand Denis
Secrétaire de l'assemblée des électeurs.

NO: M-6799

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



1er déc. 1960

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du Conseil de ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville jeudi le 1er décembre 1960, dûment convoquée par M. le maire Lucien Dagenais.

Étaient présents M. le maire Lucien Dagenais, MM. les échevins Henri Fleurant, Marcel Lacroix, Roland Desjardins et Georges Nadon formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais.

Le secrétaire-trésorier M. Fernand Denis est aussi présent. M. le maire Lucien Dagenais récite d'abord la prière et la séance est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1^o Ouverture des soumissions - Station de pompage - Machinerie
- 2^o Acceptation d'une soumission - Station de pompage - Bâtisse
- 3^o Acceptation démission: échevin Charles Brossard
- 4^o Engagement M. Jasmin - Bien-être social
- 5^o Déclaration de la date des élections Quartier 1 et 3
- 6^o Mutations à date
- 7^o Approbation: Règlement de pavage - 43e avenue
- 8^o Approbation: Règlement: heures de fermeture des bureaux de votation.

PROPOSE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

1^o Que la soumission de Jean-Louis Cloutier au montant de \$1,675.00 pour la construction de la bâtisse pour la Station de pompage du puits no. 3 soit acceptée.

2^o Que M. le maire Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier Fernand Denis soient autorisés à signer le contrat avec l'entrepreneur.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR M. l'échevin Henri Fleurant

Que le conseil de ville soit autorisé à engager M. I. Jasmin au salaire de \$50.00 par mois plus \$15.00 pour frais d'automobile comme enquêteur du Bien-être Social & Ass. Publique.

Adoptée.

1er déc. '60

PROPOSE A L'UNANIMITE



Que le conseil de ville déplore la perte de M. l'échevin Henri O. Vanier et exprime à la famille éprouvée ses plus sincères condoléances.

Le secrétaire-trésorier passe à la lecture des règlements 206 et 207 qui se lisent comme suit:

Règlement no. 206 - Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur partie du lot 136-84 (43ème ave) et à un emprunt de \$57,000.00 pour cette fin.

Règlement no. 207 - Règlement établissant l'heure de fermeture des bureaux de votation.

Et la séance est levée.

Lucien Dagenais
Maire

Jean-Louis Desjardins
Secrétaire-trésorier.

7 déc. 1960. PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de ville de la Ville de Fabreville, tenue en l'école St-Léopold-des-Îles, de Fabreville, mercredi le 7 décembre 1960,

Étaient présents M. le maire Lucien Dagenais, MM. les échevins Roland Desjardins, Marcel Lacroix, Georges Nadon, Henri Fleurant formant quorum des membres de ce conseil sous la présidence de M. le maire Lucien Dagenais. Le secrétaire-trésorier est aussi présent. M. le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte. Le secrétaire-trésorier fait la lecture des minutes des assemblées du 2 et 7 novembre et 1er décembre 1960.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

QUE les minutes des assemblées des 2 et 7 novembre et 1er décembre 1960 soient approuvées.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

QUE les rapports des assemblées des électeurs intéressés



dans les règlements Nos. - 199 à 207 inclusivement soient approuvés tel que lus et déposés aux archives.

Adoptée.

7 déc. '60. Le secrétaire-trésorier donne lecture de la Proclamation des emplois des emplois d'hiver faite par Monsieur le maire.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon.

Que le conseil de ville soit autorisé à verser une somme de \$100.00 à la Ligue des Propriétaires de Fabreville Re: pour leur dépouillement d'arbre de Noël.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les architectes Warsaw & Swartzman soient autorisés à préparer les plans et devis pour la construction d'un garage municipal, poste de pompiers et hôtel de ville.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 100, tel que préparé par Robert Michaud, arpenteur-géomètre, en date du 21 septembre 1959 soit approuvé.

Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé de rue projetée apparaît au plan préparé par Monsieur Robert Michaud, arpenteur-géomètre en date du 21 septembre 1959, sous la description suivante:

Lots 100-21

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation.

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que cette rue soit à l'intérieur du projet;

POUR CES MOTIFS il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville, la permission



7 déc. 1960. d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesures anglaise, les rues indiquées au plan de Monsieur Robert Michaud arpenteur-géomètre en date du 21 septembre 1959 et décrite comme suit au dit plan; 100-21.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

Que le plan de subdivision du lot 165-41, du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte Rose, Ville de Fabreville, tel que

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville autorise la Shawinigan Water & Power Co., à effectuer les travaux suivants

1e Enlever les luminaires suivants:

- a) 1000 lumens rue Maurice
- b) 1000 lumens rue Michel
- c) 2500 lumens rue Normand.

2e Installer les luminaires suivants:

- a) 1000 lumens en face du 10-40e avenue.
- b) 1000 lumens en face du 10-40e avenue,
- c) 1000 lumens en face du 2-20e avenue.

3e Rélocaliser le luminaire de la 10e avenue en face du 117 de la même rue.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville autorise la Shawinigan Water & Power à installer et fournir le courant électrique à l'usine de pompage No 3 sur le lot 218-81.

Adoptée.



PROPOSE PAR MONSIEUR L'échevin Henri Fleurant
 APPUYE PAR MONSIEUR L'échevin Marcel Lacroix.

Que les aviseurs légaux, Poupart & Poupart, soient autorisés à prendre les procédures nécessaires pour exproprier la rue 231-273 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins
 APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix.

Que M. l'échevin Henri Fleurant soit nommé maire suppléant de la Ville de Fabreville pour les trois prochains mois.

Adoptée.

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables d'avoir un bon système routier.

ATTENDU que les contribuables et les visiteurs de la Ville de Fabreville se plaignent de l'agencement de l'intersection du Boul. du Curé Labelle et du Boul. Dagenais.

ATTENDU que ces plaintes sont motivées.

ATTENDU que le conseil de ville a porté ces faits à l'attention de M. Jean Lacroix, ing. p., ingénieur de la division 4-4 du Ministère de la Voirie dans deux lettres datées du 10 août et 17 octobre 1960.

ATTENDU que M. Jean Lacroix, ing. p., ingénieur de la division 4-4 n'a pas cru bon d'examiner notre demande et d'accuser réception de nos deux lettres.

ATTENDU que les contribuables réétirent leur demande à cet effet.
 Il est proposé par : Monsieur l'échevin Roland Desjardins
 Il est appuyé par: Monsieur l'échevin Georges Nadon.

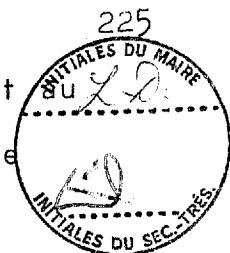
De prier l'Honorable Ministre de la Voirie de prendre en considération cette demande des contribuables de la Ville de Fabreville et de faire exécuter les travaux de réaménagement de l'insertion du Boulevard Curé Labelle et du Boulevard Dagenais.

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables d'avoir un bon système routier.

ATTENDU l'état lamentable du Boul. Ste-Rose (route 38) de la 1ère à la 20e avenue dans la Ville de Fabreville.

ATTENDU que la largeur de la route ne correspond plus au besoin toujours croissant de la circulation en cet endroit.

7 déc. 1960. ATTENDU que la sécurité de nos écoliers, piétons et automobilistes, utilisant cette section de la route 38, est grandement mise en doute.



ATTENDU que cette route appartient à la Province.

ATTENDU que l'élargissement et le réaménagement de ce tronçon est du domaine du Ministère de la Voirie provinciale.

Il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

De prier l'Honorable Ministre de la Voirie, d'accorder son attention à ce problème urgent afin de faire exécuter les travaux d'élargissement et de réaménagement de la Route 38, de la 1ère à la 20e avenue, dans la Ville de Fabreville.

Adoptée.

Le Président de la Ligue des Propriétaires de Fabreville Inc., demande au Conseil de voir à ce que le contracteur qui ramasse les déchets dans la Ville aille les déposer ailleurs qu'à l'endroit actuel.

Le Conseil est unanime à cette opinion et demande au secrétaire-trésorier d'en aviser l'intéressé.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix.

Que les soumissions pour l'outillage de la Station de pompage du puit No 3, reçues à l'assemblée du 1er décembre 1960, soient toutes rejetées.

Adoptée.

Le secrétaire-trésorier passe à l'ouverture des sousmissions-Station de pompage - machinerie.

RAILWAY, POWER ENGINEERING CORP. LTD.....\$ 9,666.00
Taxes fédérales incluses, provinciales int.

HYDRO DYNAMIQUE LTEE.,\$ 10,525.00

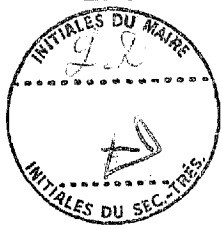
Taxes fédérales et provinciales incluses.

ALCIDE ROBERGE.....\$ 12,800.00

Toutes taxes incluses; Tous les travaux d'excavation, etc.

Le conseil décide de faire examiner les sousmissions par les ingénieurs de la Ville avant de prendre une décision.

Le secrétaire-trésorier lit la lettre de démission de Monsieur l'échevin Charles Brossard.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon.

Que la démission de Monsieur l'échevin Charles Brossard au siège No 1, quartier no 3 soit acceptée.

7 déc. 1960.

Adoptée.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin HENRI FLEURANT, que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente un règlement ayant pour fins d'exiger que tous les plans de subdivisions ou de redivision, de lots soient approuvés par le conseil de ville.

Le secrétaire-trésorier lit le règlement No 208 intitulé: REGLEMENT POURVOYANT A LA LOCATION D'UN TERRAIN ET EMPLACEMENT POUR SERVIR DE PLAGE PUBLIQUE, TERRAIN DE JEUX ET AUTRES FINIS MUNICIPALES, ET A LEUR ACQUISITION SELON CERTAINES CONDITIONS LORS DE L'EXPIRATION DU BAIL.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins.

QUE l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles impossibles intéressés dans le règlement No 206 soit tenue le 16 décembre 1960 de sept heures P.M. à neuf heures P.M.

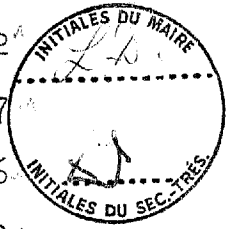
Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Georges Nadon.

QUE les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés par la méthode usuelle.

M. Roméo Cousineau, Re: Services de vidanges.....	\$ 766.66
SOUDRE & LATTE, Re; Copies de plans.....	\$ 96.00
M. Simon Fleurant, Ré: Assurance.....	\$ 320.30
Formules Légales, Ré: Articles de bureau.....	\$ 24.46
Rapid Press, Ré: papeterie.....	\$ 145.03
Betonite Inc., Ré: Achat d'un tuyau et frais...	\$ 470.99
Thibault et Desjardins, Ré: Matériaux construc.	\$ 6.17
Rapid System, Ré: Papeterie et impressions.....	\$ 70.58
Rapid Press, Ré: Papeterie Dept. polices.....	\$ 71.84
M. Roger Lacroix. Ré: Clôtures à neige.....	\$ 158.00
Canit Construction. Ré: Location d'un grader...	\$ 48.00
Shawinigan Water & Power. Ré: Electricité.....	\$ 847.48



7 déc. 1960.

- Desjardins & Thibeault. Ré: Matériaux const \$ 17.32
- Vibrapipe Concrete Products. Ré: 10e ave... \$ 35.27
- Formules Légales. ré: papeterie..... \$ 1.96
- Hôpital Sacré-Coeur, ré, soins médicaux.... \$ 17.00
- M. Maurice Desroches, ré: Blage..... \$ 187.00
- M. Réal Dagenais, ré: Huile à chauffage.... \$ 25.83
- Snowdon Florist. ré: Fleurs pour M. Vanier \$ 25.50
- British American Oil. Ré: Essence..... \$ 33.39
- Lacroix, Viau & Thouin, Ré: Service-avocat \$ 96.00
- Me Jean Filiatreault. Ré: Cause judiciaire \$ 922.00
- Petite Caisse. Ré: Frais divers..... \$ 246.98
- M. Austin Gordon. Ré: Dépenses de voyage.. \$ 28.37

Grand total. \$7,969.97.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que la présente assemblée soit ajournée au 16 décembre 1960.

Adoptée.

Lucien Dagenais

 MATRE

Fernand Denis

 SECRETAIRE-TRESORTIER.

16 déc. 1960

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE FABREVILLE

Je, soussigné, Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, certifie qu'à une assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans la Ville de Fabreville intéressés dans le règlement no 206 du conseil de la Ville de Fabreville passé le 17 novembre 1960 et intitulé: REGLEMENT NO. 206. Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur partie du lot 136-84 (143e avenue) et à un emprunt de \$57,000.00 pour cette fin.

La dite assemblée tenue le 16 décembre 1960 suivant les dispositions de la loi pour soumettre le dit règlement à l'approbation desdits électeurs municipaux intéressés n'ont pas demandé le vote sur ledit règlement qui a été là déclaré adopté

ND: M-6799 FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



le 16 déc.
1960.

à l'unanimité pas les dits électeurs après lecture de la loi et dudit règlement.

Donné sous mon seing à Ville de Fabreville ce seizième jour de décembre 1960.

Signé:

Lucien Dagenais
MAIRE DE LA VILLE et président
de l'assemblée des électeurs
la Ville de Fabreville.

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE FABREVILLE

Au conseil de la Ville de Fabreville:

Les soussignés, ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Fabreville, convoquée par avis public et tenue à l'école St-Léopold-des-Îles de Fabreville, le 16 décembre 1960 à 7 heures de l'après-midi sous la présidence du soussigné Lucien Dagenais, maire de la Ville de Fabreville, agissant comme tel aux fins de soumettre à l'approbation desdits électeurs le règlement no. 206 du conseil de la Ville de Fabreville adopté et passé le 17 novembre 1960, intitulé:

REGLEMENT NO 206. - Règlement pourvoyant à la construction d'un pavage sur partie du lot 136-84 (43e avenue) et à un emprunt emprunt de \$57,000.00 pour cette fin.

Le président ouvrit l'assemblée à 7 heures de l'après-midi et fit donner par le secrétaire-trésorier de la Ville de Fabreville agissant comme secrétaire-trésorier de l'assemblée, lecture dudit règlement numéro 206.

Que cette lecture étant terminée, ledit règlement fut soumis à l'assemblée pour approbation.

Que durant les deux heures fixées pour la tenue de l'assemblée aucun électeur qualifié à voter sur ledit règlement n'ayant demandé la votation, le président de l'assemblée et déclaré ledit règlement adopté à l'unanimité par les électeurs intéressés, conformément à la loi et a clos l'assemblée.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à la Ville de Fabreville, ce 16e jour de décembre 1960.

16 déc. 1960

Signé:

Lucien Dagenais

Maire de la Ville de Fabreville et pré-

sident de l'assemblée des électeurs municipaux intéressés dans le règlement no 206 - du conseil de la Ville de Fabreville.



Signé:

Fernand Denis

Secrétaire de l'assemblée des électeurs.

(1)

Avant l'ouverture de l'assemblée, le secrétaire-trésorier assermente M. l'échevin Gustave Vaillancourt dans ses nouvelles fonctions au Siège No 4, Quartier No 1.

SERMENT D'OFFICE

Je, Gustave VAILLANCOURT, échevin de la ville de Fabreville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

.....

Assermenté devant moi,
à Fabreville, ce seizième
jour de décembre 1960.

Denis

Fernand Denis, l.s.c., c.a.
Secrétaire-Trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

Mercredi le 14 décembre 1960, jour de la mise en nomination à la charge d'échevin du siège No 4 du quartier No 1 de la Ville de Fabreville, comté Leval, suivant la charte de la Ville de Fabreville et conformément aux exigences de la loi des cités et Villes;

Je, soussigné, Fernand Denis, secrétaire-trésorier de la dite Ville et officier-rapporteur, déclare que j'ai donné l'avis public concernant la mise en nomination de l'élection, et que je l'ai fait afficher aux endroits prescrits par le Conseil le 2 décembre 1960.

La mise en nomination a eu lieu en la salle de l'Ecole St-Léopold-des-Iles de Fabreville entre midi et deux heures de l'après-midi ce jour pour le siège No 4 du quartier No 1.

J'ai reçu le bulletin de présentation suivant avec le dépôt de \$50.00 requis par la loi dans le cas ci-après:

NO: M-6799 FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



SIEGE NO 4

QUARTIER NO 1

VAILLANCOURT, Gustave.

260, Boul. Dagenais.

16 déc. 1960

A deux heures de l'après-midi, n'ayant que le bulletin ci-dessus énuméré, j'ai déclaré le candidat élu par le fait même. Conformément à la loi des Cités et Villes, à la charte de la Charte de la Ville de Fabreville et à son règlement No 207.

Et j'ai signé: ce 14 décembre 1960.

Secrétaire-trésorier
Officier-Rapporteur.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée du conseil de ville de la Ville de Fabreville, étant l'ajournement de l'assemblée régulière tenue le 16 décembre 1960, en l'école St-Léopold-des-Iles de Fabreville étaient présents: Monsieur le maire Lucien Dagenais, MM. les échevins Roland Desjardins, Marcel Lacroix et Gustave Vaillancourt. Le secrétaire-trésorier est aussi présent. M. le maire récite d'abord la prière et l'assemblée est ouverte.

PROPOSE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

APPUYE à l'unanimité.

Que le conseil de ville déplore le décès du père de M. l'échevin Henri Fleurant et exprime à la famille éprouvée ses plus sincères condoléances.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

APPUYE à l'unanimité.

Que le conseil de ville déplore le décès de M. Léo Hotte, évaluateur de la Ville de Fabreville, et exprime à la famille éprouvée ses plus sincères condoléances.

Adoptée.



le 16 déc. 1960 PROPOSE PAR M. l'échevin Roland Desjardins
 APPUYE à l'unanimité.

Que deux grand'messes soient payées à la Paroisse St-Léopold-
 des-Iles pour le repos de l'âme de M. Oscar Fleurant et de M. Léo Hotte.

Adoptée.

Les membres du conseil s'entendent sur la soumission à accepter
 pour l'achat d'un camion-pompe pour le service des incendies.

Le secrétaire-trésorier lit les soumissions ouvertes le 17
 novembre 1960 et résume comme suit:

Cabine fermée basculante et accessoires additionnels:	
La France Fire Engine & Foamite Limited	\$23,098.00
Railway & Power Engineering Corp. Limited	\$21,490.00
Pierre Thibault Canada Limited.	\$20,400.00

Un représentant de la Maison Pierre Thibault, M. Yvon Thibault,
 confirme que cette firme s'engage à installer, sans frais addition-
 nel, une succion allant au pare-choc avant du camion.

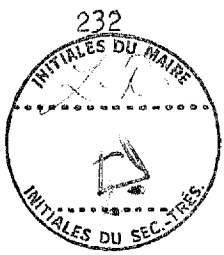
PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix
 APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins.

Que la soumission de Pierre Thibault, au prix de \$20,400.00 pour
 un camion-pompe et les accessoires additionnels pour le service des
 incendies soit acceptée à la condition que l'installation d'une succion
 avant y soit incluse sans frais additionnels.

Adoptée.

PROPOSE PAR M. l'échevin Marcel Lacroix
 APPUYE PAR M. l'échevin Roland Desjardins.

1. Que la soumission de Railway & Power Engineering Corp. Limited,
 au prix de \$9,866.00 pour l'installation et l'outillage à
 l'usine de pompage du puits No 3 soit acceptée.
2. Et que M. le maire Lucien Dagenais et le secrétaire-trésorier
 Fernand Denis, soient autorisées à signer le contrat avec ledit
 contracteur au prix ci-dessus énuméré.



le 16 déc. 1960

L'ouverture des soumissions pour les travaux d'égouts sanitaires, aqueduc, et rues préliminaires pour les projets Côté No 1, et Luc No 1 et 25e avenue, sont reportés à une séance subséquente.

PROPOSE PAR M. l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR M. l'échevin Gustave Vaillancourt.

1. Que le plan et l'estimé pour la construction des services d'égouts sanitaires, aqueduc et rues sur le Projet Chénier No. 1, tel que préparé par DESJARDINS & SAURIOL, ingénieurs conseils, soient acceptés.
2. Et que le plan soit envoyé au Ministère de la Santé pour approbation.

Adoptée.



le 16 déc.
1960.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. l'échevin Gustave Vaillancourt que le conseil de ville adoptera à une séance subséquente au règlement d'emprunt pour la construction des services d'égouts sanitaires, aqueduc, et rues sur le Projet Chénier No 1.



PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que les lots et les rues désignées par les numéros de cadastre 116-148 à 116-53 inclusivement et 116-186 à 116-195 incl. soient annulées.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les lots et les rues désignées par les numéros de cadastre 120-1-58, 120-1-117, à 120-1-156 incl. et 120-1-158 soient annulés.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que le plan de redivision de lots 120-1-58, 120-1-117 à 120-1-156 incl. et le lot 120-1-158 tel que préparé par M. Maurice Gaudreault, a.g. en date du 2 décembre 1960, soit approuvé.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

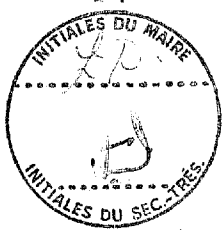
Que le plan de redivision des lots 116-148 à 116-153 incl. et 116-186 à 116-195 incl. tel que préparé par M. Gaudreault, a.g., en date du 15 décembre 1960 et révisé le 14 décembre 1960, soit accepté.

Adoptée.

CONSIDERANT QUE le tracé d'une rue projetée apparaît au plan préparé par monsieur Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, en date du 2 décembre 1960, sous la description suivante:

(120-1-179, 120-1-180, 120-1-186 et 120-1-200.)

CONSIDERANT que le plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur



de cette rue;

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise;

le 16 déc. '60. CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues sont à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR MONSIEUR l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR MONSIEUR l'échevin Marcel Lacroix

Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de la VILLE DE FABREVILLE la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et de maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de monsieur Maurice Goudreault, arpenteur-géomètre, en date de 2 décembre 1960 et décrite comme suit au dit plan : (120-1-179, 120-1-180, 120-1-186 et 120-1-200.)

Adoptée.

CONSIDERANT que le tracé d'une rue projetée apparaît au plan préparé par monsieur Maurice Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du 5 décembre 1960, sous la description suivante: (116-203, 116-204).

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise;

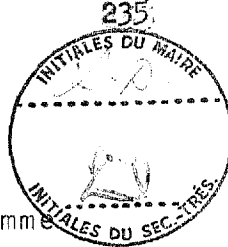
CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que ces rues sont à l'intérieur du projet.

POUR CES MOTIFS, il est:

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941 d'accorder à la corporation municipale de la Ville de Fabreville la permission d'ouvrir et maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée



le 16 déc.
1960.

au plan de monsieur Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, en date de 5 décembre 1960 et décrite comme suit au dit plan: (116-203, 116-204.)

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que M. l'échevin Marcel Lacroix soit nommé l'échevin du Service de la Police.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

Que M. l'échevin Gustave Vaillancourt soit nommé l'échevin du Service de la Police.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que les comptes ci-dessous énumérés soient acceptés et payés par la méthode usuelle.

M. Jean-Guy Poirier, ré: Heures spéciales.....	\$ 68.50
M. Honoré Rondeau, ré: Heures spéciales.....	\$ 3.00
M. Claude Trudel, ré: Heures spéciales.....	\$ 34.00
Fashion Craft, ré: Département Polices.....	\$ 63.47
P. E. Marchand, ré: " " " " " ".....	\$ 9.77
William Scully, ré: Département polices.....	\$ 65.89
Thibault & Desjardins, ré: Borne-fontaine.....	\$ 16.18
Imperial Oil, ré: Essence.....	\$ 540.48
Pitney-Bowes, ré: Cartes de Noel.....	\$ 9.38
Alcide Roberge, ré: Service de plomberie.....	\$ 198.04
Bell Telephone, ré: Service de téléphone..D.P....	\$ 69.75
Fabreville Sheet Metal and Work, ré: Matériaux c.	\$ 43.85
Aurélien Nadon, ré: Dommage sur le lot 225.....	\$ 25.00
Formules Légales, ré: Papeterie.....	\$ 53.81
Imprimerie Saint-Edouard de Fabreville, papeterie	\$ 66.80
Roger Lacroix, ré: Clôture à neige.....	\$ 18.00
Receveur général du Canada, ré: Assurance Chomage	\$ 283.60
Austin Gordon, ré: Millage du char de police.....	\$ 58.95
Petite Caisse, ré: Remboursement Petite Caisse...	\$ 273.42
GRAND TOTAL....	\$ 1,901.89

Adoptée.



Et la séance est levée

le 16 déc
1960.....

Lucien Dagenais
M A I R E
Jean Louis
SEC-TRES.....

le 23 déc
1960.....

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

A une assemblée spéciale du conseil de ville de la Ville de Fabreville tenue en l'école St-Léopold-des-Îles, de Fabreville, le 23 décembre 1960, dûment convoquée par M. le maire Lucien Dagenais. Etaient présents M. le maire Lucien Dagenais et MM. les échevins Henri Fleurant, Gustave Vaillancourt, Roland Desjardins et Marcel Lacroix. Le secrétaire-trésorier était aussi présent. Monsieur le maire Lucien Dagenais récite d'abord la prière et la séance est ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation qui se lit comme suit:

- 1- Ouverture des soumissions.
 - A- Travaux d'égouts sanitaire et aqueduc
 - a) Projet Côte No -1
 - b) Projet Luc No -1
 - B- Travaux des rues préliminaires et pavage.
 - a) Projet Côte No -1
 - b) Projet Luc No -1
 - c) 25e avenue.

2- Bonus de Noel aux employés.

3- Augmentation de salaires à Mlle Grenon et M. Paquin.

4- Approbation de subdivision 211-212-213.

5- Assurance-responsabilité.

6- Vente et achat de parcs de Modern Northland Land.

7- Approbation de certains comptes.

8- Approbation - emprunt temporaire.

OUVERTURE DES SOUSMISSIONS

A EGOUTS SANITAIRES ET AQUEDUC.

	<u>PROJET COTE NO 1</u>	<u>PROJET LUC NO 1</u>
G.M.B.	\$ 33,592.00	\$ 26,313.00
HAMEL	33,123,00	26,086.00
SPINO	32,042.00	25,000.00

le 23 déc.
1960.

B. TRAVAUX PRELIMINAIRES DE RUES.

O'Connell	\$10,107.60	\$10,673.00
Lagacé Construction	\$ 9,777.48	\$ 9,755.00
Miron Construction	\$10,051.00	\$10,010.50
Hamel.	\$10,440.12	\$10,446.50



C. RUE ET PAVAGE.

	<u>25e avenue.</u>
O'Connell	\$10,666.00
Lagacé.Const.	\$10,331.84
Miron. Const.	\$11,150.20
Hamel.	\$11,652.40
Desjardins.	\$10,206.00

Le conseil est d'avis de mettre ces soumissions à l'étude.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix.

Que le conseil de ville soit autorisé à verser au secrétaire-trésorier une augmentation de salaires de \$500.00 pour l'année se terminant le 31 décembre 1960 et un bonus de Noël de \$500.00.

Adoptée à la majorité:

M. l'échevin Henri Fleurant enregistrant sa démission.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt.

Que le conseil de ville soit autorisé à verser un bonus de Noël aux personnes suivantes:

- M. Jacques Paquin.....\$50.00
- Mlle Lyse Grenon.....\$10.00
- Mme C. Lamarche,, ,.....\$50.00

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les salaires des personnes ci-après énumérées soient augmentés de \$5.00 par semaine à compter du 1er janvier 1961:

M. Jacques Paquin et Mlle Lyse Grenon.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

Que l'esquisse de subdivision d'une partie des lots 211-212 et 213 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose, Ville

ND: M-6799

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTREAL



le 23 déc.
1960.....

de Fabreville, telle que préparé par SOUDRE & LATTE, Urbanistes -
en date du 22 juin 1959 - dessin - 1161-1 - soit acceptée.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Henri Fleurant

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

Que le conseil de ville soit autorisé à prendre une police d'assurance responsabilité civile et patronale avec La Prévoyance compagnie d'assurance, par l'entremise de M. Paul R. Lacroix telle qu'établie dans un projet d'assurance soumis par la dite compagnie cependant les limites seront de \$100,000.00 compréhensive et pour une période d'une année.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

1e Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville soit autorisé à vendre à Modern North Land Development Co. Ltd., le lot 116-148 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose pour le prix de \$1.00.

2e Que le maire Monsieur Lucien Dagenais et monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, soit autoriser à signer l'acte de ~~servitude~~ devant Me Gaston Vaillancourt, notaire à Ste-Rose, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée unanimement.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Roland Desjardins

1e Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville soit autorisé à acheter le lot 116-199 et 116-13 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Rose de la Ville de Fabreville pour le prix de \$1.00.

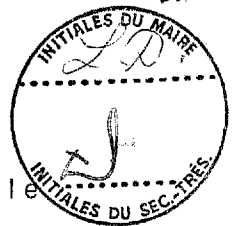
2e Que le maire Lucien Dagenais, maire, et monsieur Fernand Denis, secrétaire-trésorier, soit autoriser à signer l'acte de ~~servitude~~ devant Me Gaston Vaillancourt, notaire à Ste-Rose, aux conditions ci-dessus énumérées et à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos de fixer et d'établir.

Adoptée unanimement.

L.D. vente
D

L.D. vente
D

le 23 d éc.
1960.....



PROPOSE PAR Monsieur Henri Fleurant, échevin.

APPUYE PAR Monsieur Roland Desjardins, échevin.

Que le conseil de ville de la Ville de Fabreville soit autorisé à faire un emprunt temporaire à la B.C.N. jusqu'à concurrence de \$500,000.00 en attendant la réception du produit de la vente des obligations à être émises en vertu des règlements numéros 171, 174, 176, 177, 161, 162, 183, 184, 188, 189, 190, 193, 194, 195 et 196, tel qu'approuvés par la Commission Municipales du Québec par un arrêté en Conseil en date du 20 décembre 1960.

Adoptée.

PROPOSE PAR Monsieur l'échevin Gustave Vaillancourt

APPUYE PAR Monsieur l'échevin Marcel Lacroix

Que les comptes ci-après énumérés soient acceptés et payés par la méthode usuelle.

Shawinigan Water & Power..Ré:..Electricité.....	24.48
Réal Dagenais, ré: Chauffage.....	19.34
Petite Caisse, ré: Remboursement.....	273.42

T O T A L: 317.24

Adoptée.

Et la séance est levée.

Louis Dagenais
Maire.

Fernand Denis
Sec-trés.

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE FABREVILLE

Jeudi le 22 décembre 1960, jour de la mise en nomination à la charge d'échevin du siège No 1 du quartier No 3 de la Ville de Fabreville, comté Laval, suivant la charte de la Ville de Fabreville et conformément aux exigences de la loi des Cités Villes

Je, soussigné, Fernand Denis, sec-trésorier de la dite ville et officier-rapporteur, déclare que j'ai donné l'avis public concernant la mise en nomination et l'élection, et que j'ai fait afficher aux endroits prescrits par le conseil le 9 décembre 1960;

ND: M-6799

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



La mise en nomination a eu lieu en la salle de l'Ecole St-Léopold-des-Îles de Fabreville entre midi et deux heures de l'après-midi ~~et deux heures de l'après-midi~~ ce jour pour le siège No 1 du quartier No 3.

J'ai reçu un bulletin de présentation au nom de FERNAND PARE, journalier, 15-4e avenue Creek Beach (42e avenue), que j'ai dû rejeté n'étant pas conforme.

J'ai reçu les bulletins de présentation suivants avec le dépôt de \$50.00 requis par la loi dans chacun des cas ci-après:

<u>SIEGE NO 1</u>		<u>QUARTIER NO 3</u>
BRULE, Georges,	acheteur,	222-3e avenue, Fabreville.
NADON, Hormidas,	cultivateur,	522 Boul. Dagenais, Fabreville.

A deux heures de l'après-midi, n'ayant que les bulletins ci-dessus énumérés, j'ai déclaré qu'il y aurait élection le 29 décembre 1960, entre 9 heures A.M. et 7 heures P.M., heure normale de l'est, conformément à la loi des Cités et Villes, à la charte de la Ville de Fabreville et à son règlement No 207.

Et j'ai signé: ce 22 décembre 1960.

L. Lewis

Secrétaire-trésorier,
Officier-rapporteur.

30 décembre 1960.

Conformément à l'avis public du 22 décembre 1960 et en présence de M. Hormidas Nadon, (Candidat, C. Rossi); et de M. J. L. Syrkos, Mesdames Raymond Gauthier et Jean Moquin, et Jacques Paquin, secrétaire-d'élection, j'ai procédé à 10 heures et quinze (15) minutes A.M. au relevé du vote, ouvrant les cinq boîtes du scrutin ayant servi à l'élection du 29 décembre 1960.

Le résultat s'est défini comme suit après compilation et addition des votes:

	<u>QUARTIER NO 3</u>	<u>SIEGE NO 1</u>
	<u>M. Georges Brûlé.</u>	<u>M. Hormidas Nadon.</u>
Poll No 1	32	43
Poll No 2	29	45
Poll No 3	36	50
Poll No 4	20	55
Poll No 5	21	44
	<hr/>	<hr/>
	138	237

Donnant une majorité de 99 votes en faveur de M. Hormidas Nadon que j'ai alors proclamé élu échevin au SIEGE NO 1 du QUARTIER 3; en présence des personnes ci-dessus et ci-après mentionnées.



Après l'ouverture de la deuxième boîte sont venus se joindre MM. Georges Brûlé, candidat, H. Paquin et R. Deslandes.

Puis en présence des personnes ci-dessus mentionnées, j'ai scellé les boîtes à scrutin.

En foi de quoi j'ai signé à Fabreville ce 30e jour de décembre 1960.

L. Deslandes

Secrétaire-trésorier,
Officier-rapporteur.